This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

ORDRES MONASTIQUES.

HISTOIRE.

TOME PREMIER,

PREMIERE PARTIE.

Origine des Moines.
Hiſtoire univerſelle des Carmes.

ORDRES MONASTIQUES.

HISTOIRE.

TOME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

ORDRES MONASTIQUES,

HISTOIRE

EXTRAITE

De tous les Auteurs qui ont conſervé à la poſtérité ce qu'il y a de plus curieux dans chaque Ordre.

Enrichie d'un très-grand nombre de paſſages des mêmes Auteurs; pour ſervir de démonſtration que ce qu'on y avance eſt également véritable & curieux.

TOME PREMIER,

PREMIERE PARTIE.

A BERLIN. 1751.

110. k. 419.

TABLE DES TITRES
DE LA PREMIERE PARTIE
DU PREMIER TOME.

Origine de Moines, pag. 1

CHAP. I.

Paragraphe 1. *LA succession des Moines non interrompue depuis le commencement du monde jusqu'à sa destruction. Sainteté des Géants*, ibid.

II. *Seth premier Prêtre de l'univers ordonné par sa mere*, 5

CHAP. II. *Commencement de la vie Monastique*. 8

Parag. 1. *Enos fils de Seth institue des especes de Chartreux*, Ibid.

II. *Institution des premiers Freres Mineurs par Caïnan*, 10

III. *Frere Enach envoyé pour les réformer*, 16

IV. *Noé lui succéde au Généralat*, 19

V. *Rétraite du Pere Saturne*, 24

VI. *Frere Jupiter*, 30

VII. *Faune ou Mercure*, 31

CHAP. III.

Parag. 1. *Histoire du Pere Melchisedech*, 33

II. *Frere Héber*, 38

III. *L'Abbé Nembrot & son fils Ninus*, 40

IV. *Job*, 41

V. *Dom Abraham*, 43

VI. *Eliezer Roi de Damas se fait Moine*, 45

CHAP. IV.
Parag. I. Ordre de Chevalerie & de Freres Hospitaliers, 46
II. Abraham en mourant transfere cet Ordre dans les Lymbes, 52
III. Joseph Frere de l'Ordre reçoit le collier de Pharaon, 58
IV. Continuation de l'Ordre sous Josué, 59

Hiſtoire univerſelle des Carmes, 63

PREMIERE SECTION.

Origine de l'Ordre des Carmes, ibid.
CHAP. I. Elie Fondateur des Carmes à Carith, ib.
Parag. I. L'Ange reçoit Elie Moine, 70
II. Jonas le Prophéte diſciple d'Elie, 71
III. Eliſée Prophéte diſciple d'Elie, 72
IV. Michée diſciple d'Elie, 73
V. Abdias Prophéte diſciple d'Elie, 74
VI. Madame Abdias premiére Supérieure des Carmelites, 75
CHAP. II. Deſcription du Carmel.
Parag. I. Tranſlation de l'Ordre ſur le mont Carmel, 80
II. Elie bâtit au Carmel une Egliſe dédiée à la Vierge qui devoit enfanter, ou à la Mere de Dieu, 83
III. Elie donne aux Carmes des Conſtitutions, 86
IV. Le Carmel noviciat des Prophétes, 95
V. Réchabites Religieux, 99
VI. Jonadab Général des Réchabites, 100
VII. Les Réchabites & les Carmes ne ſont qu'un même Ordre, 101
VIII. Inſtitution du Tiers-Ordre, 108

CHAP. III. *Eliſée ſecond Général*, 110
Parag. I. *Eliſée fonde un Convent vers le Jourdain*, 111
II. *Convents des Carmes à Bethel, à Jericho, à Samarie, ſur les montagnes d'Ephraïm, &c.* 113
III. *Le Prophéte Abdias Prieur*, 115
IV. *Frere Giézi*, 116
V. *Chute du Pere Giézi*, 118
VI. *Mort d'Eliſée*, 120
CHAP. IV. *Jonas ou Jonadab troiſiéme Général*, 123
Paragr. I. *Hiſtoire de la Miſſion du P. Jonas à Ninive*, 124
II. *Le Prophéte Nahum Carme*, 127
III. *Le Prophéte Amos Frere Carme*, ibid.
IV. *Le Prophéte Iſaïe Carme*, 129
V. *Le Prophéte Jérémie Carme*, 133
VI. *Le Prophéte Michée Carme*, 135
VII. *Tobie le jeune Grand-maître de l'Ordre de Chevalerie*, 137
VIII. *Joël, Sophonie & Habacuc Prophétes Carmes; Baruch Prophéte, Carme & Secrétaire Général de l'Ordre*, 140
IX. *Aſſaſſinat du R. P. Général Jérémie Prophéte*, ibid.
CHAP. V. *La vie du Philoſophe Pytagore. Il entre dans l'Ordre des Carmes*, 141
Parag. I. *La Profeſſion de Pytagore; ſes emplois dans l'Ordre*, 148
II. *Inſtructions du Pere Pytagore aux jeunes Carmes*, 153
III. *Miſſion du Pere Pytagore*, 156
IV. *Le Prophéte Ezéchiel Carme*, 162

Parag. v. *Carmelites Pytagoriciennes*, 170
vi. *Pytagore établit des Carmelites à Rome*, 175
vii. *Numa, second Roi des Romains, Carme*, 176
viii. *Numa quitte le scapulaire pour recevoir le sceptre*, 180
ix. *Vestales Carmelites*, 183
x. *Mort du Pere Numa*, 191
xi. *Mort du Pere Pytagore*, 192
Chap. VI. *Le Prophéte Daniel Carme*, 201
Parag. i. *Aggée, Malachie, Zacharie Prophétes, Carmes; Esdras, autrement Malachie, ou le Pere Ange Carme, & Général*, 207
ii. *Zoroastre, Carme*, 211
iii. *Mission du Pere Zoroastre en Perse*, 213
iv. *Frere Sirach Carme, petit-neveu de l'Auteur du Livre sacré intitulé* l'Ecclesiastique, 216
v. *Plusieurs Carmes parmi les traducteurs de l'Ecriture-Sainte, appellés les Septante*, 218
vi. *Pharisiens, Sadducéens & Esseniens, trois filiations des Carmes*, 220
vii. *Judas Machabée Général des Carmes institue l'Ordre Militaire de Notre-Dame de Mont-Carmel*, 229
viii. *Histoire des Druides des Gaules, espece de Carmes*, 230

Fin de la Table des Titres de la premiére Partie du premier Tome.

LES ORDRES MONASTIQUES.

HISTOIRE ABBREGE'E,

Extraite de tous les Auteurs qui ont conſervé à la poſtérité ce qu'il y a de plus glorieux à chaque Ordre.

PREMIE'RE PARTIE.

Origine des Moines.

CHAPITRE PREMIER.

PARAGR. I.

La ſucceſſion des Moines non interrompue depuis le commencement du monde juſqu'à ſa deſtruction. Sainteté des Géans.

DE tous les deſſeins de Dieu, après celui de l'Incarnation de ſon Fils, un des plus glorieux pour ſon nom, & des plus avantageux à l'Egliſe, a été ſans contredit l'inſtitution de L'ORDRE MONASTIQUE. Ses commencemens remontent au premier âge du monde, & ſa durée n'aura pour bornes que l'étendue des ſiécles. On a vû des Solitaires & des Religieux preſque auſſitôt que des hommes, & l'univers dès ſon origine a été ſurpris de ſe voir *Moine* avant que d'être

habité. Les preuves de cette vérité, appuyée sur une tradition constante des Eglises orientales, se trouvent répandues presque à chaque page du Pentateuque. Le R. P. *Jacques Boulduc* de Paris, de l'Ordre des Freres Mineurs Capucins, Auteur également distingué par la solidité de son jugement, & l'étendue de son génie, les a développées avec une érudition peu commune, dans l'Ouvrage qu'il a composé pour *faire connoître quel a été l'état de l'Eglise depuis le commencement du monde jusques à Moyse* [1]. Je suivrai fidellement cet Ecrivain dans ce que je m'en vais dire de l'antiquité monastique : car quel guide plus sûr pourrois-je prendre?

Tout corps politique est composé de trois états, le Clergé, la Noblesse & le Peuple. Le monde qui est comme une grande république dont Dieu est le chef, n'en exigeoit pas moins : il y falloit des Laïes, des Prêtres & des Religieux. Sans ces trois Ordres l'univers eût été imparfait.

Adam chef de tous les hommes selon la chair, le fut aussi de tous les fidèles. La qualité de pere commun qu'il devoit porter, la femme tirée de son côté [2], & qui lui fut donnée pour compagne; le commandement que Dieu lui fit de croître & de multiplier sur la terre [3], ne lui permirent pas de vivre dans le célibat, ni de faire vœu de chasteté. Il se contenta donc d'un état

[1] Libri tres in quibus indicatur quis à mundi principio usque ad Moysen fuerit ordo Ecclesiæ, &c. *Auctore Jacobo Boulduc Parisino Capucino, Lugduni apud Claudium Landry 1626.*

[2] *Genes.* 2. ℣. 18. [3] *Genes.* 1. ℣. 28.

moins parfait, & dans une condition moins élevée il s'appliqua à former des hommes purs & zélés pour la gloire de Dieu qu'ils adoroient en esprit & en vérité, & que l'on peut qualifier du nom de *laïcs fidèles* [4]. Leur vertu fut autrefois l'admiration du ciel & de la terre : leur vie n'étoit qu'une oraison continuelle ; les yeux & les mains élevés incessamment vers le ciel ; les genoux toujours en terre pour reconnoître le souverain domaine de celui à qui tout est soumis, ils méritèrent par-là le nom de *Nephilim* [5], nom le plus glorieux & le plus expressif que

[4] *Rouldue, l. 1. c. 3. p. 34.* Quemadmodum pater Adam suos quodammodo spirituales filios habuit, omnes veri Dei cultores quos appellavit Nephilim, & isti repræsentabant statum fidelium sæcularium, ita Seth filius ejus, &c. *Vide infrà.*

Pag. 18. Nomen Rephaim, Zuzim, Nephilim, Enachim, Emim & Zoozommim quæ passim vertuntur *Gigantes*, esse honorifica nomina, quibus primi fideles cognominabantur, qui ob eximiam & admirabilem sanctitatem per hujusmodi nomina ab eis qui illis successerunt, vocabantur, id est *fortes, celebres, prostrantes se, terrosi, illustres, sapientes.*

[5] *Ibid. l. 1. c. 2. p. 16.* Hunc autem Deum adorandi ritum vel ab ipso Adam, vel ejus tempestate inventum esse colligo ex his verbis Geneseos, *6. 4. Gigantes autem erant super terram in diebus illis....* ubi pro *Gigantes* habet Nephilim; hoc est, *cadentes* seu *prostratores se* : quæ nomina tunc & posterioribus seculis appellabantur à prostratione in terram.... interea manebat compertum vocem Nephilim, pro quâ vulgatus interpres reddidit *Gigantas*, eamdem esse nomen quo passim fideles communiter appellabantur.

C'est le sens que les Peres, les Rabins & l'antiquité a donné au nom Nephilim, *comme le montre Antelmi*

l'Esprit Saint pût leur donner, pour faire connoître aux siécles futurs l'éminente sainteté de ces grands hommes.

A ce nom Hebreu pris dans ce sens répond celui de *Géans*; & c'est avec justice qu'il est dû à ces premiers hommes; parce que, sans regarder derriére eux, enviſageant uniquement ce qui leur restoit à faire, ils ont couru à pas de *Géans* dans le chemin de la perfection, selon cette parole du saint Roi Prophéte: *Exultavit ut gigas ad currendam viam.* Une explication si simple, si naturelle, & que toute la suite de ce récit confirmera, suffit pour détruire l'erreur populaire, qui ne reconnoît rien de grand dans les Géans, qu'une force prodigieuse, une taille monstrueuse jointe à l'assemblage de tous les crimes. A Dieu ne plaise que nous ayons des sentimens si injurieux à la sainteté de ces vénérables personnages, que le préjugé du vulgaire, & le peu d'intelligence des interprétes de l'Ecriture ont fait regarder comme des monstres d'iniquité. C'est sous cette idée bizarre, & si différente du vrai, que l'antiquité fabuleuse nous a peint ces héros des premiers tems. Mais ceux qui sçavent découvrir les sens allégoriques cachés sous l'écorce de la fable, & qui sont initiés dans la

---

Alyſius Juriſconſulte & Profeſſeur d'éloquence à Leyden dans ſes notes ſur Lactance, de l'édition de Leyden chez Pierre Loſſen, 1652. Aben-ezra intelligit per *Nephilim* homines juſtos Deum agnoſcentes: & ita quoque orthodoxi antiquiores, Hieronymus, Auguſtinus, Nazianzenus, Chryſoſtomus, *de origine erroris*, lib. 3. p. 137.

Mythologie des orientaux, comme le poli & l'érudit M. de Ramſay [6], ne voient dans ce que le poëte Héſiode nous a dit des guerres [7], des combats & de l'audace des Géans à eſcalader le ciel, que ſa vertu la plus pure, la contemplation la plus ſublime, & l'héroïſme le plus grand. Il étoit néceſſaire avant que de paſſer outre de fixer le ſens du nom de *Géant*, à cauſe des préjugés contraires : car ſans cela on s'égare à chaque pas qu'on fait dans la lecture de l'Ecriture. On en verra de nouvelles preuves dans la ſuite ; continuons.

§. II.

Seth premier Prêtre de l'univers, ordonné par ſa mere Eve.

Une religion ne peut ſubſiſter ſans Sacrifice ni ſans Prêtre. L'honneur du Sacerdoce étoit réſervé à Seth. Dès ſon berceau il fut offert au Seigneur pour lui préparer un peuple parfait dans les *Zuzim*, les *Zomzommim*, les *Rephaim* & les *Emim*. Eve ſa mere le voua aux autels, & par une diſpenſe particuliére elle le conſacra & l'ordonna Prêtre. Nous ignorons la matiére de cette Ordination : & comme l'Ecriture ne nous

[6] *Voyez le diſcours ſur la Mythologie par M. de Ramſay, 2. volume des voyages de Cyrus, à Paris chez Gabriel-François Quillau 1727.*

[7] *Voyez Héſiode dans ſa Théogonie, où l'Hiſtoire fabuleuſe des Geans eſt amplement décrite depuis le vers 147. juſques au vers 185.*

Voyez auſſi Lambert Barlés dans ſes notes, p. 21. ſur le vers 200. d'Héſiode, edit. Elzevir. Amſtelodami 1658.

la marque pas, nous n'osons rien donner ici à la conjecture.

Peut-être pourroit-on dire avec le commun des Théologiens, qui soûtiennent que les Sacremens de l'ancienne Loi étant imparfaits & ne conférant point la grace, *ex opere operato*, n'exigeoient pas nécessairement une matiére & une forme; qu'il n'y eut point de matiére dans l'Ordination de Seth, la forme fut ces paroles rapportées: *Genése chapitre 4. ℣. 25. Le Seigneur m'a donné un autre fils à la place d'Abel* [8].

Seth fut fidéle à la grace de sa vocation, & en remplit dignement tous les devoirs. Doué de toutes les qualités nécessaires pour un ministere si relevé [9], la plénitude de l'esprit sacerdotal lui fut abondamment communiquée: il se prépara à l'exercice de ses fonctions par une retraite de quarante jours [10]: il fut pendant tout ce

---

[8] *Bonaduc, l. 1. c. 7. p. 37.* Generaliori quoque fortasse & genuino sensu illi dicebantur Filii Dei, qui à parentibus ex aliorum filiorum numero selecti, divino mancipabantur obsequio, qualiter sanctissimus patriarcha Seth, à quo Filii Dei nomen filiorum Seth accepisse videntur, à matre suâ Evâ ad sacerdotium electus destinatusque, quando imposuit ei nomen Seth, dicens: *Posuit mihi Deus semen aliud pro Abel.*

[9] C. 3. *Voyez-le tout entier, pour les grandes qualités de Seth.*

[10] *Ibid. p. 30.* Item Methodius *numero 5.* refert ex fragmento cujusdam chronici ex Palatinâ bibliothecâ, Sethum quadragesimo ætatis anno subitò raptum ab Angelo, & quadraginta dierum spatio non fuisse visum... In illo autem congressu cum Angelo, cœlesti splendore circumfusum, quem pen-

tems consolé & instruit par la vûe de l'Ange du Seigneur, avec qui il converſa familiérement : & il ſortit de ſa retraite tout brillant de gloire & de majeſté. Deux rayons de lumiére ſortoient de ſon viſage, & perſonne n'en pouvoit ſoûtenir l'éclat. Ce prodige qui dura tant que Seth vécut, le fit regarder comme une divinité parmi les hommes, & de-là vint le commencement de l'idolatrie [11].

Seth dès-lors changé en un nouvel homme, dévoré du zéle de la maiſon du Seigneur, ſçachant que la ſanctification du peuple dépend des bons exemples des Eccléſiaſtiques, n'oublia rien pour en former ſelon le modéle que l'Ange lui avoit montré ſur la montagne [12]. Dans ce deſſein il établit des Séminaires pour examiner la vocation de ceux qui aſpiroient au Sacerdoce. Là les jeunes clercs élevés dans la piété, formés aux fonctions de leurs Ordres, conduits par des directeurs éclairés, & de ſages Confeſſeurs, nourris de la parole de Dieu, inſtruits dans les conférences qu'on leur faiſoit ſur l'Ecriture ſainte & ſur les cas de conſcience, faiſoient en peu de tems des progrès conſidérables. Dociles au

---

reliquam vitam temere... Quod de raptu & de luce illum illustrasse dicitur, non omnino absurdum existimo.

[11] *Ibid. p.* 31. Et fortasse ex facie Seth radiosâ ansam acceperunt populi, ut deum eum appellarent.

[12] *Ibid. p.* 32. Seth filius ejus statum Ecclesiasticorum instituit, quos generali nomine donavit filiorum Dei, sicut postea filius ejus Enos monasticæ vitæ fundamenta posuit, cujus sectatores ac professores ab ejus nomine Enoscæi sunt appellati.

dedans, humbles au dehors, ſobres dans leur manger, ſimples dans leur habillement, modeſtes dans leur maintien, ſans poudre ni friſure aux cheveux, ſans ceinture de ſoie, ſans affectation dans leur chauſſure, leur rabat & leurs manchétes; mais tels que doit être un véritable Séminariſte, tels qu'on voit encore aujourd'hui les Sulpitiens & les Nicolaïtes à la honte des autres Séminaires, par la régularité de leur vie & l'innocence de leurs mœurs, ils méritérent que le nom de *Fils de Dieu*, commun auparavant à tous les hommes, leur devint propre; & ils ſont encore regardés dans l'orient comme des créatures ſupérieures de beaucoup à l'homme [13].

CHAPITRE II.

Commencement de la Vie Monaſtique.

PARAGR. I.

Enos fils de Seth inſtitue des eſpéces de Chartreux.

D'UNE tige ſi ſainte il n'en pouvoit ſortir qu'un digne rejetton. Dom Enos fut ce ſaint rejetton, qui, pour me ſervir de ce terme,

[13] *Le pere Seth.... de lui ſont deſcendus les enfans de Dieu. Les Muſulmans tiennent que c'étoit des créatures d'une eſpéce particuliére entre les hommes & les Anges.* D'Herbelot, *Biblioth. orient. au mot* Scheith.

entra la vie Monaſtique ſur la vie Eccléſiaſtique [1]. Enviſageant des yeux de la foi l'excellence du Sacerdoce, les dangers qui l'accompagnent, & les grandes qualités que demande dans un miniſtre du Seigneur ce fardeau redoutable aux Anges même, ſon humilité lui fit craindre le précipice; il chercha ſon ſalut dans le ſilence & la retraite, & embraſſa la vie Monaſtique. Il fut le pere des Moines, qui de ſon nom furent appellés *Enoſtéens*, & par la ſuite *Eſſeniens*. Tel eſt le ſentiment unanime des Chrétiens orientaux [2], & même des Muſulmans qui fixent à ce tems-là l'inſtitution de la vie Monaſtique: ce qui confirme ce que nous avons dit de la piété éminente des Géans.

Une ancienne tradition de ces pays nous apprend que les fils de Seth [3] inſtruits par Adam

---

[1] *Bouldus*, *c.* 11. *p.* 91. *le chapitre a pour titre*: A prædicto Deum invocandi ritu ab Enos invento, & ex aliis indiciis, nec non ex hebræo textu Geneſis, colligitur Enoſcem inſtituiſſe ſodalitatem Religioſorum, qui dicebantur *Enoſtæi*, poſteà dicti *Eſſæi* vel *Eſſeni*. *Et ſuprà*, *c.* 3. *p.* 13. In ejus (Adami) autem filio Seth, ac nepotibus Enos & priore Cainan ſol in virtute ſuâ lucens extitit propter ſanctiſſimam filiorum Dei, utpote Prophetarum, Doctorum ac Religioſorum virorum ſodalitatem à Seth inſtitutam, & à filiis ejus mirificè propagatam & illuſtratam.

[2] *Les Chrétiens orientaux, & même les Muſulmans font remonter l'inſtitution du Monachiſme juſques aux enfans de Dieu, c'eſt-à-dire, juſques à la poſtérité de Seth, qui vivoient ſur la ſainte montagne à la maniere de nos Cénobites.* D'Herbelot, *Bibliotb. orient. au mot* Derviſche.

[3] *Le ſentiment des Chrétiens d'orient touchant l'origine des Géans, dont il eſt parlé dans les premiers cha-*

de l'état heureux où il vivoit dans le Paradis terrestre avant sa chute, & des délices ineffables qu'il y goûtoit, sans crainte d'aucun mal au dehors, sans aucune révolte des membres au dedans, le corps parfaitement soumis à l'esprit, & l'esprit à Dieu; quelques-uns d'entr'eux animés par ses paroles & voulant retracer sur la terre une image de l'intégrité de ce premier état d'innocence, rompirent tout commerce avec le siécle, & se retirerent dans la solitude. Ils choisirent la montagne d'Hermon en Palestine pour leur demeure, ils s'y consacrerent à Dieu par les trois vœux de Religion, & uniquement occupés à la priére, à la psalmodie & au travail des mains, vous les eussiez plutôt pris pour des Anges que pour des hommes.

§. II.

Institution des premiers Freres Mineurs par le Pere Caïnan.

Outre ce premier Ordre de Religieux, qui étoit proprement de *Moines* & de *Chartreux*, Dieu

pitres de la Genése, est qu'Adam ayant fait connoître aux enfans de Seth les délices dont il jouissoit dans le Paradis terrestre, fit naître dans le cœur de quelques-uns d'entr'eux le desir d'y entrer. A cet effet ils se retirerent de la compagnie des autres, & choisirent la montagne de Hermon en Palestine pour leur demeure, où ils vivoient chastement & dans la crainte de Dieu. Ces gens ainsi retirés du commerce des autres furent appellés les enfans de Dieu, & donnerent, par leur exemple l'idée & le modéle de l'état Monastique qui a été depuis embrassé avec tant de ferveur dans l'Orient. D'Herbelot, *Bibliotheque Orient. au mot* Giabbar, *p.* 317. *col.* 2.

dans sa miséricorde en suscita un autre de *Mendians* ou de *Freres Mineurs* [4], qui relâchant quelque chose de l'austérité de vie des *Moines Enosiens*, s'établirent dans les villes & les autres lieux habités. Leur prédication soutenue par leurs bons exemples, fut comme une digue que la Providence divine opposa aux torrents de l'iniquité qui inondoit la terre [5]. La pureté de leurs mœurs & leur chasteté angelique fut une puissante barriére contre la corruption de la chair. L'insolence & la dureté des grands du siécle trouva sa condamnation dans leur humilité & leur douceur. Enfin l'efficace de leurs priéres attira sur les peuples la bénédiction du Ciel, & rétablit par-tout la tranquillité & le bon ordre.

Ces *Freres Mineurs* s'appelloient *Cinéens*, & ce sont les premiers *Religieux Mendians* que nous

[4] *Boulduc*, c. 12. p. 107. De Cainan filio Enos, & de secundâ ante diluvium peculiari filiorum Dei sodalitate, quæ à Cainan dicta est *Cinæorum* .....

Ibid. Sed quodnam aptius vel opportunius potuit Deus tantis malis dare remedium, quàm priori *Enosiæorum* sodalitati aliam adjungere, aliudque *Minoritarum*, *Cinæorum* nomine institutum suscitare, quod forsan aliquid prioris solitudinis remittens, & in publicum audaciter prodiens, suæ castitatis exemplo, veneris & furiis undique bacchantibus opponeret; audaciam & crudelitatem suâ humilitate ac benignitate confunderet, bellorumque turbines & seditionum popularium fluctus divini sermonis efficaciâ comprimeret ac sedaret.

[5] *Boulduc*, *ibid.* p. 109. Instituti ergo à Deo Cinæi sunt, ad confundendum, perdendum, penitúsque conterendum filios Cain filios hominum, hominum ad sæculum.

connoissions. Nous apprenons par l'Ecriture [6] qu'ils eurent, pour instituteur *Frere Cainan* fils de *Dom Enos*. Avant sa profession *Frere Cainan* étoit déja avancé en âge [7], & avoit cent trente-six ans quand il commença sa réforme. L'Esprit du Seigneur le tira du désert où il avoit vécu jusques alors, afin de jetter les fondemens de son Ordre. Jamais Supérieur ne gouverna plus long-tems ni avec tant de sagesse [8]. Il fournit une carriére de neuf cents dix ans.

Il s'étoit préparé dans la solitude à ce grand ouvrage par les larmes, les priéres & le silence: il y avoit formé le plan de sa Compagnie, & médité les régles qu'il devoit leur donner, dont le fondement étoit une pleine & entiére pauvreté, sans domaine ni propriété en général, soit pour le Corps soit pour les particuliers. Aussi le Ciel bénit-il avec usure un si pieux dessein. *Frere Cainan* pendant ce long espace de tems qu'il vécut dans le cloître, reçut à la profession reli-

[6] *Ibid. c.* 13. *p.* 113. Origo & veritas instituti Cinæorum probatur ex Scripturâ.

[7] *Ibid. p.* 109. Istud genus religiosum ab institutore non nisi grandævo, annorum videlicet centum triginta sex, post multas in solitudine & silentio cum patre effusas pro mundo pereunte lachrymas, institutum est: sanè super firmissimam petram, stabilitus est aquilinorum istorum Religiosorum nidus & habitaculum.

[8] *Ibid. p.* 110. Et ut hoc habitaculum, tanquàm Ecclesiæ Dei utilissimum, magis ac magis roboraretur, diutiùsque in suo splendore maneret, voluit Deus ut princeps ejus ac moderator ad multos admodum, hoc est, nongentos decem annos, maneret incolumis, &c.

gieuſe un nombre infini de ſujets du premier mérite. Leurs noms inconnus aux hommes ne le ſont pas aux yeux de Dieu, devant qui ils vivront éternellement. L'Ecriture les qualifie du titre auguſte d'*Anges de Dieu*. Quel éloge plus accompli ! Dans un corps de mort, ils imitoient, par leur détachement des choſes de la terre, la pureté de ces eſprits céleſtes. N'étoit-il pas juſte qu'ils en portaſſent le nom ? Ils ſe répandirent en peu de tems de tout côté. Chaque ville en voulut avoir. Les Evêques en demanderent avec inſtance au Pere Général, afin d'en être aidés dans leurs fonctions épiſcopales, & de s'en ſervir comme de troupes auxiliaires pour aider leurs Eccléſiaſtiques dans l'adminiſtration des Sacremens & la direction des ames. Le chef d'Ordre fut *Ham* ou *Hammathdor* [9], ſurnommée *l'Epiphanie* ou *l'Illuſtre*, réſidence ordinaire des Généraux, & où par conſéquent la régle étoit le plus en vigueur. Nous aurions ſouhaité pour l'édification du Lecteur pouvoir rapporter les uſages, les pratiques & les conſtitutions de ces premiers Religieux, afin de faire voir par un exact parallele le rapport que les Religieux Mendians d'aujourd'hui ont avec les *Cinéens* : mais comme l'Ecriture ne nous dit rien là-deſſus ; il eſt plus à propos d'imiter ſon ſilence que de hazarder de ſimples probabilités.

[9] *C. 8. p. 62. Ham* eſt urbs illa, quæ alibi dicta eſt *Hammathdor*, & aliquando *Emath*, poſteà dicta eſt *Epiphania*, in quâ vel ipſe Cainan Cinæorum pater, vel inſignis alius quidam eorum archimandrita prioribus ſæculis ſedem habuit, ut videbimus poſteà. *Bouduc.*

Les Freres Cinéens ne se tinrent pas toujours dans leur premier esprit de régularité : le commerce du siécle peu à peu les fit dégénerer : ils perdirent insensiblement l'esprit de ferveur ; car on ne tombe pas tout-d'un-coup. Les sorties devinrent plus fréquentes, la retraite ennuyeuse, le silence fut gardé avec moins de scrupule, l'assiduité aux exercices du Convent moins observée. L'esprit de dissipation succéda au recueillement : la recherche de ses commodités, aux pratiques de la pénitence : l'esprit de propriété, à l'amour de la pauvreté. Ayant franchi ces premiéres barriéres, rien ne fut plus capable de les arrêter. Semblables à un torrent qui a rompu ses digues, ils secouérent le joug & se porterent aux derniers excès. Ceux qui jusques alors avoient été nourris du pain des Anges, furent réduits à la vile pâture des animaux immondes. On vit les étoiles du firmament tomber du plus haut des cieux dans le plus profond de l'abysme. La direction des dévotes, écueil fatal à la plûpart des directeurs, en fut la cause. L'amour du sexe leur corrompit entiérement le cœur. Ainsi finirent honteusement par la chair ces premiers *Freres Mineurs*, qui avoient si glorieusement commencé par l'esprit. Quelle chute, grand Dieu ! Que n'ont pas à craindre les plus saints Religieux [10] ?

[10] *Mais enfin ces Solitaires perdant l'espérance de rentrer en possession du Paradis, qu'ils considéroient comme l'heritage d'Adam, vinrent trouver les Caïanites leurs parens. & ennuyés du célibat, privent leurs filles en mariage, & engendrerent les géans.* D'Herbelot, Bibl.

A la vuë de tant de désordres le Révérendissime Pere Cainan, pénétré de la plus vive douleur, ne cessoit de gémir jour & nuit sur l'aveuglement & le libertinage de ses Religieux. Quelle abondance de larmes ne répandit-il pas ? quelles rudes pénitences ne fit-il pas dans le secret, pour fléchir la colére divine ? Il n'oublia rien pour arrêter les excès de ses enfans qui étoient montés à leur comble : mais ce fut en vain. Peu étoient restés fidéles à leurs obligations, & vivoient exacts à leur régle, sans prendre part à la corruption de leurs confreres. [11] Les Freres Jared & Enoch étoient de ce petit nom-

---

orient. au mot Giabbar, p. 387. col. 1. Par-là on pourroit concilier les opinions sur les géans, & en distinguer de deux espéces.

[11] *Bouldus, c. 14. p. 120. 121. Ex dictis, & ex eo quòd sanctissimus patriarcha Cinanorum celeberrimus & archimandrita vigilantissimus Cainan filius Enos ad decimum supra nongentesimum annum vitam duxerit, anno mundi mortuus millesimo ducentesimo trigesimo quinto, credibile palàm fit immunerosos ante mortem instituti sui professores effecisse, inter quos Enoch abneporem ejus & filium Jared admodùm emicuisse, non obscurè colligo ex his de eo sancti Irenæi verbis : Enoch placens Deo, cùm esset homo Dei, legatione Dei ad Angelos Dei fungebatur, nempe ad filios Dei depravatos.* Tantùm igitur in devotissimâ illâ congregatione profecit spatio triginta annorum, quos in illâ transegisse videbimus, ut postquam sapissimè per multos annos ad diversas regiones, per quas filiorum Dei cœnobia & sodalitia erant dispersa, nunquam Dei Angelus, quo nomine tunc Cinanos vocari solitos vidimus, id est, nuncius ab Enos, qui Dei nomen viceſque gerebat, nec non ab avo Cainan missus esset ad utrumque Cinanorum & Enosinorum

bre, qui faiſoient toute la joie & la conſolation de leur Supérieur.

§. III.

Frere Enoch envoyé pour les réformer.

Frere Enoch, c'étoit là ſon nom de Religion, & le ſeul ſous lequel nous le connoiſſons, celui de ſa famille nous étant inconnu[12]; Frere Enoch avoit un talent ſinguliet pour annoncer la parole de Dieu, & ramener à leur devoir les eſprits égarés. On l'avoit déja éprouvé dans quelques viſites particuliéres qu'il avoit faites avec des pouvoirs tels que ſont ceux des Provinciaux Capucins ſur leurs inférieurs [13]. Dans les circonſtances fâcheuſes dont nous parlons, il fut le ſeul ſur qui on jetta les yeux, & qu'on crut capable de corriger les abus. On lui en donna pleïn pouvoir. Ainſi tant par ordre de ſes Supérieurs majeurs, que par élection du Chapitre général,

---

congregationis fratres, ut ferventiſſimis ſuis prædicationibus & exemplo diſſolutos eorum mores, & à priſcâ vivendi formâ alieniſſimam reprehenderet vitam, atque pro ſibi à ſuo generaliſſimo ſupremoque utriuſque Ordinis præfecto Enos, authoritate conceſſâ corrigeret & caſtigaret.

[12] *Boulduc, c. 14. p. 125.* Concordat nomen ejus Henoch, quod importat *dicatum*: forſitan, quia tunc datum eſt illi propter ſtatûs mutationem.

[13] *Ibid. p. 122.* Conſenſu majorum natu, ſeu potiùs præcepto ſibi dato ab Enoſæo & Cainan ſuis ſuperioribus, vel authoritate ſibi per electionem datâ, qualis eſt authoritas noſtrorum Provincialium, electus eſt non ſemel Enoch, ut ad eos, (filios Dei) legationem obiret, & à flagitiis avocaret.

il fut député en qualité de Commissaire général, d'une commune voix par ceux qui aimoient le bien de l'Ordre, pour faire la visite des Convents, & y mettre la réforme. Il se soumit à ce que la sainte obéissance demandoit de lui, quoiqu'il prévît le peu de fruit de sa mission. On ne peut raconter ni les peines qu'il eut à souffrir dans ce laborieux emploi, ni les affronts qu'il eut à essuyer de la part de ses confreres. Car une funeste expérience nous apprend qu'il n'y a rien de plus méchant qu'un Religieux qui n'a pas l'esprit de son état. Le Pere Commissaire employa d'abord les voies de la douceur & de la persuasion pour faire rentrer les Freres dans leur devoir. Il tint souvent le Chapitre conventuel; il fit la lecture des régles & des constitutions; en expliqua le sens, fit des conférences sur l'obligation des vœux, écouta les coulpes des Religieux, donna des avis, écrivit des réglemens très-sages, dont nous déplorons encore la perte; déposa les Gardiens & les Custodes indignes, en mit d'autres à leur place, fit enlever des cellules tout ce qui étoit contraire à la sainte pauvreté. Aux prières & aux remontrances il ajoûta les menaces; il employa la suspense, l'interdit, l'excommunication & les autres peines régulières usitées dans les cloîtres dès ce tems-là; quelques-uns des plus mutins furent mis aux fers & renfermés dans les prisons des Convents, soit pour un tems, soit pour toujours.

Ce digne Visiteur passa de la sorte trente ans que dura sa mission [14], dans des travaux

[14] *Vide suprà*. Boulduc, *c.* 14. *p.* 120. 121.

continuels à parcourir les provinces de son Ordre, laissant par-tout de grands exemples de patience, de zéle & de mortification. Mais ses peines & ses travaux furent inutiles. Le mal étoit trop grand pour pouvoir être guéri; rarement un Religieux qui est tombé se relève-t-il. Le Révérend Pere Enoch ne fut point écouté, plusieurs Gardiens ne voulurent pas le reconnoître pour Visiteur, quoique ses patentes fussent en bonne forme, scellées du sceau de l'Ordre, & qu'elles lui donnassent tous les pouvoirs du Révérendissime Pere Général dans le cours de sa visite. Quelques Convens tâcherent de le débaucher & de l'attirer dans leur parti, lui offrant le Généralat, s'il vouloit s'unir avec eux. D'autres le chargerent de calomnies, subornerent de faux témoins qui déposerent devant les Evêques contre lui: d'autres attenterent à sa vie par le fer & le poison. Une vertu moins à l'épreuve auroit succombé: car il étoit à craindre, comme remarque l'Ecriture [15], que la malice de ces Religieux libertins & que l'hypocrisie de ces Freres imposteurs ne séduisît son esprit. Dieu dans sa miséricorde prévint cette chute, & par une grace spéciale il le tira de la corruption du cloître & du milieu des pécheurs, sans lui faire éprouver les rigueurs de la mort.

Voilà tout ce que nous sçavons de Frere Enoch. Sa profession religieuse & sa mission

[15] *Bould. ibid. p.* 121. Cùm diù vixisset inter peccatores, translatus est.... ne videlicet malitia scelleratorum Religiosorum mutaret intellectum ejus, aut ne fictio tàm hypocritarum deciperet animam illius.

dans les Convens de son Ordre sont les deux seuls points dont nous parle l'Ecriture. [16] Les autres questions que l'on fait sur son ravissement dans le Ciel, sont beaucoup plus curieuses qu'utiles: nous n'en dirons donc rien ici, nous contentant d'adorer par un silence respectueux ce que l'Esprit Saint n'a pas jugé à propos de nous révéler.

§. IV.

Noé lui succede au Généralat.

Le Révérendissime Pere Cainan sentit la grandeur de la perte qu'il faisoit dans un si cher disciple qu'il destinoit pour son successeur. Ses vuës se tournerent alors du côté de Frere Noé. Il avoit embrassé dès ses plus tendres années la vie religieuse chez les Cinéens. Les premiéres semences de vertu qu'il avoit reçues dans son noviciat, produisirent des fruits en abondance. Son exactitude à la pratique de la régle, sa diligence à tous les exercices, son recueillement extérieur, son attention continuelle à la présence de Dieu, qu'il ne perdit jamais de vuë dans aucune de ses fonctions, le rendirent le Religieux le plus accompli de son siécle. Frere Noé n'ayant pas son semblable dans tout l'Ordre, son Général n'eut pas à délibérer sur le choix qu'il avoit à faire. Ayant fait sa démission dans les formes, il remit le

[16] *Ibid. p.* 123. Cæterùm multiplices quæ fiunt de translatione Enoch quæstiones, quæ ad rem non faciunt, sponè relinquo; ut ostendam quod ab initio proposui, quodque ex nuper dictis facilè deducitur, Enoch fuisse religiosum in Ordine Cinæorum.

gouvernement de l'Ordre [17] à ſon diſciple âgé pour-lors de cent ſoixante & dix-neuf ans, ayant lui-même fourni une carriére de neuf cent dix ans [18], comme nous l'avons dit plus haut. Le Révérend Pere Noé n'accepta qu'en tremblant une charge ſi peſante; il en ſoûtint le poids avec beaucoup de dignité, & ſans rien relâcher de ſa premiére ferveur. Il fut agréable aux yeux de Dieu, qui ſe plaiſoit de converſer familiérement avec lui; & tandis que toute la terre étoit plongée dans l'iniquité, il fut trouvé ſeul juſte. C'eſt le glorieux témoignage que lui rend la vierge Sibylle [19].

Il paſſa ainſi près de cinq cents ans dans le cloître, uniquement occupé à la contemplation,

[17] *Ibid. l. 2. c. 1. p.* 157. Colligitur etiam Noe ex Cinæorum Ordine fuiſſe ſicut Enoch, priuſquàm ad ſupremam eveheretur præfectorum dignitatem.

[18] *Ibid p.* 110. Voluit Deus, ut princeps ejus ac moderator ad multos admodùm, hoc eſt, nongentos decem annos, maneret incolumis, & ut illud inter manus ſanctiſſimi patriarchæ Noe ejus diſcipuli, tunc centum ſeptuaginta novem annorum nati, cum totius Eccleſiæ regimine relinqueret, ut videbimus poſteà.

[19] *Ibid. l. 2. c. 1. p.* 157. Nec malè me ſuſpicari putarem illum extitiſſe virginem ac cælibem ſpatio ferè quingentorum annorum.... nec priùs genuit, ait Genebrardus, quia inſtituerat vivere in perpetuo cælibatu, & contemplationis ſtudio, & tædio ſui ſæculi, & metu habendi prolem, quæ diluvio, ipſi jam ante viginti annos revelato, periret. Jam igitur ceſſet anxietas quid his quingentis annis magnus iſte patriarcha didicerit aut fecerit; quomodo puerilem ætatem, adoleſcentiam & juventutem tranſegerit. *Ibid. p.* 158. Omne ſtudium adhibuit ut toto illo tempore, & præſertim à diebus quibus in ſodalitate

& aux devoirs de ſon état, vierge de corps & d'eſprit. Son amour pour la chaſteté l'avoit porté à en faire vœu. Il avoit été confirmé dans ſon vœu à la vuë de la corruption qui regnoit dans le ſiécle, & par la crainte que ſa poſtérité ne périt un jour par les eaux du déluge : car Dieu lui avoit révelé qu'il devoit ſubmerger le monde dans peu. Mais la divine Providence qui vouloit conſerver en ſa perſonne, ou plutôt en celle de ſes fils une ſemence de l'Ordre monaſtique, lui ordonna de ſortir du cloître, & d'embraſſer l'état conjugal. Le ciel bénit ſon mariage, & lui donna pluſieurs enfans. Quelques années après il entra dans l'Arche avec ſes trois fils, précieux reſte du genre humain.

A voir ce bois fragile élevé ſur la ſurface des eaux & ſuſpendu entre le ciel & la terre, qui auroit cru qu'il renfermoit les prémices de deux autres Ordres qui devoient être ſubſtitués aux Enoſcéens & aux Cinéens, & par qui la ſucceſſion monaſtique devoit ſe perpétuer juſqu'à la fin des ſiécles ? Vous l'aviez réſolu de toute éternité dans vos décrets adorables, grand Dieu. Hé ! comment cela ne ſeroit-il pas arrivé ? Développons ce myſtére.

Dès que Noé fut ſorti de l'arche après l'écoulement des eaux, ſes premiers ſoins ſe tournerent à contribuer à l'œuvre de Dieu, je veux dire, à

Cinæorum, ambulare cœpit cum Deo, & familiariter converſari ut placeret ei. Et placuit, & inventus eſt juſtus, ſolus in omnibus juſtiſſimus, fideliſſimus, verax, boniſque operibus deditus, quo pacto de illo Sibylla loquitur.

faire refleurir la vie monastique. Pour y travailler avec plus de succès, il donna sa bénédiction à Sem ; & le préférant à ses deux autres fils, il l'établit archimandrite de deux congrégations : la premiere des *Cinézéens* [20], la seconde plus connue sous le nom d'*Hebreux* [21]. Moyse n'a touché qu'en passant ce point historique, lorsqu'il nous dit que Sem est le pere de tous les enfans d'Heber [22]. Nous avons l'obligation au R. P. Bouduc de nous avoir developpé cet endroit, un des plus concis de l'Ecriture ; & par une critique exacte & profonde de nous avoir montré dans ce peu de mots le souverain pontificat de Sem sur toute l'Eglise ; sa juridiction sur le corps du Clergé dans la personne de Japhet ; son pouvoir sur les laïcs dans celle de Cham, & son autorité sur les Religieux dans le Frere Heber. Noé fit encore quelque chose de plus : car pour

[20] *Ibid. c. 6.* De altera speciali filiorum Dei sodalitate post diluvium quæ dicitur *Cinæzeorum*.

[21] *Ibid. c. 2. p. 158.* De secundâ congregatione filiorum Dei, quæ post diluvium ab Heber *Hebræorum* dicta.

[22] *Ibid. p. 163. 164.* Sem tàm Japheto quàm Chamo fratri præfertur, eorumque princeps constituitur : sed præterea constituitur supremus pater omnium filiorum Dei religiosorum, qui Abrahæ temporibus, & longè priùs dicebantur filii, id est discipuli Heber ; quia tùm supremus erat illorum archimandrita, & hoc est quod de Sem cum additamentum significante particulâ, dicitur etiam ipse pater omnium filiorum Heber, quasi dicas : Sem totius Ecclesiæ erit summus pontifex : nam in Japheto præerit omnibus Ecclesiasticis & Episcopis, in Cham omnibus laicis, & in Heber omnibus religiosis.

conſerver à la poſtérité la plus reculée la mémoire du Révérendiſſime Pere Cainan ſon Supérieur Général, & de l'Ordre où il avoit lui-même vécu près de cinq cents ans comme on l'a vû, il voulu que ſon fils Arphaxad portât le nom de *Cainan* [23].

Dans la diviſion qui ſe fit de la terre, Sem eut pour ſon partage l'orient: Japhet, ſon frere ſelon la chair & ſon fils ſelon l'eſprit, eut pour lui l'occident. Avant que d'en aller prendre poſſeſſion, il bâtit en différents endroits de l'orient, & ſur-tout dans le pays de Canaan [24], des monaſteres pour les Moines Cinézéens. Il ſe fixa dans la partie occidentale de la Gréce, lieu propre pour établir des Convents, dont il devoit être le Pere Supérieur ou *Géant*. Son nom de religion fut *Dom Saturne*, nom expreſſif [25] & myſtérieux comme le ſont tous les noms He-

[23] *Ib. p.* 110, Ad perpetuam tanti magiſtri memoriam, nec non ad tam ſanctæ inſtitutionis & Ordinis conſervationem, voluit, meâ quidem ſententia, ut paulò poſt diluvium, nempe anno trigeſimo-octavo primogenitus Arphaxad, amantiſſimi ſui magiſtri Cainan, ad perpetuam ejus memoriam nomine donaretur.

[24] *Bould. l. 2. c. 7. & infrà, p.* 223. Iſte verò Japhetus, ſedem habens in occidentali Græciâ, quam temporaliter etiam præſertim in filiis & nepotibus moderatus eſt, diſcipulos reliquerat in oriente Cenezæorum ſodalitatis in terrâ Chanaan. Ipſe ergo *Gigas* ſenſu ſæpè dicto, de Semei quidem, ſed ſpirituali progenie natus, à Græcis dictus Saturnus, ſiſſium ſucceſſorem habuit Picum ſeu Jovem. *Voyez plus bas la ſuite de ce paſſage.*

[25] *Saturne* ou *Saturnus*, ce mot vient de l'Hebreu

breux, qui marque ſon renoncement au monde & ſa retraite dans la ſolitude pour y vivre caché aux yeux des hommes, & ſous lequel ſeul il a été connu des Grecs & des Latins.

§. V.

Retraite du Pere Saturne.

Il ne prit ce parti qu'après la naiſſance de ſon fils *Picus*. De-là eſt venu la fable de ſon prétendu exil, de ſa mutilation par ſon fils Jupiter, ſi chantée par les Poëtes, & d'avoir dévoré ſes enfans. A travers ces emblêmes allégoriques, ſous leſquels la vérité nous eſt repréſentée, un Lecteur judicieux & éclairé verra une image fidelle des principales actions de la vie de Dom Saturne, je veux dire, ſa fuite du ſiécle, le vœu de chaſteté qu'il fit après avoir eu un fils, & la conſécration de ce même fils au Seigneur.

Le déſert où il ſe retira fut nommé le *Latium* du mot latin *latere*, qui répond à l'Hebreu *ſathar*, & revient au mot *Saturne* : je n'oſerois décider ſi ce fut Dom Saturne qui donna ſon nom au lieu, ou s'il ne prit pas lui-même plutôt le nom du lieu, comme les Prémontrés, les Chartreux, les Picquepuces & les autres Ordres ont fait. Je laiſſe ce point de critique à nos étimologiſtes. Quoi qu'il

---

SATHAR, ABSCONDERE *ou* LATERE : CACHER, SE CACHER. *Voyez les Lexicons hebraïques.*

Lambert Barlés, notis in Heſiodi Theogoniam, p. 11. *in verſum* 19. Nec aliud ſibi vult Saturni nomen, quod non à ſatione factum, ut ſolùm latinè gnaris videtur: ſed ex Hebræo *ſathar*, quod eſt, *latere*, ut *Saturnus* idem ſit quod *latius* à *latendo*.

en

en ſoit, ce lieu fut depuis ce tems-là regardé avec une vénération religieuſe, & comme un aſyle ſacré pour la piété. Ce ſont à peu près les termes de Denys d'Halicarnaſſe [26]. Ce fut dans cet endroit même qui avoit ſervi de grotte à Dom Saturne, qu'on jetta pluſieurs ſiécles après les fondemens du Capitole, & qui après avoir été pendant plus de ſept cents ans le centre de la ſuperſtition & de l'idolatrie, l'eſt enfin devenu de la Religion Chrétienne, & le ſiége de l'Evêque de Rome, chef & paſteur de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, comme Dom Saturne l'étoit des Religieux de ſon tems. Je préſume qu'il fut trente ans ſeul dans ſon hermitage, ſans y voir ni y être vû de perſonne : & c'eſt ce qui aura donné lieu à ſes diſciples de donner ſon nom à la planéte la plus éloignée du ſoleil, qui n'acheve ſon tour qu'au bout de trente ans. Les ſatellites ou lunules qui ſont autour de ſon cercle & l'accompagnent toûjours, pourroient bien nous figurer les premiers éléves qu'il eut, mais dont les noms ne ſont pas venus juſqu'à nous.

Au bout de ces trente ans de ſilence, ce déſert commença à ſe peupler. Pluſieurs gentils-hommes & légiſtes déſireux de leur ſalut, ſe préſenterent pour être admis à ſa compagnie. Dom Saturne les recevoit tous à bras ouverts, & les gagnoit autant par ſa douceur que par ſa ſainteté ; car la véritable piété n'a rien de rebutant. Il examinoit avec ſoin toutes les démarches des poſtulants. Afin de juger plus ſainement de leur vocation, il les faiſoit paſſer par toutes les

[26] *Denys d'Halicarnaſſe, Antiquit. Rom* l. 1. p. 27.

épreuves nécessaires, avant que de les admettre à la prise d'habit.

Les épreuves redoubloient dans le noviciat. Son attention augmentoit encore ; les pénitences, les humiliations, les disciplines, il n'oublioit rien pour exercer, mortifier, & accoûtumer ses novices au joug qu'ils devoient porter le reste de leur vie ; afin que dans la suite ils n'eussent pas sujet de se plaindre qu'on leur eût caché la rigueur de la régle, & qu'on leur en imposoit plus qu'on ne leur en avoit demandé dans leur probation. Ceux qui par cet examen étoient jugés dignes de la religion, étoient enfin admis à la profession. Dans les conférences qu'il faisoit à ces nouveaux profès, il les exhortoit à oublier leur maison & celle de leur pere, à ne point regarder derriére eux, mais à se demander tous les jours pourquoi ils avoient quitté le siécle, & s'étoient retirés dans le désert. Personne parmi eux n'avoit rien en propre, parce que tout étoit en commun [27]. Leur nourriture étoit vile & grossiére, telle que la terre leur fourniſſoit, sans être cultivée : les herbes champêtres & les fruits sauvages étoient leurs mets les plus délicieux : quelques branchages d'arbres entrelassés les uns dans les autres & couverts de gazon composoient leurs cellules. Leurs habits simples & pauvres étoient plutôt pour cacher leur nudité que pour couvrir leurs corps, & les mettre à l'abri des injures des saisons. Leur lit étoit la terre ou quelques fagots de sarment pour

[27] *Platon, de la République, p. 122. edit. Basil. apud Valerium, 1534.*

les plus délicats, encore ne s'en servoient-ils que dans la dernière extrêmité. A l'exemple de ces bons hermites, le pays changea entiérement de face. Vous auriez dit que ce n'étoit qu'une grande communauté ou une maison religieuse, à cause de l'union qui regnoit entre les habitans, de l'égalité qui étoit entre les états, & de l'usage commun des biens. Personne n'y avoit rien en propre : personne ne cherchoit à s'y élever au dessus des autres. Justin, de qui nous tenons ces particularités [28], ajoûte ce trait singulier; c'est qu'à la fête de l'anniversaire de Dom Saturne, les esclaves mangeoient avec leurs maîtres sans aucune distinction de rang ni de condition. C'étoit sans doute pour laisser à la postérité le souvenir de cette parfaite égalité qui avoit regné autrefois dans le *Latium*, & pour conserver quelques foibles restes de cet âge si vanté par l'antiquité, célébré par les poëtes d'Hesiode & d'Ovide [29], âge duquel Dom Saturne passe pour le pere, ou au moins le restaurateur. Ceux qui veulent être instruits plus à fond de ce qui se passoit à ces fêtes, peuvent consulter Lucien

[28] Saturnus tantæ justitiæ fuisse dicitur, ut neque servierit sub illo quisquam, neque quidquam propriæ rei habuerit; sed omnia communia & indivisa omnibus fuerint, veluti unum cunctis patrimonium esset. Ob cujus exempli memoriam, cautum est; ut Saturnalibus, exæquato omnium jure, passim in convivio servi cum dominis recumbant. *Justinus*, p. 43. §. 313. *edit. Lugd. an.* 1641.

[29] *Hesiode*, opera & dies. *edit. Amstelod.* p. 15. *Ovide*, l. 1. *Metamorph.* n. 3. p. 5. *edit. Amstelod. an.* 1624.

dans ſon *Saturnalie* & ſon *Chronoſolon* [30], & il verra combien les payens avoient alteré & défiguré cette ſolemnité, ayant converti des exercices de dévotion & de piété en des divertiſſemens prophanes, & en des entretiens bouffons & impies. Au reſte je ne dois pas oublier que l'uſage n'étoit pas encore venu d'avoir des Freres lais dans les monaſtéres. Juſtin le marque clairement, quand il dit que perſonne ne ſervit ſous Saturne : *Ut neque ſervierit ſub illo quiſquam.* Car quel autre ſens pourroit-on donner à ces paroles ?

Dom Saturne eut la conſolation d'avoir pour heritier de ſes vertus auſſi-bien que de ſon ſang, ſon fils Picus [31] né avant que lui Saturne embraſsât la vie hérémitique. Il le forma dès le berceau à la piété, qu'il ſuça avec le lait de ſa nourrice. Jamais tradition ne fut mieux appuyée que celle-là. L'illuſtre Auteur de la Démonſtration Evangélique en a fourni les preuves ; j'y renvoie le Lecteur, n'ayant pas actuellement l'ouvrage entre les mains, pour en extraire les paſſages qui confirment cette vérité. La Théologie des Gentils s'accorde entiérement là-deſſus avec celle des Hebreux. La premiére nous apprend que Dom Saturne confia l'éducation de Picus aux Curétes [32], qui l'initiérent aux

[30] *Voy. depuis la page 879. juſqu'à la page 903. tom. 2.*

[31] *Boulduc, l. 2. c. 7. p. 223.* Japhet de S. mei quidem, ſed ſpirituali progenie natus, a Græcis dictus Saturnus, filium ſucceſſorem habuit Picum ſeu Jovem, id eſt Javam.

[32] Strabon, *de la Géographie, l. 20. p. 503. edit. Paris. an. 1620. Voyez tout le livre.*

mystéres les plus secrets de leur secte, & lui révélerent ce que leur Mythologie renfermoit de plus caché. L'autre nous enseigne que les *Curétes* n'étoient point différents des Religieux dits *Raphaims* & *Thérapeutes* [33]: car ces trois noms sont synonimes, & signifient la même chose dans les trois langues, le Grec Θεραπευτὴς & l'Hebreu *Rapha* répondant au Latin *Curare*; à moins qu'on n'aime mieux faire venir le mot de *Curétes*, du Grec κείρω *tondre*, d'où vient celui de κουρὰ *tonsure*: & alors il signifiera *des hommes tondus* ou *tonsurés*, & par conséquent des Moines & des Religieux: ce qui dans le fond revient au même, & confirme également notre sentiment. J'ose même dire que cette explication du terme, *Curétes*, me paroît plus simple & plus naturelle, plus conforme à l'étymologie gréque, & je m'étonne que personne n'y ait pensé jusqu'à présent.

Picus fit des progrès étonnans dans une si sainte école, où il vécut en qualité d'Oblat jusques environ à l'âge de vingt ans, mais sans faire aucun vœu; car ses proches s'opposerent toujours à sa profession: & ils lui chercherent une fille sage & vertueuse pour épouse. On n'eut égard dans ce choix, ni à la beauté, ni au bien, ni à la naissance, mais uniquement à la sagesse & à la vertu. Le ciel bénit une si sainte alliance. Au bout de neuf mois Madame *Pica* accoucha

[33] *Bouiduc*, *l.* 2 *c.* 8. *p.* 227. Qui hebraicè vocabantur *Raphaim*, id est, *Curatores*: ejusdem significationis nominibus à Græcis vel Θεραπευτὰς vel Κυρίτας appellatos fuisse non semel vidimus.

d'un fils nommé *Faune*. Pieus crut que Dieu n'en demandoit pas davantage de lui ? il renonça pour-lors au mariage, distribua une partie de ses biens aux pauvres, pourvut à l'éducation de son fils, & du consentement de son épouse qui fit vœu de chasteté, il retourna au cloître pour n'en plus sortir.

§. VI.

Frère Jupiter.

On le nomma à sa vêture, *Frere Jupiter*. Heureux présage de ce qu'il devoit être un jour, car ce nom est un diminutif du nom ineffable de *Jehova*. Les Grecs lui donnerent ceux de Ζεῦς & de Διὸς : celui-ci pour marquer qu'il étoit plutôt le fruit des priéres de ses parens, que du commerce charnel qu'ils avoient eu ensemble, & qu'il n'avoit hérité que de leur sainteté, sans participer à la corruption de la chair ; & celui-là à cause de cette nombreuse postérité d'enfans qu'il avoit engendrés spirituellement au cloître, & à qui il avoit donné par-là la vie de l'ame. C'est l'explication que Platon donne à ces deux noms [34]. Le monastére de l'isle de Créte fut le lieu de sa demeure, il y entra avec les sentimens que nous exprime le S. Roi Prophéte en prononçant ces paroles : *Hæc requies mea in sæculum sæculi : hîc habitabo, quoniam elegi eam* [35].

[34] *Platon, pag.* 52. De Cratilo, edit. Basil. apud Valderum, ann. 1534.
Diodore de Sicile, Biblioth. pag. 38. *cité par Eusébe*, Præpar. Evang. l. 2. c. 2. p. 59. B. edit. de Paris 1628. *explique de même le mot de* Ζεῦς. [35] Ps. 131. ℣. 14.

Il y fournit une longue carriére, & y mourut en odeur de sainteté. Son tombeau s'y voyoit encore du tems de Lucien, & ses reliques y étoient en grande vénération même parmi les infidéles [36], qui en firent la plus grande de leurs divinités.

§. VII.

Faune ou Mercure.

Son fils *Faune* marcha sur ses traces, & fut appellé, entrant dans le cloître, *Frere Mercure*. Jamais abdication ne fut plus entiére que la sienne [37] : il ne retint aucune marque du siécle : le fond d'un bois épais fut sa retraite, le tronc d'un arbre, sa cellule ; les oiseaux du ciel & les bêtes de la terre, sa compagnie ; quelques racines sauvages, ou à leur défaut, l'herbe champêtre qu'il paissoit comme le bœuf, sa nourriture ; une peau de chévre garnie de son poil, son vêtement : ses disciples peut-

[36] *Lucien*, Jupiter tragœdus, p. 445. tom. 3. & alibi, *edit. Basil. per Henricum Petit*, 1563.

[37] *Bouldue*, *l. 2. c. 7. p. 223.* Isti (nempe Jovi) successit Faunus, qui & Mercurius à patre vocatus, & tandem ex priscorum illorum nomine, filiorum ac nepotum sanctitate, virtuteque mirabili & auctoritate. Liceat tibi mecum suspicari, quòd, sicut in oriente ante diluvium Seth & Enoch, pro suâ innocentiâ & puritate, dii sunt appellati : ita post diluvium in occidente magni illi sanctitate ac virtute *Gigantes*, officio autem Rephaim, seu Κυρίους, id est, *Curatores deitatis*, ac supremi numinis adepti notitiam, nec non spiritualia, quibus speciatim enitebant, charismata, variè nuncupati sint, ut patet, Japhet, Saturnus, Javan, Jupiter, Elisæ, Mercarius.

dant long-tems n'en porterent point d'autres. De-là l'origine fabuleuſe des ſatyres : origine qui a métamorphoſé l'Abbé Mercure & ſes Moines en autant de monſtres, moitié hommes & moitié boucs ; comme ſi l'habit eût fait le moine. L'équivoque du mot Hebreu *Sagehir*, qui ſignifie, *piloſus*, *hirſutus*, *hircus*, *dæmon ſylveſtris*, *Velu*, *couvert de poils*, *bouc*, *démon de bois*, & qu'on donnoit à ces hermites, n'a pas peu contribué à fortifier l'erreur populaire. Tous ces grands hommes, animés d'un nouvel eſprit, doués du don des miracles, pénétrés de la grandeur & de la majeſté de l'être ſuprême, *Géans* en vertu, *Rephaim* par leur miniſtére, remplirent toute la terre de la grandeur de leur nom, & furent regardés comme autant de divinités viſibles. Et queſle eſt la nation la plus éloignée, à qui le nom de *Jupiter* ſoit inconnu ? Tels furent les deſcendans de l'Abbé Japhet.

Cham ne fut pas ſi heureux dans ſa poſtérité. Bien loin d'avoir part aux bénédictions données à ſes freres, il fut au contraire maudit par Noé. Mais que le Lecteur ne s'imagine pas que cette malédiction regarde les biens temporels de Cham. Il en eut en abondance, & beaucoup plus que Sem & Japhet ſes deux freres : qu'il ne penſe pas non plus qu'elle regarde la réprobation éternelle de Cham. A Dieu ne plaiſe que nous ayons une penſée ſi injurieuſe à un ſi grand Patriarche. Noé par cet anathême dont il le frappa, & qu'aucun interpréte n'a compris, ne prétendit que l'exclure de l'état eccléſiaſtique & religieux, & le réduire au ſimple rang de laïc, ſans qu'il pût jamais poſſéder aucun Béné-

sice ni séculier ni régulier [38]; & par-là il le soumit à la juriſdiction ſpirituelle du ſaint Pere Sem ſouverain Pontife, & à celle du Révérend Pere Japhet, qui d'Abbé avoit été élevé à l'Epiſcopat. Ce qui paroît par l'hiſtoire de la Genèſe. Car Cham, [39] quoique riche & puiſſant, fut toujours ſoumis pour le ſpirituel aux Prêtres & aux Religieux que l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime Pere en Dieu, Pere Japhet avoit pour coadjuteurs dans le gouvernement de ſon Evêché & de ſes Monaſtéres.

CHAPITRE III.

PARAGR. I.

Hiſtoire du Pere Melchiſédech.

VERS ces tems-là floriſſoit le ſaint Hermite Melchiſédech. Pluſieurs Auteurs graves, ſuivis par le R. P. Boulduc, [1] prétendent qu'il

[38] *Bouldus*, c. 9. p. 238. Exponuntur illa Noe ad tres filios: *Maledictus Chanaan, ſervus ſervorum erit fratribus ſuis...*, *Et plus bas*, p. 240. Igitur Noe maledicendo Chanaan nihil aliud vult, quam illum in ſtatu laicorum conſtituere, qui ex tunc factus eſt ſervus ſervorum Japheti Epiſcopi, & multò magis Semei.

[39] *Ibid. paulò ſuprà.* Iſti autem, ut ita dicam, Epiſcopi Japheti & Aſcenez habebant ſub ſe miniſtros, Sacerdotes & Levitas, quibus Chanaan, lix & dives & potens, ſubjiciebatur in his quæ ſunt ad Deum.

[1] *Boulduc*, *l.* 2. c. 5. p. 168. Propter quod Sem primogenitus Noe dictus pater filiorum Heber, ſuit

est le même que Sem ; mais ce sentiment n'a aucun fondement suffisant dans l'antiquité. Saint Athanase, dans l'histoire [2] qu'il nous en a donnée, rapporte sur une ancienne tradition, qu'il eut pour pere *Melchi* Roi de Salem, & pour mere *Salumi*. Il fut élevé dans la religion de ses ancêtres, & dans la superstition des Gentils : mais Dieu qui a tiré la lumiére des ténébres, ouvrit les yeux à Melchisédech. Telle en fut l'occasion.

Le Roi son pere lui ordonna un jour de faire conduire sept geniſſes pour un sacrifice solemnel qu'il devoit faire à ses Dieux. Le jeune Prince se disposoit déja à obéir : mais Dieu le toucha à l'instant, & lui éclaira l'esprit d'un rayon de sa lumiére. Il connut à ce moment la vanité des idoles, & la grandeur de l'être suprême. Frappé de cette pensée, il retourne sur ses pas, va trouver son pere, lui représente avec une liberté respectueuse l'erreur où il est ; lui parle de cet être tout-puissant qui a fait le ciel & la terre ; & à qui seul l'adoration & le sacrifice sont dûs. Le Roi irrité du discours de son fils, lui réitére le commandement qu'il lui avoit déja fait, avec ordre de l'exécuter sans délai sous peine de mort.

Tandis que Melchisédech va chercher les victimes, le Roi se transporte dans l'appartement de la Reine, & lui demande un de ses fils pour être immolé. Le sort devoit décider lequel des deux ce seroit, de Melchi ou de Melchisédech.

---

ille summus Pontifex, qui in terrâ Chanaan dictus est Melchisedech.

[2] *Tom. 2. edit. Paris. 1627. pag.* 8. 10.

Celui-ci étoit le cadet, & l'autre l'aîné. La Reine troublée d'une telle demande s'oppose à son époux, & entreprend de le dissuader d'un dessein aussi cruel qu'insensé. Prières, larmes, soupirs tout fut inutile. Elle s'offre elle-même pour victime à la place d'un de ses fils; elle ne fut pas écoutée. Enfin dans la crainte de les perdre tous les deux, les yeux baignés de pleurs, le cœur saisi de douleur, d'une main tremblante elle jette le sort, il tombe sur Melchi contre l'attente du Roi. Il le prend, le conduit au temple qui étoit consacré à douze divinités. Là étoit un grand concours de peuple pour la fête, & cinq cents trois enfans de la première noblesse amenés par leurs parens, dont le sang mêlé avec celui des victimes devoit arroser l'autel. L'infortunée Princesse abbatue & désolée au milieu de sa Cour, entre les bras de ses Dames d'honneur, apprit à Melchisédech par ses cris & ses sanglots quelle alloit être la funeste catastrophe de son frere Melchi.

Melchisédech frémit à cette nouvelle, qui lui apprenoit le danger qu'il avoit couru. Revenu de son étonnement, il prend congé de la Reine, quitte le Palais, renonce à la royauté qui l'attendoit, & s'en va sur le Thabor. Y étant arrivé, il fléchit les genoux en terre & adresse à Dieu cette priére : *Seigneur du ciel & de la terre, que je reconnois & adore pour le seul Souverain, ne rejette pas la priére de ton serviteur; que tous ceux qui assistent au sacrifice de mon frére, soient engloutis dans les enfers.* A peine eut-il achevé de parler, la terre s'entr'ouvrit, & le palais de Melchi fut englouti avec la ville de Salem, sans

il n'eut rien tant à cœur que l'avancement de la religion. Il relâcha pour cela de cette affreuſe ſolitude où il vivoit, jugeant que Dieu exigeoit de lui qu'il préférât la vie cénobitique à celle d'Hermite, afin de pouvoir ſe rendre utile à pluſieurs. Il prit pour modéle de ſa conduite le vénérable archimandrite Caïman, dont les diſciples demeuroient ſous des tentes. Il quitta le Thabor, & vint habiter dans la vallée de Savé, où il fonda ſon premier Convent, & qui pour cela fut appellée *vallée des Colléges* [7], à cauſe du grand nombre de Religieux qu'il y avoit ramaſſés. Ce monaſtére étoit le noviciat ou ſéminaire, dans lequel il formoit les jeunes *Rephaïms*, pour les inſtruire des obligations de leur état, & leur en faire prendre l'eſprit. Ceux qui étoient bien affermis dans leur ſainte vocation, & en qui il remarquoit des talens particuliers, étoient employés ou au miniſtére de la parole, ou deſtinés à remplir les premiéres places de la religion.

§. II.

Frere Heber.

Frere Heber fut un de ceux qui ſe diſtingua le plus par ſon mérite. Le Pere Melchiſédech

[7] *Bouldue, l. 1. c. 9. p. 78.* Vehementi nimis ſuſpicione trahor, ut credam appellari quoque *vallem* ſeu campum *Savé*, eò quòd piiſſimus ac ſapientiſſimus rex Melchiſedech *Collegium Rephaïm* inſtituerit; quemadmodum Prophetarum ſeu Religioſorum Cinæorum in tabernaculis habitantium ſub archimandritâ. Collegium longè latèque protendebatur per vallem, quæ ab ipſis vocabatur *vallis Cennim*. Vallis

eut une estime singuliére pour sa vertu, & l'établit son Vicaire général. Il eut la principale part dans tous les établissemens qui furent faits. Il n'eut jamais d'autre fonds pour les commencer qu'une grande confiance en la providence de Dieu, qui a promis le centuple même dès cette vie à ceux qui quitteroient tout pour le suivre. Sa double qualité d'Ecclésiastique & de Religieux ne lui permettoit pas de rien posséder [8]. Ses disciples vivoient dans la même pauvreté que les Freres Mineurs Capucins. Ils se contentoient d'un lieu pour habiter, sans exiger ni fonds ni revenu; ils n'étoient pas pour cela Religieux Mendians, mais plutôt Chanoines Réguliers, tels à peu près que sont les Prémontrés réformés ou les Religieux de sainte Geneviéve; à leurs gros biens près. Ils fixerent leur demeure à Jerusalem; mais en ayant été chassés par les Jébuséens [9], ils se refugiérent dans la vallée de

ergo *Save* erat *vallis Collegii Rephaim* à rege Melchisedech fundati, unde quos ad dignitates eveheret vel ad prædicandum mitteret, tanquam ex seminario exciperet.

[8] *Boulduc, t. 2. c. 10. p. 259.* Non invenitur ulla regio, quæ data reperiatur Hebero, sicut revera nulla est data, quia erat Ecclesiasticus & Religiosus.

[9] *Ibid. p. 266.* Quando ab Jerusalem expulso (Hebero) à Jebusæis, nequidem in valle Raphaim cum discipulis suis pacificè vivere ac degere ei concederetur, ab Abraham oblatam urbem Cariathiarim elegit sibi in habitationem, ubi tunc instituti sui florebat fodalitium nuper *Enacim*, id est, *Torquatorum* ordine illustratum ab Abraham, qui à viginti circiter annis inde egressus, tunc habitabat in Bersabee.

Raphaim. Ils n'y furent pas long-tems en repos: car toujours persécutés par ces ennemis, incessamment troublés dans leurs exercices réguliers, ils accepterent une demeure qu'Abraham leur offrit dans la vallée de *Cariathiarim*, & où florissoit depuis quelques années un Convent de leur Ordre [10]. Ils y furent bientôt la bonne odeur de Jesus-Christ, s'y conciliérent l'estime & les cœurs des peuples par la gravité & la modestie religieuse qui paroissoit dans tout leur maintien extérieur: ils étoient puissans en œuvres & en paroles, & appellés à cause de cela *Gibberim* ou *Géans* [11]. Nouvelle preuve ajoûtée aux précédentes, qui fixe le sens des noms de *Rephaim*, d'*Emim* [12], de *Zuzim*, à la signification que nous leur avons donnée plus haut.

§. III.

L'Abbé Nembrot & son fils Ninus.

L'Abbé Nembrot étoit de cet illustre corps, & après sa mort mérita d'être canonisé. Son

---

[10] *Boulduc, l. 1. c. 9. p. 71.* Quinimò longè ante Abraham, illos in multis civitatibus habuisse pietatis ac virtutis gymnasia colligo ex duobus Scripturæ locis. Primus est iste juxta Hebræum: Venit Codorlahomor & reges qui erant cum eo, percusserunt-que Raphaim in Astaroth, Carnaim & Zuzim in Ham, & Emim in Save Cariathiarim.

[11] *Ibid. c. 8. p. 65.* Nos putamus per illam vocem (Gibberim) significari admirabilem in exteriore præsertim homine filiorum Dei venustatem, gravitatem ac religiosam modestiam.

[12] *Ibid. c. 9. p. 72.* Ostenditur ex Scripturis nomina *Raphaim, Emim, Zuzim*, &c. non homines gi-

fils Ninus fit élever sur son tombeau une statuë d'une hauteur prodigieuse pour servir à la postérité d'un monument durable de la sainteté de son pere [13], & des miséricordes infinies que Dieu lui avoit faites. Elle fut dédiée sous le titre de *Saint Baal*, ou *Seigneur*, qui répond à celui de *Dom*; parce qu'apparemment on le qualifioit seul de *Votre domination*, comme aujourd'hui les premiers Supérieurs sont qualifiés dans le cloître de *Votre Révérence*.

Cependant le Ciel répandoit de jour en jour de nouvelles bénédictions sur cet institut. A mesure que les sujets augmentoient en nombre, ils augmentoient aussi en vertu. Les provinces circonvoisines s'empressoient d'avoir de ces Chanoines réguliers, & les regardoient comme leurs anges tutelaires. Nous voyons les chartes de ces fondations dans plus d'un endroit des Livres saints. Le Lecteur curieux les peut consulter dans Boulduc, à qui je renvoie.

§. IV.

Job.

ASTAROTH étoit un des plus fameux monastéres de la contrée [14]. Il fut la demeure du

---

gantes, sed primos post diluvium, mundi ac pietatis reparatores significare, & de illorum gymnasiis.

[13] *Ibid. l. 1. c. 8. p. 64.* Imò facilè crediderim Ninum regem Babylonis Nembrot patris sui eximias virtutes & sanctitatem cùm posteritati commendare vellet, id fecisse per ingentis molis statuam, sub *Balis*, id est, *Domini*, nomine.

[14] *Ibid. l. 1. c. 9. p. 75.* Prima urbs quæ vocatur

saint homme Job, qui s'y fixa sur la fin de ses jours, après avoir établi son petit fils le roi sur le thrône, & lui avoir assuré la couronne. Il y vécut en simple Religieux, & comme le dernier des novices, sans se distinguer en rien des *Raphaims* qui y demeuroient. La commodité des logemens & la situation du lieu, qui étoit dans le centre de la province, l'avoient fait choisir pour y tenir les Chapitres généraux, comme les Bénédictins de la Congrégation de saint Maur tiennent les leurs à Marmoutier. C'est-là que les fils de Dieu s'assembloient pour se présenter devant le Seigneur, y regler ce qui concernoit le service divin, les affaires de l'Ordre, corriger les abus qui s'y étoient glissés, mettre en pénitence les Religieux prévaricateurs, déposer les Prieurs & les Abbés négligens, ainsi que l'insinue le Révérend Pere au commencement de son livre. Save de Cariathiarim étoit [15], à ce

---

Astaroth. In illâ Job, quem in nostris commentariis dicti regis Abavum facimus, habitabat suorum tempore certaminum, & in quâ frequentes filiorum Dei sanctorumque *Raphaim*, quorum erat habitatio, conciones fieri solitas, non solùm ex iis quæ posteà dicemus colligitur, sed etiam ex semel iterumque ibi facto conventu filiorum Dei, id est, Prophetarum, ut assisterent coram Domino.

[15] *Ibid. p.* 76. Enim in *Save Cariathiarim*, cur non in *Cariathiarim*, sed in *Save* ejus, nisi quia Prophetæ illi reverendi non intra, sed extra civitatem habitabant?

Ibid. p. 77. Ac proindè Save-Cariathiarim esse ollegium seu gymnasium illius urbis.... ita qui occisi sunt in Cariathiarim, non intra civitatis mœnia, sed in collegio quod extrà erat manebant.

que je présume, ou le noviciat ou la seconde maison de la province, distante d'environ une demi-lieue de la ville; parce que les anciennes constitutions défendoient à ces Révérends Prophétes de demeurer dans des lieux habités, de crainte de perdre la récollection au milieu du bruit & du tumulte. Le texte sacré nous apprend tout ce détail, lorsqu'il nous dit que Codorlahomor & les rois qui étoient avec lui, frapperent *Raphaim in Astaroth, Carnaim & Zuzim in Ham, & Emim in Save Cariathiarim.*

§. V.

Dom Abraham.

ABRAHAM eut un soin particulier de ces bons Religieux, dont il fut le pere temporel & comme l'archimandrite [16]. C'est de-là qu'il fut surnommé Heber ou Hebreu, & non pas pour avoir passé l'Euphrate. En quoi s'est trompé Richard Simon & les critiques qui l'ont suivi. Outre les monastéres qu'Abraham leur bâtit dans la terre de Chanaan avant que d'en sortir [17] pour la troisiéme fois, il leur en érigea encore à Bethel & en divers autres endroits. Toutes ces

[16] *Boulduc, c. 2. p. 113.* Vides Abraham, societatis filiorum Heber seu Hebræorum appellari nomine, quorum archimandrita & pater erat Heber.

[17] *Ibid. l. 3. c. 1. p. 295.* Quomodo Abraham in hoc tertio exitu multa in Chanaan instituerit Hebræorum cœnobia.

Ibid. p. 304. Postquàm autem per aliquot dies ibi mansit cum uxore sua, pergit ulteriùs, ut in Bethel aliisque locis sacræ suæ sodalitatis erigat tabernacula.

maiſons furent bâties ſur le même plan, afin de garder par-tout l'uniformité. Les logemens étoient commodes, mais ſimples & conformes à la pauvreté religieuſe. Ce n'étoit que des tentes dreſſées dans la campagne ſelon le premier inſtitut, pour apprendre à ceux qui les habitoient, qu'ils n'avoient point de demeure fixe ſur la terre, mais qu'ils devoient en chercher une meilleure, je veux dire, la patrie céleſte, ſelon le langage de l'Apôtre qui les avoit en vuë dans ſon Epître aux Hebreux [18]. Voilà pourquoi Abraham ne leur donna aucun heritage en propre, voulant qu'ils ſe contentaſſent du ſimple uſufruit. Jamais il ne goûta de plaiſir plus pur, que quand il pouvoit ſe dérober à Sara, pour paſſer quelque tems dans la retraite avec ces illuſtres Solitaires, & vaquer à l'oraiſon, prévenant en cela le conſeil que S. Paul donne aux perſonnes mariées dans ſa premiére aux fidéles de Corinthe.

§. VI.

Eliezer Roi de Damas ſe fait Moine.

Dieu ſe ſervit de ce ſaint Patriarche pour toucher le cœur du Roi de Damas [19], dont

[18] *Ibid. p.* 306. Abraham ſuæ ſodalitatis alumnos huc illuc ſine ulla hæreditatis poſſeſſione conſtituit.

[19] *Ibid. p.* 303. Quòd ſi Damaſcus ille fundator aut Rex urbis Damaſci, cùm in ſuâ urbe pia vidiſſet Abrahæ exercitia, illius exemplo, relictâ cognatione ſuâ, ſequi eum voluerit ſecumque manere in terrâ Chanaan ....de quo ita loquitur Abraham : *Domine Deus, quid dabis mihi ? Ego vadam abſque liberis*, &

l'hiſtoire eſt rapportée dans la Genéſe. Ce Prince édifié des grands exemples de vertu d'Abraham & des exercices de dévotion qu'il pratiquoit, inſtruit des avantages attachés à la vie religieuſe, témoin oculaire de la régularité & de la piété des Cénobites qui étoient ſous l'inſpection d'Abraham, mais encore plus touché intérieurement par la grace, aſſembla tous les Grands de ſon royaume, leur déclara la réſolution qu'il avoit priſe de ſe renfermer dans le cloître, quitta en leur préſence la pourpre & le diadême, paſſa au milieu de toute ſa Cour qui fondoit en larmes, alla trouver Abraham, ſe jetta à ſes pieds, lui demanda avec inſtance l'habit de religion & la grace d'en faire les vœux. Une converſion auſſi illuſtre fit grand bruit dans le monde. Hé, que ne diroit-on pas aujourd'hui, ſi un Roi deſcendoit du thrône pour ſe faire ou Céleſtin ou Religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie ! Abraham n'en tira aucun ſujet de vanité, mais en rapporta toute la gloire à Dieu. Le texte ſacré nous a religieuſement conſervé les paroles qu'il dit en cette occaſion: *Seigneur mon Dieu, que me donnerez-vous ? Je ſuis ſans enfant, & le fils de mon œconome, Damaſcus Eliezer mon domeſtique*, c'eſt-à-dire, ſelon le texte Hebreu, que j'ai engendré à votre ſervice dans ma maiſon, *ſera mon heritier.* Damaſcus offrit à Abraham pour lui ou pour quel-

filius procuratoris domûs meæ iſte Eliezer vernaculus meus, (Hebraicè filius domûs meæ.) Quaſi dicat; quem in domo meâ genui in Domino (id enim valet nomen Hebraïcum) *hæres meus erit.*

ques-uns des siens la royauté à laquelle il venoit de renoncer si généreusement. Mais ce Pere des Croyans ne fut point ébloui par l'éclat passager d'une couronne temporelle : il ne soupiroit qu'après la couronne immortelle de gloire que Dieu seul peut donner. Justin, faute d'avoir lû nos livres, s'est lourdement trompé en comptant Abraham parmi les rois de Damas [20].

CHAPITRE IV.

PARAGR. I.

Ordre de Chevalerie & des Freres Hospitaliers.

LES soins d'Abraham ne se bornerent pas à veiller sur les Religieux dont nous venons de parler : il en avoit encore d'autres sous sa conduite qui ne faisoient pas vœu d'une pauvreté aussi rigide, que les premiers, & ne s'obligeoient pas à la clôture ; mais demeuroient chacun dans leurs maisons, & vivoient au milieu de leurs familles avec autant de régularité que des Religieux cloîtrés. Ils prirent quelques-unes de leurs constitutions des Hebreux ou anciens Enoscéens. Voilà pourquoi on les appelloit *Enoscim*. Ils composoient un Ordre de Chevalerie toujours prêts à protéger les malheureux, à défendre la veuve & l'orfelin contre la tyrannie des grands,

[20] *Justinus, Hist. l. 36. p. 270.* Nomen urbis à Damasco inditum ... post Damascum autem Zelus, mox Adores, & Abraham, & Israel reges fuere.

& à combatre contre les infidéles pour les interêts de la vérité, & l'honneur de Dieu. Je ne dirai point si cet Ordre militaire, le plus ancien que nous connoissions, étoit composé dans ses commencemens de trois sortes de personnes : de Chevaliers qui fissent preuves de noblesse, d'Ecclésiastiques, & de Freres servans. Ce sentiment est assez probable. Quelques endroits de la Genése semblent l'insinuer ; mais ils ne sont pas assez clairs pour établir un point historique de cette importance. Ce que nous pouvons dire hardiment, c'est qu'ils étoient fort unis entr'eux, que leur nourriture étoit très-frugale ; leur habit simple & modeste, sans or ni argent, tel que le portent les Chevaliers de Malthe dans leur isle, & tel qu'ils devroient le porter partout ailleurs.

Abraham avoit trois cents dix-huit de ces Chevaliers, quand il alla au secours de son frere Laban ou Loth [1]. Le texte sacré nous dit qu'ils

[1] *Boulduc, ibid. l. 3, c. 2, p. 314.* Quod cùm audisset Abraham, captum videlicet Loth fratrem suum, numeravit expeditos vernaculos trecentos octodecim, & persecutus est utique Dan. At utique nullum aliud fœdus aut societas ab istis cum Abraham Hebræo contracta fuerat, quàm ut sub illius moderamine eandem cum eo professam Hebræorum disciplinam meliùs observarent ; non quidem juxta leges strictioris observantiæ eorum qui in solis habitabant tabernaculis, nihil possidentes & divino servitio nocte & die vacantes ; quorum etiam curam Abrahamum habuisse non dubito, præsertim in tabernaculis à se fixis, sed illorum qui in propriis domibus inter sæculares, laicam, sed piam vitam ducentes, quales sub Assidæorum nomine, posteà fuerunt strenui illi

étoient tous de ſa maiſon. Par-là il nous donne à connoître qu'ils étoient du nombre de ſes Religieux. Par quel autre titre auroient-ils pû lui appartenir ? Ils n'étoient point ſes enfans. Jamais Abraham n'en eut un ſi grand nombre : ils n'étoient point non plus chez lui en qualité de domeſtiques. Abraham auroit-il donc été aſſez gros Seigneur pour cela ? De-là il s'enſuit qu'ils lui étoient ſeulement attachés par la profeſſion

---

Machabæi, ſi quando pro Dei religione vel patriâ bellum occurreret, ſtrenuè decertabant ; de quibus jam anteà. Hujuſce autem Hebræorum claſſis erant illi trecenti octodecim milites, nos vocaremus Equites, quos Abraham, non quidem ex ſuâ domo, quæ nulla tunc tanta eſſe non poterat, ſed ex domo, *id* eſt, ex familiâ ſuæ ſodalitatis, ex civitate Hebron, aliiſque proximis locis, ſubitò convocavit, ſecumque duxit ad bellum. Et quia ex illis animabus erant quas nuper ibi fecerat, & adhuc in hoc ſtatu religionis, non item in arte militandi tyrones erant *ac* novitii, ideo juxta Hebræum dicitur quòd expedivit novitios ſuos natos domûs ſuæ, hoc eſt, familiæ ſuæ religiosè in Deo genitos. Talis eſt enim vis terminorum octodecim & triginta, & quòd hæc Abraham cum illis tribus viris (Aner, Eſcol & Mambre) ſocietas ſpiritualis fuerit modo jam dicto. Ex hoc conjicitur, quòd poſteà, quaſi ex *Enoſcæorum*, qui iidem ſunt ac Hebræi, ut ſæpè anteà vidimus, ſodalitate, antiquo nomine, dicuntur *Enoſcim* quibus tanquam hujuſmodi non novitiis, ſed profeſſis, *ac* provectis, quandam ſpoliorum partem tunc debitam fuiſſe ſignificant. Abrahæ ad amuſſim originalem ſic reddita verba, cùm ait Regi Sodomorum, ſe nihil omninò velle de ſpoliis hoſtium, præter tantùm quæ comederant pueri, & partem *Enoſcim*, qui fuerant ſecum, Aner, Eſcol & Mambre ; ipſi inquit, accipient partem ſuam.

religieuſe.

religieuſe. Ce qui ajoûte un nouveau poids à ce que nous venons de dire, & en met la vérité hors de doute, c'eſt que ces Chevaliers ſont appellés *Novices*, *Novitios*. Ils ne l'étoient pas aſſurément dans l'art militaire : la bravoure qu'ils firent paroître dans cette expédition en eſt une preuve : mais ils étoient novices dans la vie religieuſe, & n'avoient pas encore fait profeſſion. Aner, Eſcol & Mambré qui marchoient à leur tête contre Codorlahomor, étoient trois Commandeurs de l'Ordre ; voilà pourquoi Abraham ne donna qu'à eux trois, comme les ſeuls profès qui fuſſent avec lui, une part du butin qu'ils avoient fait ſur les ennemis. Boulduc [2]

[2] *Ibid. p.* 320. Is nempe Arbe fuerat homo inter torquatos maximus ; quippe qui torquis pater & inventor, & torquatorum inſtitutor fuerat... *p.* 321. Nihil mirum ſi Abraham noviſſimè, id eſt, duobus ab hinc circiter annis, cum tantâ quatuor regum occaſione ſpoliorum, in ſe tribus principibus, ſibi jam aliàs confœderatis, & victoriæ ſociis, ad inſtar regum Ægypti, Ordinem inchoavit torquatorum. Et hæc eſt ratio cur de Tanâi urbe regiâ Ægypti ſic ſermo, cùm agitur de Hebron in quâ primò ex fidelibus facti ſunt Enacim ; quaſi diceret : Quamvis Abraham, in civitate Hebron primò fecerit torquatos, quorum ordine illuſtrato ab Abraham patre Enach ; novum nomen Cariath-Arbæ ſortita ſit ; nihilominus Tani Ægyptiacâ, in quâ iſte Ordo priùs viguit, ſeptem annis antiquior eſt. *Ici Boulduc fait alluſion au paſſage*, *Num.* 13. *V.* 20. Venerunt exploratores in Hebron ubi erant Achiman, & Siſai, & Tholmai filii Enach : nam Hebron ſeptem annis ante Tanim urbem Ægypti eſt condita, *qu'il cite.* *L.* 3. *c.* 3. *p.* 326. De primâ ſtirpis Enach, id eſt, torquatorum. Ordinis ab illo Abraham factâ men-

croit qu'Abraham n'eut la premiére penſée d'inſtituer cet Ordre, que lorſqu'il étoit à Heliopolis, où il vit Pharaon donner le collier aux Grands de ſon royaume; & qu'il ne l'inſtitua effectivement que deux ans après à Hebron: c'eſt pourquoi il eſt fait mention dans l'Ecriture de Tanaïs ville capitale de l'Egypte lorſqu'il eſt parlé d'Hebron où les premiers *Enacim* furent créés par Abraham. L'explication de Bouldue ſur cet endroit obſcur de l'Ecriture, eſt des plus heureuſes & des plus juſtes. C'eſt, remarque ce ſçavant Capucin, comme ſi l'Ecriture eut dit: *Quoiqu'Abraham ait fait les Chevaliers du collier dans Hebron, qui devint par-là très-illuſtre dans la ſuite, & prit le nom de* Cariath-Arbe, *cependant Tanaïs ville d'Egypte, où cet Ordre commença, eſt moins ancienne de ſept ans.* Avouons qu'il n'appartient qu'à un critique des plus profonds de développer avec cette netteté & cette érudition les ſens cachés des Ecritures.

Nous n'ignorons pas que cette origine que donne Bouldue à l'Ordre militaire, n'ait des contradicteurs. Un des plus oppoſés eſt l'illuſtre Ecrivain qui nous a donné l'Hiſtoire des Ordres militaires, & qui par conſéquent paroît avoir examiné à fond cette matiére. Il en fait remonter l'inſtitut juſqu'aux commencemens du monde,

---

tione... p. 317. Et hoc eſt alterum, quod valdè notandum eſt, de iis qui paſſim in Scripturâ dicuntur *Enacim*, id eſt *torques*, quos putamus illuſtres fuiſſe milites, quorum Ordo inſtitutus fuit ab Abraham, paulò poſtquam iniit fœdus cum tribus iſtis Hebronitis principibus, Mambre, Eſcol & Aner.

On peut voir dans la note les paroles de cet Auteur pour l'édification du Lecteur [3], qui sera consolé de voir la nuée de témoins qui déposent pour l'antiquité Religieuse. Après tout il ne seroit pas difficile de concilier ces deux Auteurs qui paroissent opposés. Car quoique Boulduc ne commence qu'à Abraham l'Ordre militaire des Chevaliers, il ne parle que des Chevaliers qui vivoient dans la Palestine, & qui pratiquoient la vie religieuse dans leur famille autant que cela se pouvoit, jeûnant le

[3] » C'est un sentiment assez commun parmi les » Auteurs qui ont traité des Ordres de Chevalerie, » que cette éclatante dignité est presque aussi ancien- » ne que le monde, puisqu'elle tire son origine des » guerres dont on voit de si sanglantes traces dans sa » naissance.... Ceux qui s'étoient le plus signalés dans » les combats, *dit-il encore*, furent enrichis des » dépouilles de leurs ennemis. On leur donna une » partie des terres qu'ils avoient aidé à conquérir » sur eux; & en les honorant de quelque marque » extérieure qui les distinguoit de l'état populaire, » on les excitoit en même tems par des récompenses » à soûtenir la gloire de leur patrie par leur insigne » valeur, & leurs actions héroïques.... Ces braves » guerriers distingués ainsi du commun, compo- » serent des compagnies & des Sociétés militaires, » dont les prérogatives peuvent être comparées aux » dignités de la Chevalerie chrétienne, si même on » ne peut pas dire qu'elle en ait emprunté les usages & » les cérémonies. « *Herman, Histoire des Religieux ou Ordres militaires, à Rouen 1698. Préface de son livre cité dans la Dissertation historique & critique sur la Chevalerie par le R. P. Honoré de Sainte-Marie, à Paris chez Nicolas Pepie & Jean-François Moreau 1718. Dissert. 2. art. 1. p. 19.*

Vendredi, & faisant abstinence de chair le Mercredi ; & jamais il n'a prétendu nier qu'il n'y eut auparavant d'autres Chevaliers, soit parmi les Gentils, soit parmi le peuple de Dieu : ce qui se démontre par ce que nous avons rapporté plus haut de ce digne Capucin : 1°. Qu'Abraham avoit fait ses Chevaliers sur le modéle de ceux de Pharaon : 2°. Que leurs principales constitutions étoient tirées des Enoscéens. Donc il reconnoît des Chevaliers en Egypte avant qu'Abraham eût pensé à en faire d'Hebron, ou plutôt de Mambré.

§. II.

Abraham en mourant transfere l'Ordre dans les Limbes.

ABRAHAM, à ce que prétendent quelques Auteurs graves, en mourant transféra dans les Limbes son Ordre d'Hospitaliers ou de Freres Servans [4], & y bâtit un Hôpital pour y retirer les enfans qui meurent sans baptême, & leur procurer quelque félicité proportionnée à leur innocence. Un sentiment aussi singulier méri-

[4] F. Paul de S. Sebastien Religieux Hospitalier de S. Jean de Dieu, *Epistolâ ad Generalem scripta mense Octobri 1696.* rapportée dans l'Histoire des Ordres Monastiques & Religieux, à Paris chez Gosselin tome 1. dans la Préface où ces paroles sont rapportées: *Quid nisi hieroglyphicum fuit, Hospitalitatis per omnia secula propagandæ ad usque Limbum ; nam & hic Hospitalem domum excitavit primus Pater & Generalis totius Ordinis nostri Abraham, quâ reciperetur innocentia parvulorum sine originalis peccati remedio morientium.*

roit de fortes preuves pour être soûtenu ; & sans une révélation particuliére, dont nous ne voyons aucune trace dans les livres saints, je n'oserois le garantir.

Peut-être Frere Paul a-t-il fourni les preuves dans sa lettre écrite à son Général, dont je n'ai vû qu'un fragment : peut-être se fonde-t-il sur quelque ancienne tradition qui se conserve dans son Ordre, ou sur quelque révélation ou apparition hors de doute. Car il n'est nullement probable qu'un Religieux d'une piété exemplaire, & d'une candeur hors de tout soupçon, eût osé avancer un tel paradoxe dans une lettre publique, s'il n'eût été convaincu de ce qu'il écrivoit.

Mais, supposé même quelque révélation particuliére, elle ne peut nous obliger à adopter cette opinion qui fixe l'état des enfans morts sans baptême : car l'Eglise n'a encore rien décidé là-dessus, & les Théologiens sont fort partagés. Les uns après S. Augustin tiennent qu'ils vont dans l'enfer, où ils souffrent avec les démons & les autres damnés la peine du dam & du sens. On peut voir dans les ouvrages de ce S. Docteur contre les Pélagiens, & sur-tout dans son sermon *de Baptismo parvulorum*, les preuves de cette opinion, qui pour la plûpart m'ont paru très-foibles : aussi n'a-t-elle été embrassée que par le seul Gregoire de Rimini appellé pour cela *le bourreau des enfans* ; & par les Augustiniens.

L'opinion contraire prévalut dans le Concile de Trente, les Cordeliers & les Jacobins soûtenant que ces petits innocents ne souffriroient pas la peine du feu ; mais ils ne s'accordoient

pas entr'eux. L'école de S. Thomas diſoit qu'ils ſeroient dans un lieu ſouterrain & ténébreux, mais ſans ſupplice corporel. Celle de Scot, qu'ils ſeroient ſur la terre, & jouiroient de la lumiére. Quelques-uns ajoûtoient qu'ils philoſopheroient ſur les choſes naturelles avec tout le plaiſir qui ſe goûte en ſatisfaiſant ſa curioſité. Catharin encheriſſoit en diſant qu'ils ſeroient viſités & conſolés par les Anges & par les bienheureux. Tout ceci eſt de Fra-Paolo Sarpi [5], qui ajoûte que les Auguſtins, pour l'honneur de leur Saint & de Gregoire de Rimini, priérent inſtamment les Peres, que l'article neuviéme de la doctrine de Luther conçu en ces termes: *Que la peine principale due au péché originel, eſt le feu de l'enfer, outre la mort corporelle & les autres imperfections où l'homme eſt ſujet en cette vie*, bien que faux, ne fut point déclaré hérétique, comme le demandoit Catharin.

L'opinion de ce ſçavant Evêque de Minorſ a été miſe dans un nouveau jour par un pieux & grand Cardinal, qui a ſoûtenu de nos jours dans un livre qui a paru à Rome avec l'applaudiſſement univerſel de cette Cour [6], que les

[5] *Hiſtoire du Concile de Trente de Fra-Paolo, de la traduction de M. Amelot de la Houſſaie, à Amſterdam chez Blaen 1713. l. 2. p. 163.*

[6] Sexto parvulos, quod attinet, qui ſine baptiſmo decedunt.... non exclusit naturalibus bonis, & à peccato præſervavit, æternoque ſupplicio, quo, ſi adoleſcerent, puniendi erant. Quæ planè magna portio amoris & gratiæ eſt, cùm ſola præſervatio à peccato pluriſque valeat, majoriſque pretii ſit, quàm regnum ipſum cœleſte: quo, ſi ipſis opus

enfans morts sans être regénérés jouissent d'une béatitude incomparablement plus grande que n'est celle des autres Saints ; parce que, si celle-ci l'emporte pour la clarté de la vision béatifique, celle-là la surpasse infiniment du côté de l'innocence personnelle qui n'a jamais été souillée d'aucun péché actuel dans ces enfans : prérogative qui est au dessus de tout ce qu'on peut concevoir. On peut voir le latin du Cardinal Sfondrate, qui dit quelque chose de plus que la substance que je viens d'en donner. On a voulu troubler dans les derniers tems le bonheur de ces pauvres créatures innocentes : mais selon la pensée de l'Auteur des *lettres écrites au nom des enfans qui sont dans les Limbes* [7], & qui par un esprit prophétique a prédit ce qui devoit arriver & ce que nous avons vû, les cris de ces petits innocents sont montés jusqu'au thrône du souverain Pontife Clément XI. qui leur a donné des armes pour se défendre, & tirer vengeance de leurs ennemis : & les perturbateurs de leur repos public ont reçu des plaies d'autant plus sensi-

---

dantur, ea rere vellent, quàm peccato involvi. Non ergo neglecti dici possunt, qui tanto bono donati sunt, tantoque malo liberati. *Nodus prædestinationis ad mentem SS. Augustini & Thomæ, homini quantum licet, dissolutus : authore Cardinali Cœlestino Sfondrato, Coloniæ Agrippinæ apud Servatium Noethen, anno 1705. observat. 13. p. 69.*

[7] Appendix ad Nodum Sfondrati, sive Literæ parvulorum sine baptismo mortuorum ad suæ quietis perturbatores. Coloniæ-Agrippinæ apud Servatium Noethen anno 1698. *Il y en a trente-sept, on y lit ces paroles du Ps. 63.* Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum.

bles &, plus profondes, que les fléches de ces enfans ſont plus aigues & plus pénétrantes. Peut-être cette digreſſion ne ſera pas déſagréable au Lecteur. Il y voit la difficulté qu'il y a de décider ſur ce qui regarde l'état des enfans morts ſans baptême, & par conſéquent le peu de fond que l'on peut faire ſur ce que nous dit Frere Paul de S. Sebaſtien du Convent des Freres Hoſpitaliers fondé dans les Limbes. Au reſte tout ce que nous venons de dire, eſt ſans aucun eſprit de partialité, ni ſans aucune mauvaiſe intention pour l'Ordre des Freres de S. Jean de Dieu, que nous reſpectons infiniment, & dont le public reçoit tant d'avantages. Nous avons cru devoir rapporter avec la liberté d'un Hiſtorien ce qui touche ce ſujet, laiſſant au Lecteur le choix de ſe déterminer; ſoumettant au jugement de l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine & à notre S. Pere le Pape Benoît vicaire de Jeſus-Chriſt ſur terre, tout ce que nous avons dit; le révoquant & rétractant dès à préſent, & ce que nous dirons qui pourroit être contraire à ſa doctrine & à ſa tradition.

Au reſte nous ne prétendons nullement déroger par-là à l'antiquité des Freres de la Charité. Nous reconnoiſſons avec leur Hiſtorien [8], qu'ils ont au moins neuf cents ans d'an-

[8] *F. Paul de S. Sebaſtien*, Epiſtolâ ſuprà citatâ. *Elle ſe voit toute entiére chez Papellard, parlant des Carmes.* Quo jure prætendunt illi eſſe antiquiores nobis, & quâ veritate ſe volunt nobis anteponi? Si enim per ſuos patres attollunt ſe ad nongentos annos ante Chriſtum cum Eliâ, nos ad alios nongentos

tiquité par-dessus les Carmes. Les Généraux furent Abraham, Loth, Tobie : à ce dernier remontent les *Cliniens*, dont l'office est d'ensevelir les morts : l'Ange Raphaël qui accompagna le jeune Tobie ; les deux autres qui se firent voir à Abraham dans la vallée de Mambré, étoient du même Ordre, selon la déclaration formelle qu'en fit l'Ange Raphaël à saint Jean de Dieu. La maison de la veuve de Sarepte, de la Sunamite, la Piscine probatique étoient autant de Convents de l'Ordre. De la vallée de Mambré où il avoit été fondé, il fut transferé à Grenade en Espagne, d'où il se répandit en plusieurs lieux ; mais nous avons de la peine à croire qu'il soit passé aux Limbes. Je reviens à mon sujet.

Parmi les Grands-Maîtres de l'Ordre qui florissoient du tems de Codorlahomor, nous en trouvons un appellé Arbé [9], qui surpassoit

annos ante Eliam extendimus principium nostrum.... Nam & Pater Thomas de Salus referens dictum Angeli Raphaelis ad S. Joannem de Deo : Omnes sumus unius Ordinis ; & iste cum duobus Angelis fuit præsens in Mambre.... Ipse autem Joseph numquam non fuit Religiosus militaris Ordinis nostri.

[9] *Bouldue*, *l.* 3. *c.* 3. *p.* 311. Ita ut Arbe primus inter principes fuerit, qui viros insignes & honore dignos torque donavit ; sive ipse fuerit aliquis ex filiis ac nepotibus Noe sic appellatus ; sive, quod magis arridet, fuerit Abraham, paulò postquam cum tribus viris professione Hebræus, quando, post dictam de quatuor regibus reportatam victoriam, auctus est ingenti equorum & jumentorum numero, prædâque opulentissimâ, ut loquitur Philo. Adde, si placet, ut verisimillimum regalium ornamento-

autant les autres Chevaliers en bravoure que par sa dignité. Les uns croient que c'étoit un des descendans de Noé, sans spécifier quel il est : les autres, avec plus de fondement, disent que c'étoit Abraham lui-même, qui donna un nouvel éclat à l'Ordre, dont il fut comme de nouveau l'instituteur, après la victoire considérable qu'il remporta sur les quatre Rois dont nous avons parlé. Car ayant fait un butin considérable, où il se trouva des diadêmes, des couronnes & des colliers, il en prit un pour lui, & en donna aux principaux Officiers de sa suite. De là vint le nom d'*Enoch* qu'ils prirent, au lieu de celui qu'ils portoient auparavant : nom qui signifie à la lettre les *Religieux du Collier*, ou les *Chevaliers du Collier*, comme nous disons les *Chevaliers de la Toison d'or*.

§ III.

Joseph Frere de l'Ordre reçoit le Collier de Pharaon.

Depuis Abraham jusqu'à Joseph son arrière-petit-fils, nous ignorons l'état de cet Ordre, &

---

rum, qualia sunt torques & diademata, quorum ista dederit Abraham; illos autem sibi tribusque nuper sibi confoederatis, assumpserit, illos ex tunc torquatos instituens, & eorum qui proinde filii *Enoch* seu *Enacim* deinceps appellantur, Ordini dans principium.

Ibid. p. 323. *Cariat-Arbe*, pro *Cariat-Abraha*..... Congruentius multò atque verisimilius est, ut teneamus *Enacim* seu filios *Enoch* significare torquatos, quorum pater, id est primus, inter fideles seu Nephilim instituos fuerit Abraham.

quels en ont été les Grands-Maîtres. Joſeph déja avancé en âge, fut aggrégé dans la Chevalerie, & en reçut le Collier des mains de Pharaon [10], qui le choiſit pour Grand-Maître, ou plutôt, pour Bailli du Temple [11]. Il pratiqua exactement les régles de l'Inſtitut, avec les conſtitutions des Hebreux qu'il y ajoûta. De-là cette pureté de conſcience, cette gravité dans les mœurs, cette modeſtie ſur ſon viſage, cette retenuë dans les paroles, cette prudence dans toutes ſes démarches. Il n'y a donc plus lieu de s'étonner de ce qu'au milieu d'une Cour, où le vice & le libertinage regnoient, il réſiſta avec tant de fermeté aux ſollicitations preſſantes auſquelles tout autre auroit ſuccombé. Frere Joſeph eſt Hebreu profès, il ne fera rien d'indigne de ſa profeſſion. Vous ne l'ignorez pas, ô femme de Putifar : vous le publiez hautement, & cependant vous oſez attenter à la chaſteté de notre jeune Chevalier. C'eſt ainſi que l'iniquité tombe en contradiction avec elle-même.

§. IV.

Continuation de l'Ordre ſous Joſué.

APRÉS Frere Joſeph, l'Ordre ſe ſoutint encore long-tems dans ſa ſplendeur. Dieu qui

[10] *Bouldus, l. 3. c. 3. p. 320.* Poſterioribus annis Joſeph à Rege Ægypti Eques torquatus effectus eſt, aut ſaltem torque donatus.

[11] *Herman, ibid. ſupra ; Hiſtoire des Ordres Religieux & Militaires, citée par le Pere Honoré de S. Marie.* Le plus ancien monument que nous ayons de cette éminente dignité, eſt rapporté dans le chapitre 41 de

en étoit le premier auteur, lui suscita deux Grands-Maîtres, Moyse & Josué, qui lui donnerent un nouvel éclat [12]. Les Israélites, à leur approche de la terre de Chanaan, apprirent avec une joie sensible les progrès étonnans que l'Ordre avoit fait dans ce pays, & dans quelle haute réputation il y étoit pour la valeur & la sainteté. Nous avons vû, dirent à leur retour les espions envoyés par Moyse, nous avons vû la race d'*Enach*, race non charnelle, mais spirituelle : ces *Géans* auprès de qui nous ne sommes que des pigmées [13], non pas pour la taille, ni pour le corps, mais pour la vertu, le mérite & l'innocence des mœurs. Nous ne sçaurions trop le répéter, à cause du préjugé contraire ; c'est-là l'unique & véritable explication du mot de *Géant*, *Nephilim*, *Raphaim* [14]. Quiconque sans

---

la Genèse, où nous voyons que Pharaon éleva Joseph à l'Ordre de la Chevalerie, ou plutôt l'établit comme le Grand-maître de l'Ordre qu'il avoit institué dans ses Etats.

[12] *François Sausovin, della origine de Cavalieri, cité par Honoré de S. Marie, ibid supra.*

L'Abbé Justiniani cité par le même parle de la même maniére. *Histoire chronologique de l'Ordre Militaire. Tome 1. c. 1.*

[13] *Baulduc, l. 3. p. 322.* Et quia isti torquati corpus mysticum & congregationem conficiebant, sicut apud nos Equites Templi, vocant illam stirpem *Enach*, dicentes : Stirpem Enach vidimus ibi, quæ scilicet non propagatione carnali, sed institutis ac societatis observantiâ ad Moysis usque tempora in illâ civitate inter gentiles perseverabat.

[14] Voyez l'approbation donnée aux Régles pour l'intelligence de l'Ecriture sainte.

cette clef veut entrer dans l'intelligence des Ecritures, eſt en danger de s'égarer à chaque pas : & nous pouvons appliquer à ce ſujet ce qu'a dit le judicieux approbateur des Régles pour l'intelligence des ſaintes Ecritures ; que c'eſt *une clef d'or, & le plus beau preſent qu'on pût faire à l'Egliſe* [15] ; & non pas, *une clef tout au plus d'un plomb groſſier, qui plie de quelque côté qu'on la prenne* [16].

Les trois Grands Prieurs de l'Ordre du tems de Joſué étoient Freres Achiman, Siſai & Tholmai [17]. Après eux l'Ordre commença à décheoir inſenſiblement ; & les Religieux dégénerant peu à peu de la vertu de leurs ancêtres, oublierent les ſages inſtructions qu'ils avoient reçues de leurs peres, & donnerent dans toutes

---

[15] *Mouaacah* ou *ceinture de douleur*, par Rabbi Iſmael Ben Abraham, à Paris, chez Thibouſt, 1725.

[16] *Bouldus, l. 3. p.* 323. Geſſet vetus illa acceptio nominum *Raphaim*, *Nephilim*, *Enacim*, & ſimilium pro monſtroſæ molis corporeæ viris, quorum veræ ſignificationis ignorantia tantam multis Scripturæ locis attulit obſcuritatem.

Ibid. c. 9. p. 383. Verùm tamen aliquid ſimplicius de hoc nomine *Teraphim* cogitandum exiſtimo, & à verbo *rapha*, quod eſt *ſanare*, vel *reſtaurare*, deducendum ; atque per hoc illoſmet primariò ſignificari viros ſanctiſſimos atque religioſos, Deos plerumque dictos, qui poſt diluvium tam humani generis quam veræ pietatis fuerunt reſtauratores.

[17] *Ibid. p.* 321. Et illorum Ordinum tres deinceps fuiſſe videntur principes & velut capita, tribus dictis, aut ſtirpe, aut potiùs aliorum Equitum ſuffragiis ſuccedentia. Qui autem tempore Moyſis & Joſuæ floruêre, erant illi tres Achiman, Siſai & Tholmai.

sortes de crimes. Le Lecteur nous dispensera de lui représenter par quels degrés ils firent une telle chute, & nous permettra de détourner la vuë d'un objet si triste & si affligeant. La vengeance du Seigneur ne tarda pas à éclater contre eux d'une terrible maniére [18]. Irrité de ces désordres affreux & de ces scandales qui faisoient blasphémer son nom parmi les Gentils, il ordonna aux Israélites de les exterminer, se réservant cependant parmi eux une semence qui fut le précieux germe de quatre autres Ordres Religieux [19], entre lesquels s'éleva une nation sainte, une peuple parfait, de véritables Nazaréens, les Hermites du Mont Carmel, enfans du S. Prophéte Elie, Freres de la Vierge Marie; je veux dire, les Révérends Peres Carmes dont nous allons parler.

---

[18] *Ibid. p.* 322. Quia, cùm à sanctissimis viris & Prophetis Hebero & Abrahamo, nec non à primis illis eorquacis sanctam doctrinam accepissent, & illam nefandissimis criminibus & flagitiis obscurâssent, cum pessimis Amorrhæis involvi, gravioresque dare pœnas meruerunt.

[19] *Bauldne, l.* 1. *c.* 11. *p.* 93. Notandum quòd olim filiorum Dei peculiares sodalitates seu congregationes in ecclesiâ fuisse legimus; quorum duæ fuerunt à mundi principio, hoc est, à temporibus Enos usque ad diluvium, nempe *Enosæorum*; duæ à diluvio usque ad Moysem, nimirum *Canaëorum* & *Hebræorum*: à Moyse verò usque ad Christum quatuor, scilicet *Nazaræorum*, *Filiorum Prophetarum*, *Rechabitarum* & *Essenorum*; quibus jungere possimus *Saddæos* & *Pharisæos*, qui ejusdem erant institutî, & præsertim Pharisæi de quibus ait Christus: Super cathedram Moysi sederunt Scribæ & Pharisæi.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE UNIVERSELLE DES CARMES.

PREMIERE SECTION.

ORIGINE DES CARMES: leur état ſous la Loi écrite.

CHAPITRE PREMIER.

Elie fondateur de l'Ordre des Carmes à Carith.

L'AN depuis la création du monde [1], lorſque Dieu au commencement forma le ciel & la terre, trois mil cent vingt-trois, depuis le déluge mil quatre cent ſoixante-ſept, depuis la naiſſance d'Abraham mil quatre-vingt-

[1] Quo tempore incœpit ſtatus religioſus, volvebatur annus mundi ſecundùm aliquos 3123. à diluvio 1467. ſive ſecundùm computationem Eccleſiæ erat annus ab orbe condito 4269. à diluvio 2227. à nativitate Abrahæ 1085. à Moyſe 580. Joſaphat regis Judæ 3. Achab regis Iſrael 7. Imperii Aſſyriorum 1092. Ophra[illegible]monarchæ ſeu imperatoris 30. Azariæ ſummi Pon[illegible] Judæorum 3. ante Chriſti Domini nativitatem [illegible]. ſurrexit Elias Propheta quaſi ignis, & verbum ipſius quaſi facula ardebat. *Hiſtoria Carmelitani Ordinis ab Eliâ ſanctiſſimo Patriarchâ inſtituti in honorem & obſequium B. Virginis ac Dei genitricis*

cinq ; depuis Moyſe & la ſortie du peuple d'Iſraël d'Egypte, cinq cent quatre-vingt ; de la monarchie des Aſſyriens, mil quatre-vingt-douze ; de l'empire d'Ophrates l'an trentiéme ; avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt 930. avant que le Scapulaire eût été donné par Marie à S. Simon

Maria, ipſi revelata per R. P. Philippum à Sanctâ Trinitate Carmelitam diſcalceatum, Lugduni ſumptibus Antonii Julieron & Antonii Baret 1656. l. 1. c. 4.

Cette chronologie eſt ſuivie par preſque tous les Hiſtoriens du Carmel, à très-peu de choſe près. Le P. Marc-Antoine Alegre de Caſſenate parle ainſi dans ſon *Paradiſus Carmelitici decoris : Lugduni, chez Proſt 1629. au chapitre premier, de S. Eliâ Prophetâ Carmelitarum principe:* Status primus, ætas primi fundatæ religionis anno primo, ante Chriſtum 930. cum dimidio, anno orbis conditi 3123.

L'illuſtre Auteur de la Succeſſion s'explique de même : *L'an du monde 3127. de Joſaphat roi de Juda l'an 7. d'Achab Roi d'Iſraël l'an 11. avant Jeſus-Chriſt 926. notre S. Pere Elie reçut commandement exprès de Dieu de fonder une congrégation de perſonnes qui feroient vœu de pauvreté, de chaſteté, & d'obéïſſance.* Succeſſion du ſaint Prophéte Elie en l'Ordre des Carmes en la réforme de S. Theréſe, par le R. Pere Louis de S. Theréſe, premier Définiteur des Carmes déchauſſés en la Province de France, chez Guillaume Saſſier 1662. premier ſiécle, c. 26. p. 58.

P. Thomas d'Aquin de S. Joſeph ne s'en écarte pas. Voyez *Diſſertatio hiſtorico theologica, in quâ patriarchatus celeberrimi Ordinis Carmelitarum ſanctiſſimi Prophetæ Eliæ vindicatur, Autore R. P. F. [illegible] Aquinate à ſancto Joſeph, Carmelitâ excalceato. Coloniæ Agrippinæ ſumptibus Jodoci Kalcoven 1645. edit. 2.*

On me diſpenſera de citer un plus grand nombre de garants de notre origine : ceux qui ne ſeront pas contents de ceux-ci peuvent conſulter nos Annaliſtes.

Stoch, 2167. avant le privilége de la Bulle Sabbathine. 2251. la troiſiéme du régne de Joſaphat roi de Juda, la ſeptiéme d'Achab roi d'Iſraël, ſous le Pontificat d'Azarias Grand-Prêtre, au quatriéme âge du monde, toute la terre étant couverte d'épaiſſes ténébres, on vit s'élever ſur la Judée comme un nouvel aſtre brillant, la Congrégation de Notre-Dame du Mont Carmel, laquelle après avoir éclairé de ſes rayons les foibles mortels dans les tems obſcurs & nubileux de la Loi de Moyſe, ſemblable au ſoleil dans ſon midi, a paru avec encore plus d'éclat dans les beaux jours de l'Egliſe, où elle répand continuellement ſes bénignes influences depuis plus de dix-ſept ſiécles; & prenant tous les jours de nouveaux accroiſſemens, elle ira de clarté en clarté juſqu'à la conſommation des ſiécles, afin d'être la lumiére des nations & des peuples aſſis dans les ténébres & les ombres de la mort, de convertir les enfans d'Iſraël au Seigneur leur Dieu [2], & de combattre l'Antechriſt. Enſuite cette chaſte épouſe remontera au ciel [3], d'où elle eſt deſcendue & ſe réunira pour toujours dans ſon lit nuptial avec ſon divin époux, ſans crainte d'en être jamais ſéparée.

L'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour donner commencement à cette grande œuvre de ſa miſéricorde & de ſa toute-puiſſance,

[2] *Voyez plus bas.*

[3] Religio iſta Carmeli prima veniens è cœlo, nuptiali thalamo, præparata ut ſponſa copuletur Domino. *Paradiſus Carmelit. præamb. 27. p. 66.*

fut *Jaberschyr* surnommé *Elie*. Quelques temps avant sa naissance, Sabach son pere vit des hommes vêtus de blanc [4] saluer l'enfant, le nourrir & le vêtir de flammes de feu. D'où nous inférons selon la tradition la plus constante parmi nous, que dès ce moment il fut sanctifié dans le sein de sa mere. Peu de mois après ces mêmes

---

[4] Succession, c. 35. p. 83. Cet habit avoit été montré au pere du Prophéte, nommé *Sabach*, avant sa naissance, lorsqu'il vit des hommes vêtus de blanc saluer l'enfant, le nourrir & le vêtir de flammes de feu.

On peut voir ceci représenté dans une belle estampe qui est à la tête du Miroir du Carmel imprimé à Anvers en 1680. par le R. P. Daniel de la Vierge Marie. Une troupe d'Anges sous la forme de Prophétes, habillés en Carmes avec le scapulaire, dans des attitudes différentes, font de profondes révérences au petit Elie sortant du sein de sa mere, & lui font avaller du feu avec une cueillière.

These des Carmes de Beziers de 1682. Première position: *Sabach aut Sabacha fuit pater ejus. Cùm adhuc Elias in utero matris gestaretur, apparuerunt homines niveum habitum ferentes, Ordinem Carmeliticum præsignantes, qui puerpenem salutabant, deinde flammis quasi pannis involvebant, ac ipsum loco lactis igne pascebant. Arridet mihi opinio valde probabilis, asserens Eliam in utero matris fuisse sanctificatum.*

Cette These de Beziers, qui donne beaucoup de lumiére à notre histoire des Carmes, est si rare, qu'on a cru rendre un grand service au public en la faisant réimprimer. On la trouvera à la fin de cette partie en Latin & en François.

Voyez encore la Dissertation que nous venons de citer de F. Thomas d'Aquin de S. Joseph, qui rapporte le même fait, & le confirme par l'autorité de S. Dorothée Syrien *de vitâ & morte Prophetarum*, & de S. Epiphane *de vitis Prophetarum*.

perſonnages, qui étoient des Anges cachés ſous l'extérieur d'hommes, revinrent dans le même habit pour aſſiſter aux couches de Sabacha. Ils reçurent le petit *Jaberſchyt* dans des langes de feu; & après lui avoir rendu leurs devoirs, ils chargerent un d'entr'eux de veiller ſur l'éducation de cet enfant. Les garants de ce que j'avance, ſont S. Dorothée & S. Epiphane que nos Annaliſtes n'ont fait que tranſcrire.

Sabach étonné d'un tel prodige, & incertain de ce que marquoit cette viſion, s'adreſſa à l'Oint du Seigneur. Le Grand-Prêtre, après avoir conſulté Dieu par l'Urim & le Thummim, lui répondit que le Seigneur lui manifeſtoit [5] par-là ce qui devoit arriver dans peu; que ces hommes figuroient l'Ordre des Carmes dont ſon fils ſeroit l'inſtituteur; & que l'habit blanc ſous lequel ils avoient apparu, étoit le ſymbole de la chappe blanche que ces Religieux porteroient. Vous-même, Sabach, ajoûta-t-il, vous êtes, ſans le ſçavoir, le filet de la ſainte Religion [6],

---

[5] *Sur ſa viſion il eut réponſe des Prêtres, qu'il tînt cette choſe ſecrette, que cela vouloit dire que de lui* (Elie) *ſortiroit des hommes vêtus de cette couleur.* Fontaine d'Elie arroſant le parterre de l'Egliſe & des ames dévotes, diviſée en quatre canaux, par le R. Pere Touſſaint Foucher Docteur en Théologie, Religieux de l'Ordre, à Paris 1624. c. 2. p. 16.

[6] *Tractatus Joannis Trithemii Abbatis Spanheimenſis, Coloniæ Agrippinæ, ſumptibus Joannis Kalcoven*, 1643. après avoir rapporté la même révélation, ajoûte *l.* 1. *c.* 2. *p.* 14. Quid autem per Sabachum aliud intelligitur, quàm reticulum ſanctæ religionis in quo multi ſalvandi capiuntur?

qui ſervira à prendre les élus à la vie éternelle. Mais conſervez précieuſement par-devers vous ce que vous avez vû, & ſouvenez-vous de ne faire part de cette révélation à perſonne, juſqu'à ce que l'effet ait confirmé la prédiction. Sabach ſe retira avec la bénédiction du Grand-Prêtre, & prit un ſoin particulier du petit Elie.

Il paſſa ſa jeuneſſe dans une grande innocence, fuyant la compagnie des hommes, uniquement occupé à la méditation des choſes ſaintes. Il jettoit ainſi ſans y penſer les fondemens de l'Ordre, dont il devoit être le Patriarche. Le commandement lui en fut apporté du ciel [7] par

[7] *Succeſſion*, c. 16. p 57. *Elie eſt le ſeul qui commença à introduire parmi ſes congrégations les trois vœux de religion, & inſtituer de nouvelles demeures dans leſquelles on garde les trois vœux, de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance. Dieu lui enſeigna cette maniére de vie, quand il lui dit :* Recede hinc, & vade contra orientem, & abſconde te in torrente Carith, qui eſt contra Jordanem, 3. *Reg* c. 17. *v.* 3. *Par ces paroles Dieu lui préſcrivit la ſubſtance de l'inſtitut monaſtique ; comme s'il eût dit à notre S. Prophéte :* Recede hinc à rebus mundi caducis, relinquendo corde & opere omnes mundi poſſeſſiones terrenas, & facultates propter me ; voluntatem tuam propter me prorſus relinquens, & recto Superioris arbitrio propter me uſque ad mortem humiliter ſubmittens : debes ſolitarius pavere & flere, id eſt, officium monachi exercere, tua ſcilicet & alterius peccata lugens. Solitarius expedit ad tui propheticam perfectionem, ut ita abſconſus ſis ab humano & diviſus conſortio, quòd etiam mulieri non jungaris conſortio. *C'eſt l'explication de Jean de Jeruſalem dans le livre intitulé,* De inſtitutione Mo-

un Ange, lorſqu'il étoit dans le pays de Galaad. Il étoit conçu en ces termes : *Sortez d'ici, allez vous-en devers l'orient, & cachez-vous dans le torrent de Carith, qui eſt proche le Jourdain.* Ces paroles courtes & énigmatiques ſelon l'uſage des Orientaux renfermoient un grand myſtére. Elie ne le comprit pas d'abord : & qui eſt-ce qui l'auroit compris ? Mais l'Ange lui en donna l'intelligence, lui développant en ces termes l'énigme caché ſous ces paroles : Sortez d'ici, lui répéta-t-il, c'eſt-à-dire, *laiſſez le monde avec tous ſes biens & ſes honneurs ; renoncez à votre propre volonté, vous ſoumettant pour l'amour de Dieu à vos Supérieurs* ; allez à l'orient, & cachez-vous dans le torrent de Carith ; c'eſt-à-dire, *vivez Solitaire, ſéparé du commerce des hommes, uniquement occupé à pleurer vos péchés & ceux du peuple, & dans tous les exercices d'un parfait Religieux.* Telle eſt la gloſe de notre Jean de Jeruſalem, ſuivie par tous nos Ecrivains du Carmel.

---

nachorum, *c. 2. & ſeq. cité par l'Auteur de la Succeſſion*, ibid.

Philippe de la Ste Trinité Hiſtor. Carm. l. 1. c. 3. Nec ſolâ inſpiratione Dei ſecretâ, nec etiam ſolo particulari Dei mandato, noſter Elias ſtatum incœpit religioſum ; opus fuit expreſſo & formali Dei mandato, ab Eccleſiâ publicè & canonicè recepto & approbato. Expreſſum Dei mandatum Eliæ factum de inſtituendâ religione continetur libro 3. Regum, c. 19. ubi præcipitur ei ungere Eliſæum filium Saphat Prophetam poſt ſe.

gemens que cet enfant pouvoit avoir contractés avec les Freres Hospitaliers. D'ailleurs Frere Jonas n'étoit ni propre pour la quête, ni pour avoir soin des malades, mais pour un ministere plus relevé. Aussi-tôt après qu'il eut été ressuscité, il se donna au Pere Elie [12]: il pouvoit avoir alors environ dix ans.

§. III.

Elisée Prophéte disciple d'Elie.

Elisée suivit de près Frere Jonas dans le Cloître, si néanmoins il ne le précéda pas? Car les Historiens du Carmel, qui seuls peuvent nous servir de guides dans des tems si éloignés, ne sont pas entiérement d'accord sur ce point. Quelques-uns donnent le droit d'aînesse au Frere Elisée, & mettent sa profession au Carmel de six ans plutôt que celle de Frere Jonas [13]; & cette opinion ne manque pas de probabilité. Cependant la tradition la plus constante est pour la *primogéniture* de Frere Jonas; & depuis la Thése de Beziers [14], on ne la révoque plus en doute. Quoi qu'on pense de ce point de critique, il ne donne aucune atteinte à la profession religieuse de Frere Elisée. Son humilité lui avoit

[12] *Paradis. Carm. c. 3.* De Jonâ Prophetâ, an. 3211.

[13] *Paradis. Carm. c. 4.* De Elisæo Carmelitarum duce, anno orbis conditi 3405.

[14] *Thése de Beziers, an. 1681, poſition ſeconde.* Siccato corripere, Sarepram contendit, viduæ filium ſuſcitat; quem ex devotione matris ſibi traditum erudit, primus Elianæ religionis alumnus.

fait

fait regarder un état auſſi parfait comme bien au deſſus de lui : occupé à labourer la terre, il ne penſoit guères à ſe faire Carme : mais il ne convenoit pas que celui qui avant que de naître, avoit jetté l'effroi & l'épouvante dans Iſrael, dont la naiſſance avoit été annoncée & prédite par le mugiſſement d'un des veaux d'or de Jéroboam [15] ; il ne convenoit pas, dis-je, qu'il paſſât ſes jours à conduire des bœufs. Elie le ſçait, il rencontre Eliſée à la charrue, il l'aborde, & pouſſé par une inſpiration ſecrette, il lui jette ſur le corps ſa melote, qui étoit l'habit de religion & de pénitence de ce tems-là [16], & lui fait faire ſur le champ vœu de pauvreté, de chaſteté & d'obéiſſance [17].

§. IV.

Michée diſciple d'Elie.

Le troiſiéme qu'Elie reçut en ſa compagnie, fut Frere Michée fils de Jemſa, que quelques Ecri-

[15] En la naiſſance & [nativité duquel (*Eliſée*) arriva un grand prodige & une choſe extraordinaire, comme le rapporte le Maître des hiſtoires : c'eſt que l'un des veaux d'or qu'avoit fait dreſſer Jeroboam meugla d'une ſi horrible façon, que tout le peuple en fut étonné : ce qui donna une grande idée d'Eliſée. *Fontaine d'Elie, premier Canal, c. 4. p. 26.*

[16] *Hiſtor. Carmelit. l. 1. c. 3.* Ipſum Eliſæum conſecravit Propheram religioſum, ei tradendo habitum pœnitentiæ, ſive melotem religioſo habitui propriam.

[17] *Succeſſion, c. 44. p. 103. 104.* S. Eliſée a fait vœu de virginité, & ne s'eſt jamais marié..... *Ibid. p. 106.* Du vœu d'obéiſſance qu'Eliſée fait à notre S. P. Elie.

vains ignorans [18] ont confondu mal à propos avec un autre Frere Michée qu'on compte le sixiéme parmi les petits Prophétes. La cause de cette confusion est venue de la conformité du nom, de l'habit & de l'état ; mais la différence des tems qui est de quatorze ans, marque qu'il faut les distinguer. La profession du premier est l'an du monde trois mil deux cent vingt-six [19] ; celle du second n'est que de l'an trois mil deux cent quarante.

§. V.

Abdias le Prophéte disciple d'Elie.

ABDIAS ne fut pas long-tems sans se joindre à ce petit troupeau [20]. Ni les dignités dont il étoit revêtu, ni la considération que tout Israël avoit pour lui, ni la faveur du roi Achab dont il étoit un des principaux officiers, ni les caresses & les charmes d'une jeune épouse, qu'il chérissoit uniquement, & dont il étoit tendrement aimé par un égal retour, ne furent point un obstacle à sa vocation. Honneurs, dignités,

---

[18] *These de Beziers, cinquiéme position.* Michæam filium Jemla.

Idem Succession, c. 47. p. 109. Voyez-le.

[19] *Paradis. Carmelit. c. 4.* De Micheâ à Jembla anno orbis 3226.

Ibid. c. 7. De Micheâ Morasthite, anno 3240.

[20] *Ibid. c. 6.* De Abdiâ Prophetâ, anno 3243.

Succession, c. 47. p. 111. Abdias quitte tout pour suivre Elie, il quitte sa femme.

These de Beziers, cinquiéme position. Inter quos numerare possumus Abdiam, qui fuit unus ex tribus Ochosiæ quinquagenariis.

richesses ; il foula tout généreusement aux pieds : il vendit la plus grande partie de ses possessions, en distribua le prix aux pauvres, & après avoir pris congé de ses proches, & du consentement de son épouse, il embrassa la vie monastique, dont il avoit fait comme une espéce de noviciat dans le Tiers-Ordre [21], où il avoit vécu jusques alors, se préparant par-là à un état plus parfait.

§. VI.

Madame Abdias première Supérieure des Carmelites.

Madame Abdias pensa sérieusement de son côté à la retraite après le départ de son mari. Toute jeune qu'elle étoit, elle ne voulut jamais se remarier. Sa qualité, sa beauté, ses biens, & par-dessus tout sa sagesse dans la conduite de son domestique la firent rechercher par les premiers Seigneurs de la Cour d'Achab. Ils employerent tout ce que l'amour a de plus vif, de plus tendre, de plus persuasif. Aux caresses, aux promesses, aux présens fut joint le poids de l'autorité royale, mais inutilement. On ne put jamais rien gagner sur ce cœur qui brûloit d'une flamme plus pure. Pour se débarrasser tout-à-fait d'une foule importune d'amans dont elle étoit comme assiégée, & leur ôter pour toujours

[21] Voyez Didace Coria, *Manuale*, dans un traité particulier qu'il a fait des Tertiaires, imprimé à Seville, 1592. cité par l'Auteur de l'Hist. Monast. *Tome* I. *p.* 378.

l'eſpérance flateuſe qu'ils avoient conçue de pouvoir la fléchir, un jour elle fit vœu de chaſteté [22], & reçut le voile de la main du Pere Elie, qui l'établit premiére Supérieure des Filles de l'Ordre. Les Freres eurent ſoin de pourvoir à ſes beſoins, & à ceux de ſa Communauté. La mere Abdias eſt devenue célébre dans la ſuite. C'eſt *cette illuſtre veuve pour laquelle le Pere Eliſée multiplia l'huile* [23].

Une converſion d'un ſi grand éclat fit beaucoup de bruit dans le monde, & ſur-tout à la Cour. On n'y parloit que de la retraite de Frere Abdias & de ſon épouſe, mais bien diverſement. Les Grands la blâmoient hautement : ils s'imaginoient qu'il y avoit de la folie, ou au moins de la foibleſſe, de quitter une fortune ſi brillante & ſi bien établie, pour prendre un Scapulaire & une Chappe. Mais les plus ſages l'approuverent ; quelques-uns même eurent aſſez de courage pour ſuivre un ſi bel exemple. Ceux-ci en attirerent bientôt d'autres, & la Communauté s'étant augmentée en peu de tems conſidérablement, le Convent de Carith ſe trouva trop petit pour les contenir.

---

[22] Jean-Baptiſte de Lezuna, *Annales ſacri prophetici & Eliani Ordinis B. V. Mariæ de monte Carmelo*, & preſque tous nos Hiſtoriens fixent à cette époque l'origine des Religieuſes Carmelites. Voyez auſſi *Hiſt. des Ordres Monaſtiques, tome 1. c. 44. p. 322. à Paris chez Goſſelin 1714.*

[23] *Succeſſion, c. 47. p. 111.*

CHAPITRE II.

Description du Carmel.

NOTRE Pere Elie forma alors le dessein de transplanter la Communauté dans un endroit plus spacieux. La providence le conduisit au Carmel [1], lieu fort commode pour l'habitation des Freres. On trouve cette montagne à l'entrée de la Palestine ; elle a environ treize lieuës de circuit. La partie septentrionale qui regarde la mer, est divisée en plusieurs monticules entourées de tous côtés de profondes vallées, qui par leurs figures irrégulieres frappent agréablement la vuë. La partie orientale est plus haute & l'occidentale plus basse.

Au milieu de la montagne on remarque un endroit beaucoup plus élevé & comme séparé, & distribué en plusieurs collines ; il est arrosé de plusieurs canaux qui portent leurs eaux en abondance de tous côtés, & couvert d'arbres touffus, qui font un ombrage si épais, que le soleil dans

[1] *Hist. Carmel. l. 1. c. 5.* Quamvis, ut dictum est, Elias propheta religiosum vivendi modum in torrente Carith inchoaverit ; montem tamen Carmelum ad perfectam ejus stabilitatem, tanquam magis idoneam ac exercitiis religiosis aptam, elegit ; undè, congregatis ibidem discipulis, vitam religiosam ac solitariam incœpit, & quandiù vixit, frequentiùs habitavit : propterea de Carmelo dicitur, Isaiæ 32. *Habitabit in solitudine judicium, & justitia in Carmelo sedebit.*

ſon midi ne peut les pénétrer. On croit que c'eſt le bois du Carmel [2] ſi renommé dans l'Ecriture, & dont Michée parle en ces termes : *Paiſſez votre peuple, le troupeau de votre héritage, qui habite au milieu du bois du Carmel. Baſan & Galaad y paîtront comme ils avoient coûtume de faire.*

Rien ne manque ſur le Carmel de tout ce qu'on peut deſirer pour les beſoins de la vie [3], il eſt comme le jardin de délices & le paradis de la terre de promiſſion où coulent des ruiſſeaux de miel & de lait. La terre y rend la ſemence avec uſure, elle porte ſans preſque aucune culture. Les arbres & les vignes en tout tems chargés de fleurs & de fruits : les prairies toujours vertes & riantes, & couvertes d'un nombre prodigieux de troupeaux qui paiſſent dans ces gras paturages. La douceur & la bonté du climat, également exempt des trop grandes chaleurs de l'été & des froids exceſſifs de l'hiver, font jouir aux habitans d'un printems continuel. La grande quantité de ſources vives qui humectent la campagne & les hauts bois de cédre qui

[2] Qui creditur eſſe ſaltus Carmeli in Scripturâ ſacrâ nominatus. Nam Michææ 7. dicitur : *Paſce populum tuum in virgâ tuâ, gregem hæreditatis tuæ, habitantes ſolos in ſaltu in medio Carmeli : paſcentur Baſan & Galaad juxta dies antiquos.* Ibid. *Num.* 14. ℣. 14.

[3] *Ibid.* Nihil tamen ſic prædictis aptum apparet ac Carmelus noſter amœniſſimus, fertiliſſimus, & ſuâ varietate ac majeſtate pulcherrimus; ut ex ſubjectâ ipſius deſcriptione conſtabit. Propterea dicitur Iſaiæ 35. *Gloria Libani data eſt ei, decor Carmeli & Saron.*

élevent leurs têtes jusques aux nuës, & répandent leur bonne odeur au loin, ne contribuent pas peu à la fertilité de la contrée, à la pureté & à la température de l'air.

Au bas de la montagne du côté de l'orient est une grande fontaine proche le lieu du sacrifice, appellée *Macatu* [4], où N. S. P. Elie fit mettre à mort les faux prophétes de Baal. Dans la partie occidentale, environ à un mille du promontoire du Carmel, on en voit une autre beaucoup plus célébre. C'est la fameuse fontaine d'Elie [5], dont il est parlé dans la Régle du Carmel; sortant par plusieurs sources, elle jette de gros bouillons, qui à six pas de là sont reçus

[4] Ad incolarum utilitatem & delicias in toto monte sunt plures aquarum origines ac deliciosi fontes. Ad radices orientales montis est fons magnus subter locum sacrificii dictus *Motaca* ab incolis Arabibus, quod idem est latinè *locus occisionis*, ubi S. P. N. Elias prophetas Baal occidisse traditur; unde etiam ab aliquibus dicitur fons Eliæ.... In parte occidentali montis ad unum circiter milliare à promontorio Carmeli est fons celeberrimus Eliæ, cujus meminit nostra Carmelitarum regula, è radicibus montis in valle quadam erumpens, nunc duplici, aliàs multiplici, ut appareat, canali, ejus aquæ crystallinæ ac dulcissimæ ad brachii magnitudinem exilientes, ad sex passus in concham in rupe excisam recipiuntur, unde iterùm effluentes plurimam vallis partem excurrunt, plures arbores ac plantas irrigando. *Ibid.*

[5] La fontaine d'Elie ou d'immortalité, que le grand monarque d'Houlcarnein chercha en vain, est fort fameuse dans tous les romans de l'orient. C'est d'où les nôtres ont pris la FONTAINE DE JOUVENCE, dont l'eau produit le même effet que celle d'Elie. *D'Herbelot, Biblot. orient. au mot* Elia.

dans un baſſin taillé dans le roc ; d'où ſes ondes plus pures & plus claires que le cryſtal, ſe répandant aux environs, forment pluſieurs ruiſſeaux, qui par les détours différents qu'ils font, ſemblent ſe jouer agréablement dans la prairie, & ne quitter qu'à regret un lieu ſi charmant. On en raconte des choſes merveilleuſes. Toutes les fois que les Carmes ont été contraints de quitter le Carmel, elle a ceſſé de couler, & eſt devenue inviſible [6], comme pour témoigner par-là le regret qu'elle avoit de l'abſence de ces bons Peres, témoins du prodige.

Apparemment que ce fut dans ces circonſtances que la chercha, mais inutilement, le grand monarque d'Houlcarnein. Les orientaux en diſent des merveilles. Elle eſt connue en occident ſous le nom de *Fontaine de Jouvence.*

PARAGR. I.

Tranſlation de l'Ordre ſur le mont Carmel.

TEL étoit le lieu que les oracles des Prophétes avoient marqué pour être la demeure du Pere Elie & de ſes diſciples. Telle étoit la montagne que ce S. Patriarche choiſit pour le chef d'ordre de ſa Congrégation, d'où elle a pris ſon nom de *Carmes.* Iſaïe l'avoit en vuë, lorſqu'il diſoit que *la gloire du Liban, la beauté du Carmel & de Saron lui avoient été données* [7].

[6] *Succeſſion, c. 28. p. 68.* La ſixiéme merveille qu'il y a ſur cette montagne eſt une fontaine, qu'on nomme la fontaine d'Elie, laquelle ne coule point quand nos Religieux ſont abſents.

[7] *Iſaïe 35. Vide ſupra.*

Les Freres commencerent à bâtir sur le haut de la montagne le cloître, le chapitre, le dortoir & les autres lieux réguliers. On y voit encore plus de mille cellules [8], toutes habitées autrefois par les disciples du Pere Elie, par où l'on peut juger de leur grand nombre. Vers la partie qui regarde l'occident, environ à cinq mille de la fontaine d'Elie, dans l'endroit nommé *Schef* & *Rueban*, c'est-à-dire, *Cavernes des Religieux*, il y a plus de quatre cents cellules, toutes contiguës, creusées dans les rochers qui bordent la vallée, avec la fenêtre pour recevoir la portion, la place pour le lit, l'oratoire pour prier, l'ouvroir pour travailler, & ce qu'il faut pour un Moine: le tout disposé comme aux Chartreux, ou plutôt comme aux Camaldules. C'étoit-là proprement le Convent ou le cloître des Profès. Plus en deçà du côté droit on avoit pratiqué sur le sommet d'une roche une grande caverne, qui la perçoit de part & d'autre. Tout-autour étoient environ

[8] In toto Carmelo sunt plusquam mille cavernæ, à discipulis Eliæ quondam habitatæ; nullibi tamen tot unitæ videntur, quot in memorabili quodam loco, quem incolæ vocant, *Schef* & *Rueban*, id est, *caverna Religiosorum*. Hic locus est in occidentali tractu montis distans quinque circiter milliaribus à fonte Eliæ; vallem multùm diffusam continens, cui ex utrâque parte prominent rupes quadringentis circiter perforatæ cavernis, ubi sunt fenestræ & lecti in rupe excisi. ... Antequam ad hunc locum perveniatur in dexterâ ingredientium vallem, in summitate rupis est caverna alia maxima, rupem ipsam totaliter penetrans, minoribus circumdata cavernis, quæ pro centum sufficiunt Religiosis. *Hist. Carmel. Lib. 6. 5.*

cent petites cellules pour loger autant de Moines. Cet endroit avoit assez la forme du noviciat.

Dans le lieu le plus enfoncé, le plus épais & tout couvert de bois, on avoit creusé vingt-quatre cavernes tellement disposées, qu'elles paroissoient autant d'espéces de petits oratoires [9]. De côté & d'autre il y avoit deux salles en forme de chapelles & collaterales à une troisiéme plus grande vers l'extrémité. Il paroît vrai-semblable que c'étoit-là le desert où les Freres se retiroient de tems en tems pour passer quelques mois dans la retraite & la solitude, coûtume qui s'observe encore aujourd'hui chez les Carmes déchaussés. Les conférences & colloques spirituels se faisoient dans ces petites chapelles, ou bien dans la plus grande, à proportion des Religieux qu'on mettoit en recollection : car le nombre n'en étoit pas fixe dans ces premiers tems, comme il le fut chez les Récollets dès le commencement de leur réforme, & comme il l'est aujourd'hui chez les bons Peres de S. Lazare, qui vont passer six mois en retraite *ad nutum Superioris* dans leur maison de S. Charles ; coûtume qu'ils ont prise de leurs voisins les Peres Récollets, avec plusieurs autres pratiques monastiques qu'ils observent.

Nous tenons tout ce détail curieux & si bien circonstancié du R. P. Philippe de la S. Trinité, qui ne rapporte rien dont il n'ait été témoin oculaire dans le voyage qu'il fit au mont Carmel. Il visita toutes les cellules avec autant de soin

[9] *ibid.* Cavernæ sic reperiuntur dispositæ, ut appareant Ecclesiæ : nam ex utroque latere duæ sunt quasi capellæ collaterales, & alia major in extremitate.

que S. Justin le Philosophe [10] visita autrefois celles des Septante qui se voyoient encore de son tems à Alexandrie. Cette relation est d'autant plus digne de foi, qu'elle s'accorde exactement avec celle qu'en avoit faite plusieurs siécles auparavant l'Apôtre S. Paul dans son Epître aux Hebreux, c. 11. ℣. 32. 33. &c. où, selon la remarque judicieuse de l'Auteur *de la Succession du S. Prophéte Elie*, il parle de ces Religieux dont le monde n'étoit pas digne [11], qui couverts de melotes & de peaux de chévres, errants dans les forêts, les deserts & les montagnes, n'avoient pour demeure que des antres & des creux de rochers.

§. II.

Elie bâtit au Carmel une Eglise dédiée à la Vierge qui devoit enfanter, ou à la Mere de Dieu.

Au milieu de cette vaste enceinte, & à une égale distance des cellules, le Pere Elie bâtit une Eglise pour y prier Dieu en commun, & y enseigner au peuple les vérités de la foi. Il la consacra à Dieu [12] sous l'invocation de la

[10] *Justinus cohortatione ad Græcos, p.* 13. 14. *edit. Paris.* 1615.

[11] Succession du S. Prophéte, le chapitre 34. a pour titre: *Logemens des Religieux du mont Carmel décrits par S. Paul, Hebr.* 11. ℣. 32. *&c.* Ce que l'Auteur prouve fort au long, *p.* 81. 82. 83.

[12] *Succession, c.* 30. *p.* 69. S. Elie bâtit sur le mont Carmel un oratoire pour y prier Dieu, & y enseigner le peuple, nommé *Semneum.*

Hist. Carmel. l. 3. *c.* 8. *p.* 197. Primum quidem (oratorium) dictum *Semneum* ab ipso Elia constructum.

Vierge qui devoit enfanter : on y lisoit sur le frontispice ces paroles en gros caracteres SEMNÆUM.....

On lui donna le nom de *Semnæum* [13], c'est-à-dire, de temple consacré à une Impératrice, (qui ne peut être que Marie reine du ciel & de la terre.) La dédicace de cette auguste basilique se fit par la Vierge même, qui vint sur une nuée accompagnée d'une grande multitude d'esprits célestes. Ce fut la premiére visite qu'elle rendit à ses chers enfans, & qui fut comme un heureux prélude de celles qu'elle devoit leur rendre dans la suite plus fréquemment. Elle les prit dès-lors d'une maniére spéciale sous sa protection ; & pour leur en donner une marque bien sensible, elle voulut que le nouvel Institut lui fût consacré, qu'il fût appellé de son nom *l'Ordre de N. D. du mont Carmel* [14]. Ainsi le P. Elie n'est à propre-

[13] *Succession*, c. 31. p. 75. L'oratoire qu'Elie bâtit sur le mont Carmel, duquel nous avons parlé au chapitre précédent, fut dédié par lui à la Vierge qui devoit enfanter, *Virgini parituræ*, comme remarque expressément Vastellius sur le chapitre 19. de Jean de Jerusalem. Nous avons dit ci-dessus que cette chapelle s'appelloit *Semnæum*, qui veut dire lieu consacré à une Emperiére, qui ne peut être que Marie emperiére du ciel & de la terre.

Thése de Beziers, 2. *posit.* Post miram immaculatæ conceptionis cæterorumque B. V. Mariæ mysteriorum in nubeculâ parvâ revelationem.... post habilitatam in Dei Matrem specialem revelationem.

[14] *Succession*, c. 31. p. 73. N. S. P. Elie dédie son Ordre à Notre-Dame, qui pour cela est appellé l'Ordre de Notre-Dame du mont Carmel.

Hist. Carmel. l. 2. *c.* 26. *p.* 26. Dicimus ergo quòd

nient parler que la cauſe *inſtrumentale* de l'Ordre, ſelon la remarque judicieuſe de l'Auteur de la Succeſſion, Notre-Dame la cauſe *exemplaire*, & Dieu ſeul [15], qui lui a donné l'auguſte & vénerable nom qu'il porte, la cauſe *efficiente*.

Après que tous les lieux réguliers furent achevés, les premiers ſoins du Pere Elie furent de donner une régle à ſes diſciples. On n'en avoit point pratiqué juſqu'à ce jour d'autre que celle des *Nazaréens*, dont les principales obſervances conſiſtoient à porter de grands cheveux [16], & à s'abſtenir de vin. Mais cela étoit trop général, il falloit des Conſtitutions propres à ce nouvel Inſtitut. Les Peres Abdias & Michée eurent ordre de les dreſſer ſous la direction du Pere Eliſée. Elles furent lues & examinées dans le premier Chapitre Général; & après quelques légers changemens qu'on jugea à propos d'y faire, elles furent reçues d'un conſentement unanime. Nous aurions ſouhaité que les Hiſtoriens du Carmel nous les euſſent rapportées

---

Ordo propheticus ab Eliâ inſtitutus, qui nunc dicitur Religio Carmelitarum, fuit ab eodem ſuo fundatore ſub ſpeciali titulo beatæ Virginis Dei Genitricis Mariæ ſpecialiter dicatus.

Ibid. p. 28. Hic Ordo propheticus in honorem & obſequium B. V. Mariæ fundatum ſe multis modis demonſtrat.

[15] *Succeſſion, c.* 31. *p.* 75. Voyez *ibid.* les preuves de l'Auteur.

[16] *Succeſſion, c.* 37. *p.* 76. La régle des Nazaréens qui leur défendoit de boire du vin, & leur commandoit de porter de grands cheveux, introduite au Carmel par le ſaint Prophéte Elie.

toutes entiéres ; ce morceau n'auroit été ni le moins curieux ; ni le moins édifiant de leur hiſtoire. Mais comme ils ne nous en ont donné que quelques extraits, afin qu'il ne manque rien à l'éclairciſſement de leur antiquité, nous ſupplérons au reſte, & nous tirerons ce que nous allons dire des fragmens divers que leurs Ecrivains nous ont laiſſés [17], & de ce qui s'eſt pratiqué de tems immémorial, & ce qui ſe pratique aujourd'hui dans cet Ordre, qui eſt entiérement conforme à ce qu'obſervoient les premiers Carmes.

§. III.

Elie donne aux Carmes des Conſtitutions.

Ces Conſtitutions ſe réduiſoient à deux points principaux ; le premier regardoit la matiére des vœux, & ce qui fait proprement l'eſſentiel du Religieux [18] : le ſecond régloit l'extérieur, les pratiques, & tout ce qui n'eſt qu'acceſſoire. Dans la premiére partie il étoit traité de la pauvreté, de la chaſteté & de l'obéiſſance.

Voici ce qui concernoit la pauvreté.

On ne poſſédera rien en propre.

---

[17] *Ibid. c.* 33 Il a pour titre, *des obſervances réguliéres gardées par Elie & ſes diſciples.* Voyez ce chapitre.

[18] *Diſſert. part.* 3. *ſect.* 2. *p.* 183. Ex iis potiſſimùm quæ in monacho ſpectari debent, quæque illius eſſentialia ſunt, monachum fuiſſe Eliam oſtendimus. Superſunt autem aliæ circumſtantiæ, quibus monachiſmus illius nec leviter colligi, nec parùm illuſtrari poteſt.

On n'aura aucun pécule.

On ne donnera & ne recevra rien ſans permiſſion.

On n'aura dans ſa cellule ni coffre ni armoire qui ferme à clef.

On ne portera aucun habit d'étoffe prétieuſe.

On n'aura jamais plus d'une paire d'habit.

De la chaſteté.

Défenſe d'introduire aucune perſonne du ſexe dans le cloître, le dortoir ou les cellules des Freres.

Défenſe d'envoyer ou de recevoir aucune lettre, ſur-tout de femme ; ſans être lue.

Défenſe de toucher aucune femme, de les embraſſer, de les baiſer.

Défenſe de leur parler ſeul, tête à tête, ou ſi bas que le compagnon ne puiſſe pas l'entendre.

Défenſe de s'ingérer de faire des mariages.

Défenſe de recevoir aucun préſent des ſœurs dévotes, ſous prétexte de direction.

Défenſe d'aller à la grille des Sœurs ſans permiſſion ſpéciale.

Défenſe d'y aller à heure induë.

Défenſe d'y aller ſans être accompagné d'un Diſcret.

Défenſe de ſe mêler de leur direction ſans une permiſſion ſpéciale du R. P. Général ; permiſſion qui ne ſera accordée qu'à des Freres d'une vertu éprouvée, & âgés au moins de cinquante ans.

De l'obéiſſance.

Tous porteront un très-grand reſpect au R. P. Général.

Ils auront le même reſpect pour les Supérieurs ſubalternes.

Ils regarderont le commandement qui leur sera fait comme venant de Dieu.

Ils ne se contenteront pas d'obéir extérieurement & de corps, mais ils obéiront aussi intérieurement & d'esprit.

Ils soumettront pour cela en tout leur volonté & leur jugement à celui de leur Supérieur.

Ils embrasseront de bon cœur les emplois les plus vils.

Voilà à peu près ce que nous connoissons de leurs vœux, & le sommaire de ce que contenoit la premiére partie de la Régle : la seconde prescrivoit la forme de l'habit [19], la tonsure monachale, & tout ce qui regarde l'extérieur ; la maniére dont les Convents devoient être construits, la disposition des lieux réguliers pour le Chapitre, le réfectoire & les exercices qui devoient se pratiquer : ils se réduisoient à peu près à ceux-ci.

1°. Silence continuel.

2°. Clôture réguliére pour toujours.

3°. Jeûne en tout tems.

4°. Abstinence perpétuelle de chair, de poisson, d'œufs, de lait, de fromage & de beurre.

5°. On couchera sur la terre, ou tout au plus sur l'herbe [20].

6°. On travaillera des mains pour avoir de quoi vivre & faire l'aumône.

---

[19] *Ibid.* Circumstantias illas ad quatuor restringo, capillitium, vestimenta, ἀσκητήρια seu collegia, instituta vitæ, denique conversationem.

[20] Leur couche étoit sur la platte terre, ou sur un peu d'herbage. *Succession*, c. 33.

7°. On ne quêtera, ni ne demandera rien.

8°. On tiendra le chapitre des coulpes une fois par ſemaine.

9°. On n'aſſiſtera point à l'Office les jours de Sabbat ſans la chappe blanche.

10°. On fera une étude aſſidue de l'Ecriture ſainte.

11°. On fera oraiſon trois fois par jour en commun [21], outre la récitation des priéres vocales, & du petit Office de Marie.

De plus on y avoit réglé la forme de l'habit : il étoit compoſé d'une peau de chévre qui deſcendoit juſqu'au talon [22], d'une ceinture velue & de peau de brebis. Ce vêtement leur étoit particulier [23] : car ce fut à ſa groſſiéreté &

---

[21] Nous avons dit que ſur le mont Carmel il y avoit un oratoire nommé *Semnæum*, pour prier & pour prêcher. J'ajoûte maintenant que dans ce lieu ils s'aſſembloient tous les jours trois fois pour y venir chanter les louanges de Dieu. *Succeſſion*, *p.* 77.

[22] *Succeſſion*, *p.* 83. Les peaux de chévre lui ſervoient de robe pour couvrir ſon corps. Cette robe étoit ceinte d'une ceinture velue, & par deſſus il avoit un manteau fait de peau de brebis. Voilà ſon vêtement : voilà les trois habits d'Elie... Elie mettoit immédiatement ſur ſon corps les poils piquans de la chévre, enſorte qu'elle lui ſervoit d'un très-âpre cilice.

[23] *Diſſert. ibid. p.* 183. Ex primâ & ſecundâ circumſtantiâ (capillitio & veſtimento) monachiſmum Eliæ collegiſſe & agnoviſſe Samariæ Regem, dum famulis interrogatis, cujus figuræ & habitûs eſſet vir ille qui eis occurrerat.... reſpondentibus eum eſſe virum piloſum & zonâ pelliceâ accinctum, addidit : *Elias Theſbites eſt.*

Ibid. p. 186. Jam verò quæ de veſtibus monachali-

ſa forme extraordinaire qu'Ochoſias roi de Samarie reconnut que Elie avoit embraſſé la vie monaſtique. Quelque tems après, les diſciples d'Elie changerent quelque choſe dans cet habillement, & cela par eſprit de mortification, & du conſentement de leur Pere. Le poil de chévre leur ſervit de cilice qu'ils portoient ſur la chair nuë : la peau, de robe [24] : par deſſus ils avoient le ſcapulaire qui leur couvroit les épaules, & le manteau ou la chappe qu'ils y ajouterent. On conſerve encore le modéle de ces habits. J'ai vû dans quelques Convents de l'Ordre, des poupées ou ſtatues habillées comme l'on repréſente les premiers Carmes. C'eſt l'Auteur de la Succeſſion, qui nous a conſervé la

---

bus, ut ita loquar, Eliæ, idem ſcriptor (Bertius) eádem Epiſtolâ.... habet, ſubnecto... Agnovit ſcilicet Prophetam Rex ex habitu, dixitque protinùs : *Elias Thesbites eſt.* Non potuit eſſe habitus communis omnium, qui Eliam ab omnibus diſtinxit.

[24] *Succeſſion, ibid.* Ils ôterent le poil des peaux de chévre pour en faire des cilices, qui étoient immédiatement ſur leur chair nuë, & du reſte de ces peaux ils en firent une robe.... ſur cette robe ceinte d'une ceinture de peau, ils portoient un ſcapulaire... C'étoit un vêtement ſans manche, ouvert des deux côtés, duquel une partie étoit devant, l'autre derriére le dos, & ces deux parties étoient jointes enſemble ſur les épaules, d'où lui eſt venu le nom de *Scapulaire*... Par deſſus cet habit étoit un manteau rond qui couvroit le corps depuis le cou juſqu'aux jambes, ouvert par devant, & fermé de tous les côtés, étroit par en haut & large par en bas : il avoit été montré au pere du Prophéte nommé Sabach avant ſa naiſſance, lorſqu'il vit des hommes vêtus de blanc ſaluer l'enfant, le nourrir & le vêtir de flammes de feu.....

forme de leurs habits. Ils prirent la chappe blanche par deſſus le ſcapulaire, non-ſeulement à cauſe de la viſion qu'eut Sabacha, à qui des Anges apparurent ſous cet habit, comme on l'a vû plus haut; mais encore par un commandement exprès que leur en fit le R. P. Elie, qui voulut que la blancheur de ce manteau fût un ſigne viſible & un mémorial continuel de la piété & de la chaſteté dont ſes Religieux faiſoient une profeſſion ſpéciale [25].

Enfin pour ſe diſtinguer entiérement des ſéculiers, & donner une marque publique qu'ils ne tenoient plus à la terre, mais qu'ils étoient de véritables Nazaréens conſacrés au Seigneur, les Conſtitutions ordonnoient que les Freres porteroient la tonſure monachale, telle que la portent aujourd'hui les Benedictins, les Chartreux, les Ciſterciens, & les autres Moines qui l'ont priſe des anciens Carmes.

Cet acte extérieur d'humilité & de conſécration au ſervice de Dieu les rendit la fable & la riſée des mondains. Car c'étoit une ignominie dans Iſraël aux yeux du peuple, que d'être tondu. Dès que ces ſaints Religieux parurent pour la premiére fois au dehors avec leur tonſure [26],

[25] *Fontaine d'Elie*, 1. *Canal. c.* 5. *p.* 318. Cette Religion porte le manteau blanc en ſigne de la pureté virginale de laquelle elle fait particuliérement profeſſion; en ſigne de quoi, dit ce ſaint perſonnage Jean de Jeruſalem, *libro de inſtitutione primorum Monachorum*, docuit Elias in poſterum pallio debere ſuperveſtiri albo.

[26] *Diſſert. p.* 184. Ex utráque verò circumſtantiâ, capillitio nempe, ſeu potiùs raſurâ & veſtibus ſ

les Samaritains, gens impies, & qui avoient en horreur les Moines, coururent après eux & les chargerent d'injures. Le Pere Elisée vénérable par son âge, & encore plus par sa vertu & sa qualité de Prophéte, ne fut pas à couvert de leur insulte. Mais Dieu prit en main la vengeance de ses serviteurs, & châtia d'une maniére terrible ces sacriléges railleurs de la tonsure monastique. Des ours sortis des forêts voisines, furent les cruels ministres de la justice divine [27], & mirent en piéces quarante deux de

---

monachismum Eliæ longè eruditiùs & uberiùs illustrat (Petrus Bertius secundâ Epistolâ ad filium Eliæ sectatorem in discalceatorum familiâ, quam suprà citavi; verba ejus do sigillatim.) Caput Eliæ ego quidem primus crediderim rasum, quomodo apud nos sunt capita Monachorum; atque huc traho illud, quod quarto libro Regum capite secundo legitur de Elisæi calvitie, de quâ pueris Bethel per ludibrium acclamantibus, *Ascende, calve*.... Est ergo verisimile pueros illos profanos & Samaritanos, Ecclesiæque hostes, illusisse potiùs sanctæ Elisæi vocationi & professioni, quàm ætati vel naturæ.... Videntur igitur pueri isti Elisæum derisisse, & calvum vocavisse, non quòd pili de capite fluxissent, tales enim in totâ Samariâ non deerant, sed quòd rasus & tonsus esset, hoc est, quòd vir Dei essèt & Propheta: nam hi Samaritanis exosi. Jam si Elisæus rasus, consequens est quoque Eliam rasum fuisse.

[27] *L. 4. Regum, c. 2. ℣. 23. & seq.* Ascendit autem inde in Bethel. Cùmque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, & illudebant ei dicentes: *Ascende, calve; ascende, calve.* Quod cùm respexisset, vidit eos, & maledixit eis in nomine Domini: egressique sunt duo ursi de saltu, & lacerayerunt ex eis quadraginta duos pueros.

ces impies. Exemple funeſte, mais néceſſaire aux ſiécles futurs, pour apprendre aux libertins qu'on ne ſe moque pas impunément des uſages monaſtiques. J'ajoûterai ici, qu'il eſt étonnant qu'aucun de nos critiques ne ſoit entré dans l'intelligence de ce paſſage du quatriéme livre des Rois, & qu'on ne ſe ſoit pas apperçu que le terme *calvus* ne peut point ſignifier dans cet endroit-là *chauve*, puiſqu'il n'y auroit eu aucun ſujet d'inſulter à Eliſée, plutôt qu'à tant d'autres: car il n'étoit pas le ſeul vieillard qui fût chauve à Samarie. La force de l'original hébreu *chereach* auquel répond le latin *calvus*, eſt *raſé*, *tondu*, *touſuré*, *couronné*; & il ſe prend ſouvent en ce ſens dans l'Ecriture. On peut conſulter là-deſſus, ſi l'on veut, le Dictionnaire eptaglote de Caſtel ou le Lexicon de Buxtorf au mot *chereach*. Voilà l'unique ſens de ce paſſage, où ont échoué tant de Sçavans, faute de ſçavoir l'uſage des premiers Carmes. La tradition & la critique favoriſent également notre explication, dont S. Jerôme nous eſt garant [28].

Il étoit auſſi parlé dans ces Conſtitutions de la forme & de la grandeur des bâtimens, de la diſpoſition des lieux réguliers, de la ſimplicité & de la pauvreté qui devoit regner dans tous les édifices. Celui du Carmel devoit être le

[28] *Diſſert. ibid. p.* 185. Ipſe Eliſæus ſic raſus fuiſſe creditur, ut corona appareret; atque hoc voluit beatus Hieronymus commentario in 7. caput Ezechielis. Eliſæus licèt corporis haberet calvitium, tamen quia Nazarenus erat, cincinnis capitis fruebatur.

attachée à cet Ordre [32], & qui doit nous en donner une haute idée. C'eſt là que ces grands

[32] *L. 2. c. 8. p.* 133. Quòd antiqui Prophetæ ac extraordinarii poſt Eliam majori ex parte fuerint alumni Ordinis prophetici, oſtenditur; 1°. quidem authoritate ſacræ Scripturæ, *l. 3. Regum, c. 19.....* Undè ſpiritus prophetiæ videtur quaſi tunc fuiſſe appropiatus Ordini prophetico ſive diſcipulis *Eliæ....* 2°. Probatur authoritate ſanctorum Patrum & inſignium doctorum, qui hanc veritatem expreſsè docent, ut Theodoretus quæſtione 14 in librum primum Regum, & in vitâ ſancti Marciani; & D. Thomas 2ª 2æ, *q. 172. art. 4* ubi rationem aſſignans, ſic ait: *Nam ad prophetiam requiritur maxima mentis elevatio ad ſpiritualium contemplationem, quæ quidem impeditur per vehementiam paſſionum & per inordinatam occupationem rerum exteriorum....p.* 134. Poſſent & alii ſancti Patres adduci.... 3°. Triplici ratione generaliter oſtenditur. Prima petitur ab etymologiâ nominis. Nam prophetæ extraordinarii dicebantur Prophetæ, ac ita inſignichantur eodem nomine quo alumni Ordinis prophetici; quod indicat eos ſaltèm majori ex parte ex eorum fuiſſe numero & familiâ Secunda ſumitur ab habitu. Nam Prophetæ extraordinarii, ut plurimùm, erant induti melote & pellibus caprinis, ut aſſerit S. Paulus ad Hebræos 11. qui habitus proprius Ordinis prophetici ab Eliâ introductus, ut dictum eſt. Tertia tandem procedit ex conjecturâ quam divus Thomas adducit. Nam licèt Deus poſſit ad libitum, ad prophetiæ donum elevare quemcumque voluerit, ſicut elevavit Amos paſtorem, quem, juxta ſuam confeſſionem, fatemur non fuiſſe alumnum Ordinis prophetici; ipſe namque dicit, ſe non eſſe Prophetam, nec filium Prophetæ: quia tamen viâ ordinariâ ſuaviter agit, id eſt, modis proportionaris: *Cùm ad donum prophetiæ maxima requiratur elevatio mentis ad ſpiritualium contemplationem, quæ per vehementiam paſſionum, & per inordinatam rerum*

hommes

hommes ſuſcités de Dieu extraordinairement pour manifeſter ſes volontés, & annoncer ſa parole, alloient ſe renfermer, pour attirer ſur eux l'Eſprit ſaint, & recevoir les lumiéres du Ciel. Nous avons la preuve de cette vérité dans le troiſiéme livre des Rois, qui nous apprend comme Elie oignit Eliſée pour Prophéte, & dans les écrits des plus illuſtres Peres. Et ſans inſiſter ici ni ſur le nom ni ſur l'habit qui étoit commun aux Carmes & aux Prophétes, & qui fourniſſent deux argumens ſans replique, qu'il n'y avoit aucune diſtinction des uns aux autres; il nous ſuffit de dire qu'il étoit convenable & dans l'ordre de la Providence que la choſe fût ainſi, & qu'il n'y eût point d'autres Prophétes que des Carmes. Car quoique Dieu ſoit maître de ſes dons, qu'il les communique à qui il lui plaît, & comme il juge à propos, & que ſon Eſprit ſouffle où il veut; cependant, ſelon la remarque judicieuſe de l'Ange de l'Ecole, ſa conduite n'a rien que de doux & de ſuave: & il ſe ſert ordinairement des moyens proportionnés

---

exteriorum occupationem impeditur: inde ſequitur quòd, ut plurimùm, Deus ad donum prophetiæ alumnos Ordinis prophetici elevabat, qui continuò religioſorum actuum exercitio moderatas habebant paſſiones, & à ſæcularium ac exteriorum rerum occupatione & ſtrepitu per religioſam ſolitudinem remotè vivebant; & ſic antiqui Prophetæ extraordinarii poſt Eliam majori ex parte fuerunt alumni Ordinis prophetici... p. 134. Quarta declaratur inductione ſpeciali ferè per ſingulos Prophetas extraordinarios, quorum mentio habetur in ſacrâ Scripturâ. (*Tels que Iſaïe, Ezéchiel, Daniel, &c.*)

à la fin, pour exécuter ſes volontés. Or le don de prophétie demande un cœur détaché des choſes de la terre, un eſprit élevé au deſſus des ſens, capable de la plus haute contemplation, une volonté droite & conſtante dans la pratique du bien, une ame ſans trouble ni agitation, qui ne ſoit ni ſuſceptible de vaines illuſions, ni partagée par une foule de paſſions importunes. Et où trouver tous ces caractéres réunis, ſinon dans la retraite, le ſilence & le recueillement du Carmel?

C'eſt dans le repos d'une ſi aimable ſolitude qu'ils contemploient en eſprit le grand myſtére que Dieu devoit opérer dans la plénitude des tems [33]; tout ce qui y a préparé, tout ce qui l'a precedé & conſommé, faiſoient l'unique étude de ces illuſtres Solitaires, tout l'exercice de leur vie & le ſeul objet de leurs deſirs. Ils ne ſe contentoient pas de connoître en général leur Sauveur & leur Rédempteur futur; ils étoient curieux de ſçavoir les circonſtances les plus par-

[33] *Ibid. p.* 177. *c.* 4. A temporibus Eliæ alumni Ordinis prophetici ab eo inſtituti de adventu Meſſiæ per continuam traditionem ſpeciali modo fuerunt inſtructi. Undè plures talis adventûs circumſtantias præ aliis noverant, quas velut arcana quædam ipſi Ordini commiſſa cuſtodiebant, &c.... Propterea præ cæteris ſcrutabantur omnes Prophetas à Samuel & deinceps, qui locuti ſunt & annuntiaverunt dies felicisſimos redemptionis humanæ per Meſſiam tunc futurum implendæ, ut ait B. Petrus Apoſtolus, Actuum 5. & proſequitur Epiſtolâ 1. *c.* 1. ℣. 1. *De quarum animarum ſalute exquiſierunt atque ſcrutati ſunt Prophetæ, qui de futurâ in vobis gratiâ prophetaverunt.*

ticuliéres de ſon Incarnation, de ſon entrée dans le monde, de ſa vie mortelle, de ſes ſouffrances, de l'humiliation de ſa croix, de l'ignominie de ſa mort, de la gloire de ſa réſurrection, & de ſon triomphe dans le ciel. Ils laiſſerent par tradition à leurs ſucceſſeurs la connoiſſance détaillée de ces hauts & ſublimes myſtéres inconnus au reſte de la nation. Ils les communiquerent aux Réchabites, qui ſe réunirent à eux dans ces premiers tems.

§. V.

Les Réchabites Religieux.

C'étoit des eſpéces de Religieux qui habitoient en Jabès de Galaad dans la tribu de Manaſſé [34], inſtitués par Réchab un des petits-fils de Jéthro, Prêtre de Madian & beau-pere de Moyſe. Ils s'étoient relâchés de leur premiére ferveur à cauſe des guerres fréquentes qui les avoient obligés de changer ſouvent de demeure [35], & leur avoient fait perdre l'eſprit de recueillement, ſi néceſſaire à des Religieux.

[34] *Paradiſ. Carmel.* c. 7. De Rechab & Rechabitis.

[35] *Hiſt. Carmeli, l. 2. c. 6. p. 119.* De Rechabitis alumnis Ordinis prophetici. Sed cùm humanâ conditione propter bella à primo fervore defecissent, à Jonadab viro ſancto, ſed jam facto diſcipulo Eliſæi, reformati ſunt, ut docet ibidem noſter Joannes Toroſo.ymitanus, c. 25. *De inſtitutione Monacharum.*

§. VI.

Jonadab Général des Réchabites.

Le Révérend Pere Jonadab leur Supérieur avoit travaillé à leur réforme [36], & avoit été assez heureux pour y réussir : mais il n'étoit pas entiérement content de son ouvrage ; il lui sembloit que lui & les siens étoient encore bien éloignés de la perfection [37]. Il entendit parler du R. P. Elie & de son nouvel institut, qui faisoient beaucoup de bruit. Il alla au Carmel, y séjourna quelque tems, fut témoin oculaire de tout ce qu'on lui avoit dit, assista à tous les exercices ; admira le bel ordre qui s'y observoit, la ponctualité des Freres, leur modestie, leur silence ; examina les régles & les pratiques ; eut de fréquens entretiens avec le R. P. Elie. Il connut qu'il ne pouvoit trouver ce qui manquoit à ses disciples que chez les Carmes, à cause des trois vœux de religion qu'ils faisoient ; il conçut dès-lors le dessein de faire une réunion de sa Congrégation avec l'Ordre de Notre-Dame du mont Carmel. De retour à son convent, il le proposa à sa communauté, & obtint sans peine

---

[36] *Paradis. Carmel.* De Jonadab Rechabitarum reformatore.

[37] *Succession*, t. 64. p. 147. La familiarité qu'il y eut entre Elie & les Réchabites, fit qu'aussi-tôt qu'ils eurent appris qu'Elie avoit institué une Congrégation beaucoup plus parfaite que la leur, à cause des trois vœux de religion, ils se résolurent d'embrasser l'institut d'Elie.

le conſentement de la plus grande partie. Il le fit ſçavoir aux Révérends Peres Elie & Eliſée, à qui il s'en étoit deja ouvert, & eut avec eux pluſieurs conférences ſur ce ſujet.

§. VII.

Les Réchabites & les Carmes ne font qu'un Ordre.

La matiére fut miſe en délibération au Carmel. On convint aiſément de tous les articles, à l'exception d'un ſeul qui fut plus débattu. Les Religieux Réchabites faiſoient quelque difficulté de quitter leur nom pour prendre celui de Carme: ceux-ci au contraire ne vouloient point de réunion ſans cette condition. Le R. P. Elie ne crut pas qu'un point de ſi peu d'importance dût empêcher l'œuvre de Dieu. Il jugea prudemment devoir paſſer par-deſſus. Il fut ſtatué que les Freres s'appelleroient indifféremment *Carmes* ou *Réchabites* [38]; & pour lever le ſcrupule qu'ils auroient pû avoir là-deſſus, il prit le premier avec le Pere Eliſée le nom de *Rachab* ou *Réchab*: nom qui devint alors beaucoup plus illuſtre qu'il n'avoit encore été, & qui peu à peu fut confondu avec celui d'*Eliens* [39] ou d'*Eliſéens*.

---

[38] *Ibid. p.* 148. Je crois que ce fut pour cette raiſon que les ſaints Peres Elie & Eliſée furent auſſi nommés Rachab ou Réchab.

Hiſt. Carmel. l. 2. c. 6. De Rechabitis alumnis Ordinis prophetici.

[39] *Bouduc, l. 3. c. 6. cité dans l'Hiſt. du Carmel, l. 2. c. 6. p.* 119. Ab illo ergo die nomen *Rechab* hono-

Depuis ce tems là l'Ecriture parle toujours avec diſtinction des Réchabites, & principalement de leur obéiſſance, qui ne fut plus alors un ſimple vœu comme chez les Peres de l'Oratoire, mais un véritable vœu ſolemnel, tel que le font les Capucins & les Céleſtins. Elle ne dit rien de leur vœu de chaſteté; & c'eſt un des plus fameux points de critique agité ſur le Carmel.

Jean de Jeruſalem qui étoit plus près de la ſource, & qui paroît avoir fouillé plus avant dans les antiquités de l'Ordre [40], dit que Jonadab ne fit l'union de ſa Congrégation avec celle de Notre-Dame du mont Carmel, que ſous cette clauſe expreſſe, que ni lui ni ſes Religieux ne ſeroient pas obligés au vœu de chaſteté. Il ajoûte que le R. Pere Elie les reçut

---

rabile factum eſt; ita ut præcipuus filiorum Prophetarum archimandrita qui hoc munere ſucceſſit Eliſæo, filius Rechab, quaſi utriuſque *Rechab*, nempe Eliæ & Eliſæi diſcipulus appellatus ſit, & omnes ſodalitatis illius alumni, qui *Enaſeæi*, deinde *Cinæi*, poſtea *Cenezæi*, adhuc *Hebræi* & *Nazaræi* & *filii Prophetarum* nuncupati fuerunt, deinceps *Rechabitæ* ſunt appellati, quod idem eſt ac ſi *Eliceitæ* vel *Eliſceitæ* dicerentur.

[40] *Succeſſion*, *c.* 67. *p.* 153. Ce n'eſt pas une petite difficulté de ſçavoir ſi les Réchabites ont fait vœu de chaſteté, vû que notre S. Prophéte dit qu'ils avoient des femmes & des enfans: *Non biberemus vinum cunctis diebus noſtris, nos & mulieres noſtræ, filii & filiæ noſtræ.* Jean Jeroſolymitain dit que Jonadab fils de Réchab ſe préſentant à S. Eliſée pour ſe ſoumettre à garder entiérement ſon inſtitut, excepta la chaſteté, ne ſe trouvant pas aſſez fort avec ſa famille pour la pouvoir garder.

sous ces clauses & conditions, & il appuie son sentiment sur l'autorité des livres saints [41], qui font une mention honorable en plus d'un endroit des femmes & des enfans des Réchabites. Les plus illustres Ecrivains [42] de l'Ordre sont du même sentiment, & le Concile de Sens le suppose comme un fait certain [43]; ne parlant dans son neuviéme décret que du vœu de pauvreté & d'obéissance des Réchabites, sans rien dire de celui de chasteté.

---

[41] *Jerem. c. 35. ℣. 5. 6. 8. 16. 18. 19. &c.*

[42] *Hist. Carmel. l. 2. c. 6. p. 120.* Ut aliquid certius & evidentius de Rechabitis adducamus, necesse est sequi nostrum Joannem Jerosolymitanum in omnibus, & maximè quæ ad Ordinem propheticum attinent, doctissimum, ut ipso duce securè procedamus. Capite ergo 25. sic ait: » Cinæi verò progenitores » Rechab seminis Dei, qui ab inclyto Jabes legis » doctore fuerunt profundè in lege Dei eruditi, » suos posteros legem Dei canere & laudes ejus reso- » nare docuerunt. Jonadab autem in his omnibus » planè instructus ad majorem perfectionis cumulum » fuit; Elisæum Prophetam imitatus in monasticâ » vitâ eremiticâ: & quamvis in virginali castitate » Elisæum non fuerit secutus, volens propter carnis » fragilitatem, tam se, quàm suos uti conjugio, & » prolem ad cultum Dei licitè procreare; tamen » exemplo Elisæi, relictis omnibus, extra urbes cum » Cinæis ab eo descendentibus habitavit.

[43] *Hist. Carmel. ibid. l. 2. c. 6. p. 124.* Rechabitæ igitur, etsi votum castitatis non emitterent, multùm tamen probabile est quòd vota obedientiæ ac paupertatis juxta prædictas observantias emittebant, ut supponit Concilium Senonense de votis monasticis decreto nono. Nihil aptius ac sacræ Scripturæ conveniatius de Rechabitis dici potest.

Ce ſentiment, quoique ſoûtenu en apparence par un auteur ſi grave que Jean de Jeruſalem, ſuivi par pluſieurs autres, appuyé ſur le texte ſacré, & confirmé par l'autorité d'un Concile, ne laiſſe pas cependant que de ſouffrir de grandes difficultés. Quelle idée ne nous donne-t'elle pas de Jonadab ? Hé quoi ! ce grand homme renonce ſi courageuſement au ſiécle & à ſes pompes, & il ne peut abandonner ſon épouſe : il briſe tous les liens qui le tiennent attaché aux créatures, & il reſte captif dans les chaînes de l'amour : intrépide contre les rigueurs de la pauvreté & les horreurs de la ſolitude, il eſt foible comme un roſeau aux pleurs & aux larmes de ſes proches : ſon mérite l'éleve aux premiéres charges de l'Ordre, & ſa foibleſſe l'abbaiſſe au dernier rang du peuple. En un mot il n'eſt *pas aſſez fort pour garder la chaſteté.* Quel contraſte dans Jonadab ! Quel exemple pour le Carmel, d'avoir à ſa tête un homme avec ſon épouſe & ſes enfans qu'il ne peut quitter ! Quelle édification pour tout Iſraël de voir ſe former ſur cette ſainte montagne une république androgine ? Non, ce mêlange bizarre de Religieux & de Religieuſes, de Freres & de Sœurs de différente eſpéce, dont les uns auroient été vierges, les autres ne l'auroient pas été ; les uns auroient gardé la chaſteté, les autres ne l'auroient pas gardée : ce mêlange a quelque choſe qui révolte, & eſt indigne du Carmel. Quel ſujet de confuſion pour les gens de bien, de ſcandale pour les foibles, de raillerie pour les libertins ! Vit-on jamais rien de ſemblable à Fontevreaud du tems du bienheureux Robert & de la véné-

rable Mere Petronille de Chemillé ? Cependant de combien d'impoſtures & de calomnies ne fut point chargé ce ſaint Ordre dès ſa naiſſance ? Les vœux de pauvreté & d'obéiſſance ſuppoſent néceſſairement celui de chaſteté : perſonne ne peut ſervir deux maîtres : on ne peut être à ſa femme & à ſon Supérieur en même tems : les devoirs de la religion ſont incompatibles avec ceux du mariage. Par le vœu d'obéiſſance le Religieux transfére à la Communauté le domaine de ſa perſonne & de tout ce qu'il eſt, de ſa volonté, de ſon jugement, de ſon corps. Accordez cela, ſi vous pouvez, avec le ſoin du ménage. Je ne pouſſe pas davantage cette réflexion.

Jonadab a donc fait vœu de chaſteté, & il auroit été étrange qu'il n'eût pû faire dans la retraite, ni garder un vœu que font & gardent dans le bruit des armes & le tumulte de la guerre tant de braves Chevaliers, qui conſacrent leur vie & répandent généreuſement leur ſang pour la cauſe de Dieu & celle du peuple fidéle.

Pour ne laiſſer aucun doute ſur un point auſſi important au Carmel, & répondre aux preuves du ſentiment contraire, remarquez, je vous prie, qu'on ne peut rien conclure du Concile de Sens. Il établit à la vérité le vœu de pauvreté & d'obéiſſance des Récabites, mais il ne décide rien ſur leur vœu de chaſteté. La matiére lui a paru problématique. Son ſilence ne prouve donc rien, ni pour, ni contre : & un argument négatif n'a aucune force contre des preuves poſitives. Ajoûtez que ce Concile n'eſt

qu'un Concile particulier, qui ne parle de cette matiére qu'en passant, & qui laisse au lecteur la liberté d'en juger comme il lui plaira.

Jérémie feroit plus de difficulté, s'il falloit le prendre grossiérement & à la lettre. Mais ceux qui sont faits au style prophétique, & qui auront examiné cet endroit, verront qu'il le faut entendre d'une maniére spirituelle & allégorique. Les femmes dont parle ce Prophéte, & les filles sont les Sœurs Carmelites de ce tems-là : les enfans sont les Novices & les jeunes Profès à qui la régle défendoit de boire du vin. Cette explication est appuyée par un passage parallele des Paralipoménes, où l'Esprit saint faisant l'éloge des Réchabites [44], dit qu'*ils viennent de la chaleur de la maison de Réchab*, c'est-à-dire, à la lettre, qu'ils ont imité la *fureur* de Réchab leur Pere *dans la vie religieuse*. Le passage entendu autrement présente une idée qui pourroit blesser la pudeur. C'est celui dans lequel la tradition du Carmel a toujours entendu ces deux textes, & que les deux plus célébres Ecrivains de l'Ordre ont si bien développé, après Jean de Jerusalem, qui est ici entiérement pour nous.

Ces mêmes auteurs proposent encore une autre voie pour concilier les opinions différentes

[44] *Hist. Carmel. ibid. p.* 120. De quibus (Rechabitis) in libro Paralipomenon legimus : *Hi sunt cinæi qui venerunt de calore*, id est, de fervore vitæ religiosæ *domûs Rechab*. Il rapporte cette explication sous le nom de Jean de Jerusalem.

sur le vœu de chasteté des Réchabites, sans s'écarter du sens littéral de Jérémie. Ils distinguent pour cet effet deux sortes de Réchabites [45] dont les uns embrasserent l'institut d'Elie dans toute sa rigueur, & firent vœu de chasteté ; les autres en obtinrent dispense, & furent les Carmes mitigés, ou si l'on aime mieux le Tiers-Ordre des Carmes, tel qu'est celui de Saint François. Ce dénouement qui est le fruit d'un travail prodigieux, & d'une infinité de recherches, est dû au célebre Philippe de la Sainte Trinité, qui le premier l'a trouvé dans un vieux Commentaire Syro-Chaldaïque sur Jérémie, qu'il vit dans la bibliotheque du mont Carmel ; où il est traité fort au long de l'institution du Tiers-Ordre. Par-là tombe entiérement la difficulté contre le vœu de chasteté des Réchabites. Tout devient aisé & facile par cette distinction ; & les Ecrivains du Carmel qui paroissoient nous être le plus opposés [46], se trouvent parfaitement d'accord avec nous.

---

[45] *Succession, c. 67, p. 153.* Néanmoins je dis que tous les Réchabites n'étoient point mariés. Quelques-uns à tous les exercices susdits ajoûtoient la continence, & vivoient ensemble séparés de ceux qui avoient femmes & enfans.

[46] *Hist. Carmel. l. 2. c. 6, p. 119.* Undè colligitur quòd ex duplici congregatione, nempe filiorum Prophetarum seu Essenorum, qui vota religionis essentialia servabant, & ex familiâ Rechabitarum qui votum castitatis non emittebant, fiebat quodammodo una religio, sicut nunc in Ordine sancti Francisci ex Religiosis mendicantibus & ex tertiariis conjugatis.

§. VIII.

Institution du Tiers-Ordre.

Ce Tiers-Ordre étoit sous la direction immédiate du Général, qui lui avoit donné des constitutions propres à son état, & convenable à des gens mariés. Il étoit soumis à ses visites & à sa correction, également comme les Freres & les Sœurs qui vivoient dans le cloître hors du monde. Mais le R. P. Elie avoit beaucoup moins de peine à gouverner ce grand corps, qu'un Supérieur n'en a quelquefois à gouverner cinq ou six Religieux. La docilité des disciples faisoit la joie & la consolation du maître. Il les portoit tous dans son sein, comme une nourrice porte son cher nourrisson. Il avoit pour chacun les entrailles d'une mere, & la tendresse d'un pere envers ses enfans, sans leur jamais rien faire sentir de cet air dominant & impérieux, condamné dans l'Evangile, opposé à la profession religieuse, que les Supérieurs qui n'ont pas l'humilité de leur état affectent à l'égard de leurs inférieurs. Sa conduite étoit différente à l'égard des Sœurs. Il les visitoit rarement, uniquement quand son ministére le requéroit, & jamais seul, ni à heure indue. Il n'étoit point sous couleur de direction toujours à une grille avec quelques Sœurs favorites, à y lier de ces douces & amusantes conversations, qui commencent par l'esprit, & ne finissent ordinairement que par la chair. Jamais on ne le vit ni rire ni user d'aucune familiarité avec elles. Il leur parloit peu, & toujours d'une maniére séche & digne de la place qu'il occupoit.

Il fuyoit encore avec plus de précaution le commerce des autres personnes du sexe, & sur-tout celui des jeunes veuves; & il ne recommandoit rien tant à ses disciples que ce mot de S. Paul: *Adolescentiores autem viduas devita.* Il disoit que si dans ces sortes d'entretiens les oreilles & la langue restoient chastes, il étoit difficile que les yeux ou le cœur demeurassent vierges. Indépendemment de sa sainteté & de sa chasteté, il avoit l'ame trop grande, le cœur trop bien placé, il sçavoit trop quel soin doit avoir de sa réputation un Supérieur Général d'une congrégation naissante, pour l'exposer témérairement à faire parler de lui, & qui pis est à se faire interdire des Evêques.

Elie parvint ainsi à une extrême vieillesse, sans rien relâcher de sa premiére ferveur, donnant à un chacun l'exemple de l'obéissance à la régle, & se trouvant le premier à tous les exercices de la Communauté. Le tems approchant qu'il devoit cesser de paroître sur la terre, & passer du Carmel dans le Paradis terrestre, pour prévenir les brigues qui auroient pû s'élever sur la nomination de son successeur, il résolut de le choisir lui-même. Il hésitoit entre les Peres Elisée & Jonas. Celui-ci étoit son premier éléve, mais le Pere Elisée étoit plus âgé, & avoit plus d'expérience. Le Ciel se déclara en sa faveur. Elie le couvrit de son manteau, & par cette cérémonie lui donna l'investiture du Généralat [47].

[47] *Hist. Carmel. l. 1. c. 5.* Elisæus speciali hâc vocatione.... successor in prælatione totius Ordinis designatur.

CHAPITRE III.

Elisée second Général.

APRE'S le ravissement du S. Pere Elie, le Révérendissime Pere Elisée prit le gouvernement de l'Ordre en qualité de Général, dont il avoit fait les fonctions sous le R. Pere Elie comme son Vicaire général. Ses premiers soins furent de faire bâtir une Chapelle en l'honneur du S. P. Elie [1], qui fut appellée *Dominique*. On y mit pour relique le manteau du Prophéte, qui étoit tombé dans le tems qu'il fut ravi au Ciel. Cette Eglise devint bientôt des plus fréquentées par la dévotion du peuple. Ce n'étoit pas seulement les Carmes [2] des

[1] *L. 3. c. 8 p.* 197. Quamvis tunc fortè tria in Carmelo essent oratoria diversis temporibus à Carmelitis ædificata, primum quidem dictum *Semnium* ab ipsô Eliâ constructum.... secundum autem ipsi dicatum Eliæ, & vocatum *Dominicum*.

[2] *Hist. Carmel. l. 2. c. 2. p.* 97. Sunt qui credunt Elisæum, vel successores filios Prophetarum, oratorium Eliæ post raptum ædificasse.... Hoc in honore Eliæ dedicatum oratorium maximæ fuit inter Carmelitas devotionis, ut non solùm ab illis frequentatum, sed etiam ab exteris; ita ut in Sabbathis, Calendis, & aliis solemnitatibus Judæi ad illud, causâ devotionis, accederent, ut ex 4. Regum, *c.* 4. manifestè colligitur. Nam cùm mulier Sunamitis à marito petiisset, ut eam sineret in Carmelum ad Eliæum ire, respondit ei: » Quam ob causam vadis, cùm hodie » non sunt Calendæ neque Sabbathum «

environs qui y venoient pour rendre leurs respects à leur S. Patriarche, & y demander l'esprit primitif ; on y abordoit de tous les endroits de la Judée, sur-tout le Sabbat, les Neoménies, & les autres jours de fête. Nous apprenons cette circonstance remarquable du quatriéme livre des Rois, où l'Esprit saint fait un si bel éloge de la piété de la Sunamite, de ses pélerinages de dévotion, & de l'obéissance qu'elle avoit pour son époux. Cette Sainte fit encore plus. Car après la mort de son mari, de l'avis de son directeur, elle convertit en un fort beau convent la maison où elle avoit reçu si souvent le R. P. Elisée. Elle y joignit un Hôpital magnifique, dont le Général des Carmes étoit administrateur né ; elle y assigna des revenus considérables pour l'entretien des pauvres, & s'y consacra elle-même à Dieu pour y servir les pélerins du Carmel, qui étoient logés & nourris trois jours entiers tant en allant qu'en revenant. Elle passa ainsi le reste de ses jours dans la pratique de l'humilité & de la charité : ce qui ne contribua pas peu à rendre ce pélerinage fameux ; parce que cet Hôpital étoit sur le grand chemin du Carmel.

PARAGR. I.

Elisée fonde un convent vers le Jourdain.

PLUSIEURS de ces pélerins touchés intérieurement de la grace, & édifiés de la vie pénitente que menoient les Carmes, ne vouloient plus retourner au siécle. Il ne se passoit point de jours qu'on ne donnât l'habit à quelques postulans ;

de sorte que le Carmel, quelque vaste & spacieux qu'il fût, se trouva enfin trop étroit pour loger une si grande multitude de Solitaires. Les Freres représenterent au R. P. Elisée cet inconvénient, qui étoit un obstacle à la propagation de l'Ordre, & lui proposerent d'envoyer quelque colonie en quelque autre endroit. Le R. P. Elisée en délibéra dans le définitoire; & de l'avis de ses définiteurs, il fut résolu qu'on enverroit un nombre suffisant de Religieux vers le Jourdain, afin de bâtir un convent. Cet endroit fut préferé à tous les autres, tant à cause de la solitude & de la fertilité de la terre, qui pouvoit fournir aux Solitaires leurs besoins, que parce qu'il avoit déja été sanctifié par la présence & les miracles du R. P. Elisée [3].

---

[3] *Hist. Carmel. l. 2. c. 3. Le chapitre a pour titre :* Elisæus fundationes Conventuum & diversas missiones instituit. *Et plus bas :* Ideò filii Prophetarum, inito consilio de Ordinis propagatione, prædictorum devotione miraculorum permoti, aquarum opportunitate tracti, nascentium ibi sponte herbarum ad victum commoditate, ac tandem loci recessu persuasi, dixerunt S. Elisæo, tanquam à suo Prælato Generali facultatem postulantes : » Eamus usque » ad Jordanem, & tollant singuli de sylvâ materias » singulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habi- » tandum. « Qui cùm facultatem concessisset, noluerunt absque eo ad fluenta Jordanis ire. Undè ad supplicem eorum petitionem cum eis abiit : ejus namque præsentia judicabatur necessaria, tum ad spiritualem omnium consolationem, tum ad agendorum dispositionem, tum ad operis benedictionem, tum ad necessariorum subministrationem, tum denique ad capiendam loci possessionem, ac

Les Freres qui avoient reçu leur obédience pour cette nouvelle maiſon étant allé recevoir la bénédiction du R. P. Eliſée, le ſupplièrent de vouloir bien être leur conducteur. Sa préſence étoit néceſſaire pour prendre poſſeſſion du lieu, pour la bénédiction & l'avancement de l'ouvrage, le choix d'un nouveau Supérieur, la diſpoſition des lieux réguliers, l'obſervance de la régle & du bon ordre, ſur-tout dans ces commencemens, enfin pour la conſolation ſpirituelle de cette communauté naiſſante. Le R. P. Eliſée acquieſça aux priéres des Freres, & ce ne fut pas ſans une inſpiration particuliére du Ciel qui avoit déſigné ce S. Prophéte pour être le fondateur d'un monaſtére, qui dans la ſuite devoit être honoré par le ſejour du R. Pere Jean-Baptiſte & par les fréquentes viſites de Jeſus-Chriſt.

§. II.

Convents des Carmes à Bethel, à Jéricho, à Samarie, ſur les montagnes d'Ephraim, &c.

Dieu ne répandit pas de moindres bénédictions ſur ce convent, que ſur celui du Carmel. Il étoit rempli avant même que d'être achevé. Il fallut ſonger à en conſtruire encore de nouveaux. Les déſerts ſe peuploient comme les villes;

---

novi Superioris illius conventûs electionem: quod inſpiratione divinâ procuratum eſt, ut miraculis ab Eliſæo factis promoveretur opus, & conventus qui futurus erat illuſtriſſimus, ac ſancti Joannis Baptiſtæ præcurſoris habitatione, & Chriſti Domini illuc accedentis viſitatione ſacratus, non ab alio quàm à S. Eliſæo fundaretur, ac miraculis initiaretur.

en ne voyoit de tous côtés que monaſtéres de Carmes s'élever à Béthel, à Jéricho, à Samarie, ſur les montagnes d'Ephraim [4]. L'Ecriture les déſigne tous clairement, & parle de chacun en particulier. Oſée les comprend tous ſous le nom général de *Spéculation* [5], par lequel il les caractériſe. Il parle plus en détail de celui de Maſpha [6], & nous fait la deſcription des exercices qui s'y pratiquoient. Ce qu'il en dit, il l'avoit emprunté de Salomon, qui par eſprit prophétique nous a tracé l'image de ce convent long-tems avant qu'il fût formé.

Il en renferme l'éloge en ces deux mots: *Vos cheveux ſont comme un troupeau de chévres qui viennent de la montagne de Galaad* [7]. Ceux qui

---

[4] *Succeſſion*, c. 52. p. 123. Elie & Eliſée bâtiſſent des monaſtéres ſur le mont Carmel, en Bethel, Jéricho, Samarie, ſur les montagnes d'Ephraim, le rivage du Jourdain, & Galaad.

Hiſt. Carmel. l. 2. *c.* 3. *p.* 104. Sub Eliſæo fit mentio conventûs Ordinis Prophetarum in monte Ephraim.

[5] *Succeſſion*, *c.* 55. *p.* 130 L'Auteur, après avoir rapporté ces paroles d'Oſée, c. 5. *Laqueus factus eſtis ſpeculationi*, ajoûte: Or le S. Prophéte, par le mot *Spéculation*, parle de ceux qui s'adonnoient à la vie contemplative. Cela ſe trouvoit dans les maiſons & convents bâtis par Elie.

[6] *Succeſſion*, *c.* 66. *p.* 129. Oſée parle en particulier du convent de Maſpha ſitué en la terre de Galaad.

[7] *Hiſt. Carmel. l.* 1. *c.* 10. *p.* 50. Quòd eriam fuerunt conventus Ordinis prophetici in Galaad, colligunt aliqui ex illo Canticorum 4. ubi dicitur: *Capilli tui ſicut greges caprarum quæ aſcenderunt de monte Galaad.* Aſſerunt enim non greges caprarum materialium, ſed ſpiritualium, id eſt, congregationem Prophetarum intelligi.

s'attachent à la lettre qui tue, chercheroient en vain dans ce paſſage un monaſtére de Carmes. Ce n'eſt pas pour ces hommes animaux & charnels que nous écrivons; c'eſt pour les ſpirituels, & qui jugent des choſes ſpirituellement, à qui ſeuls il eſt donné d'entrer dans l'intelligence du livre des Cantiques. Et il n'en eſt aucun, qui à des traits ſi clairs & ſi bien marqués, ne voye auſſi-tôt toute l'économie d'une maiſon religieuſe. Les Freres qui l'habitoient, les vœux qui s'y faiſoient, & les pratiques qui s'y obſervoient; c'eſt-là le but que s'y propoſe Salomon. L'épouſe qui cherche ſon époux avec tant d'empreſſement, eſt la figure d'une ame qui déſabuſée du monde, cherche J. C. dans le ſilence du cloître, & s'y conſacre à ſon ſervice par la profeſſion religieuſe. C'eſt-ce que le dévot S. Bernard développe avec autant de force que d'onction dans ſon Commentaire ſur les Cantiques, auquel je renvoie le Lecteur.

§. III.

Le Prophête Abdias Prieur.

Dans le choix qu'on fit des Supérieurs pour toutes ces maiſons, le Pere Abdias fut nommé Prieur du convent de Samarie. Quelque deſir qu'il eût de vivre inconnu, & d'obéir plutôt que de commander, il fut obligé par la ſainte obéiſſance d'accepter malgré lui le gouvernement de ce monaſtére [8], parce qu'il étoit très-

[8] *Hiſt. Carm. c.* 11. *p.*145. Ille Abdias in pace quievit, & ſepultus eſt in conventu Samariæ. Fortè tunc

connu à la cour d'Ochozias, auprès de qui il pouvoit rendre de bons ſervices à l'Ordre ; mais ſur-tout à cauſe de ſa piété exemplaire, qui fut l'admiration du Palais, & qui y mit les Carmes en très-bonne odeur. Je n'ai pû trouver quels furent les Prieurs des autres maiſons, quelque recherche que j'aie faite.

Tous ces convents étoient ſous la conduite du R. P. Eliſée. Sa ſollicitude s'étendoit également à tous. Il ne paſſoit point d'année ſans faire une viſite générale [9]. d'où j'infére qu'il n'y avoit pas encore de Viſiteur particulier pour chaque province, ou qu'outre la viſite du Pere Provincial, le R. P. Général faiſoit encore la ſienne, afin de mieux connoître ſes Religieux. Il les encourageoit à la pratique de la Régle, corrigeoit les abus qui pouvoient s'être gliſſés, prévenoit les nouveautés, impoſoit pénitence aux Freres tiédes & négligens, dépoſoit les Prieurs qui manquoient à leur devoir, & en ſubſtituoit d'autres plus dignes.

§. IV.

Frere Giézi.

PENDANT le cours de ſes viſites le R. P. Eliſée ſe repoſoit d'une partie du gouvernement de

erat Superior conventûs Samaritani, conſtitutus ibi ad ædificationem totius curiæ Regis Iſrael in quâ notiſſimus erat, ac valdè venerabilis, cùm priùs fuiſſet diſpenſator regis Achab.

[9] *Ibid. l. 2. c. 3. p. 104.* Nunc ad viſitandos Ordinis conventus properabat, ubi neceſſitas exigebat.

l'Ordre ſur le Frere Giézi. Il lui avoit été offert par ſes parens dès ſa plus tendre jeuneſſe : il avoit ſucé avec le lait la dévotion & la piété au Carmel : il avoit fait une étude particuliére de la Régle qu'il avoit tranſcrite pluſieurs fois ; & j'ai oüi dire qu'on en voyoit autrefois un exemplaire copié de ſa main dans la bibliothéque du Grand Seigneur : il la poſſédoit toute par mémoire juſqu'à un iota ; mais elle étoit encore plus profondément gravée dans ſon cœur que dans ſa mémoire. Son exactitude à la pratiquer alloit juſqu'au ſcrupule. Les moindres pratiques lui paroiſſoient de la derniére conſéquence ; les plus petites tranſgreſſions des prévarications criminelles. Il ne manquoit à aucune, qu'il n'allât auſſi-tôt ſe jetter aux pieds du Supérieur, pour lui en faire ſa coulpe & en demander pénitence. Son amour pour la pauvreté, ſon éloignement du monde, la candeur & l'ingénuité de ſes mœurs l'avoit rendu cher au Révérend Pere Eliſée, & aimable à tous ſes Freres. Frere Giézi étoit la régle vivante du Carmel, l'exemple de tous les Religieux, & le modéle qu'on propoſoit aux novices. Des moindres emplois il étoit parvenu aux principales charges de l'Ordre, & s'en étoit acquité avec honneur. Il avoit exercé ſucceſſivement les offices de Zélateur, de Soûmaître, de Maître des novices, de Prieur, de Secrétaire de l'Ordre avec beaucoup d'édification & au grand contentement de ſes Freres : il n'avoit plus qu'un pas à faire pour arriver au Généralat, & il lui étoit deſtiné. Mais il ſe relâcha & ſe perdit malheureuſement dans la charge de Procureur général, charge

fatale à la plûpart des Religieux [10], & d'où eſt venu le proverbe commun que nous ne rapportons ici qu'à regret & la larme à l'œil; que *le Procureur eſt l'ame damnée du Couvent.*

§. V.

Chute du Frere Giézi.

En maniant les deniers le Pere Giézi commença à aimer l'or & à s'y attacher; tant il eſt vrai que les ames religieuſes ne ſont pas à l'épreuve de ce puiſſant métail. Sous prétexte de la pauvreté des convents d'Ephraim [11], il amaſſa de grandes aumônes, & les convertit à ſon uſage, & ſe fit par-là un pécule conſidérable. Ce premier pas lui en fit faire un ſecond. Il vendoit ce qu'il y avoit de plus ſacré, faiſoit un trafic honteux des dons gratuits que le Carmel avoit reçus. Enfin ajoûtant crime ſur crime il tomba malheureuſement dans l'apoſtaſie, & entraîna avec lui grand nombre de Carmes, qui par leur déſertion firent une plaie ſenſible à

[10] *Succeſſion, c. 52. p. 125.* Les convents étoient ſous la direction du S. Prophéte Eliſée. Ce S. Prophéte étoit obligé de leur procurer le néceſſaire à la vie; & cela ſervit de fondement à Giézi pour demander à Naaman de l'argent & des habits.

[11] *Ibid. c. 77. p. 170.* Les enfans des Prophétes exerçoient une grande hoſpitalité envers ceux qui gardoient leur même inſtitut; cela ſervit de prétexte à Giézi pour aller demander à Naaman de l'argent & des habits, pour pourvoir à la néceſſité de deux Religieux des montagnes d'Ephraim qui l'étoient venu voir en Samarie.

l'Ordre qui étoit encore pour ainsi dire au berceau.

Tous ces apostats n'ayant ni bien ni faculté pour vivre, & réduits à la derniére misére (sort ordinaire des Religieux apostats,) firent naufrage dans la foi, comme ils l'avoient fait dans la religion. Ils allerent donc offrir leur service à Achab, prince idolâtre, qui les reçut à bras ouverts [12]. Ils furent initiés aux mystéres de Baal, établis prêtres & sacrificateurs de cette idole, & faux prophétes du démon. Il leur communiqua abondamment son esprit de mensonge; & ils devinrent bientôt maîtres dans cet art. Ils s'acquirent un grand crédit auprès du roi Achab par leurs impostures, firent chasser les Carmes de la cour, mettre en prison le Pere Michée: ils prenoient même leurs mesures pour aller encore plus loin. Mais, que peut la malice des hommes contre ceux que Dieu protége? Achab leur est enlevé, Jehu est sacré Roi par le Pere Jonas [13], envoyé par son Général à Ramoth Galaad pour cette cérémonie. Tout change en un instant de face: Le Prince venge sur ces impies la mort de tant d'illustres Carmes. Presque tous moururent malheureusement dans leur infidélité & leur apostasie, sans vouloir profiter du pardon que leur offroit le Pere Jonas de la part du Chapitre Général. Ces nouvelles affligerent sensi-

[12] *L. 3. Reg. c. 22.*

[13] *Hist. Carmel. l. 2. c. 11. p. 146.* Jonas ab Elisæo in Ramoth Galaad missus est, ut ait noster Jerosolymitanus, capite 12. unxit Jehu in Regem Israel ad ulciscendam necem Prophetarum Eliæ discipulorum.

blement le R. P. Elisée. Il étoit inconsolable sur la chute de tant de Religieux, & sur la perte de tant d'ames, craignant qu'elle ne fût arrivée par sa faute. Ils les pleuroit jour & nuit, & surtout Frere Giézi qu'il avoit si tendrement aimé. La douleur mortelle qu'il en eut, lui abrégea les jours, & le mit au tombeau. Le peu de tems qu'il survécut à cette catastrophe, il l'employa uniquement à remplir les devoirs de sa charge de Supérieur Général [14]. Prévoyant le compte qu'il en devoit rendre bientôt, il étoit plus retiré, plus adonné à l'oraison, plus circonspect sur lui-même, plus vigilant sur ses Religieux. Il assigna à chaque maison ses limites, régla le droit des élections, revit toutes les constitutions, en ajoûta quelques unes pour servir d'explication aux anciennes, & prévenir par-là les disputes qui pourroient naître sur l'intelligence des endroits obscurs de la Régle.

§. VI.

Mort d'Elisée.

Ce fut dans le convent de Samarie, où il faisoit sa visite, qu'il fut attaqué de sa derniére maladie [15], l'an du monde trois mille deux cent

[14] *Ibid. c. 6. p.* 114. Cùm S. Elisæus se brevi moriturum adverteret, non solùm publicis fidei & regni necessitatibus, sed etiam domesticis & privatis suæ religionis attendit.

[15] *Hist. Carmel. l. 2. c. 4. p.* 112. Ad annum mundi 3204. Elisæo morienti, in conventu scilicet Samaritano, Ordinis prophetici discipulos omnes

quatre.

quatre. Aux premières nouvelles du danger où étoit ce digne Supérieur, ſes chers enfans vinrent de tous côtés pour lui rendre leurs derniers devoirs. Le Pere Jonas, le Pere Jonadab Prieur du convent de Samarie à la place du Pere Abdias, y furent préſents avec les autres, comme nous l'apprenons des archives du Carmel qui nous ont fidellement conſervé tout ce qui ſe paſſa dans cette derniére entrevuë. Le R. Pere Eliſée voyant tous ſes enfans autour de lui qui fondoient en larmes, les exhorta à la pratique & à l'obſervance de la Régle, à l'union & à la charité fraternelle, vertus ſi eſtimables dans les Communautés; au zéle du ſalut des ames, & à

---

qui tunc ibi aderant, vel aliunde famâ proximæ mortis adducti fuerant, tanquam Superiori Generali aſtitiſſe, ut morientis benedictionem impetrarent. Inter eos autem fuiſſe probabilius eſt Jonam primum Eliæ diſcipulum, & chariſſimum ejus olim condiſcipulum Jonadab, qui præſumitur ſuperior conventûs Samaritani.... Undè præſentes alumnos ſuos ad rigidam inſtituti ſui obſervantiam, ad zelum animarum, ad contemplationis exercitium exhortatur. Deinde futuros prædicens hujus Ordinis ſucceſſus, diverſas viciſſitudines, ejus de lege antiquâ ad legem gratiæ tranſlationem tempore Meſſiæ, & uſque ad finem mundi perſeverantiam ſigillatim proponit. Credibile quoque eſt quòd multa de Virgine Deum paritura, & de ſpeciali ejus erga hunc Ordinem protectione, ex intimo cordis affectu prænuntiaverit, ſecundùm quod ipſe divinâ revelatione, vel etiam, Eliâ ſibi privatim referente, didicerat. Tandem debitam Superioribus & maximè Generali totius Ordinis, ſuo ſucceſſori, commendans obedientiam, ultimum vale dixit, ac paternam filiis elargitus benedictionem in pace quievit.

l'exercice fréquent de la contemplation. Il leur prédit en détail les différentes révolutions qui devoient arriver à l'Ordre ; les réformes qui s'en feroient dans les tems de la loi, & ceux de la grace ; sa durée jusqu'à la fin du monde malgré les efforts de ses ennemis qui mettroient tout en œuvre pour le détruire ; son accroissement au millieu des traverses & des contradictions, & la conservation de son esprit primitif, malgré le relâchement qu'on voudroit y introduire. Il leur parla aussi avec de grands sentimens de piété, de Marie qui devoit être la mere du Verbe fait chair, de la protection singuliére qu'elle donneroit à l'Ordre. Il leur déclara tout ce qu'il en avoit appris de la bouche du S. P. Elie, ou par révélation : il n'oublia ni la dévotion au Scapulaire, ni le privilége singulier de la Bulle Sabbathine. Il leur recommanda avec beaucoup d'instance l'obéissance aux Supérieurs, & sur-tout au R. Pere Général qui seroit son successeur. Enfin se sentant épuisé, les forces & la parole lui manquant, il leur dit le dernier adieu ; & leur ayant donné sa bénédiction, il se reposa dans le Seigneur. Quelle fut la désolation de cette famille orpheline, lorsqu'elle se vit sans Pere!

CHAPITRE IV.

Jonas ou Jonadab troiſiéme Général.

ON ne ſçait pas ſi le R. P. Eliſée déſigna ſon ſucceſſeur avant que de mourir, comme avoit fait le S. P. Elie ; ou bien s'il en laiſſa l'élection aux Freres. Cela a donné occaſion à quelques Hiſtoriens de l'Ordre de douter du Général qui avoit pris la place d'Eliſée [1]. Les uns veulent que ce ſoit le Pere Jonas à cauſe de ſon ancienneté de vocation : mais par la même raiſon il auroit dû ſuccéder immédiatement au S. P. Elie, étant plus ancien de profeſſion qu'Eliſée. Le contraire cependant eſt conſtant, on l'a vû. D'autres diſent avec plus de fondement que ce fut le Pere Jonadab, perſonnage vénérable par ſon âge & encore plus par ſa vertu, d'une grande autorité tant dans la République que dans l'Ordre. Tel eſt le ſentiment du ſçavant Philippe de la Sainte-Trinité, que j'embraſſe d'autant plus volontiers, qu'il eſt appuyé ſur une raiſon qui me paroît déciſive. Le Pere Jonas

[1] *Ibid. c. 6. p.* 114. 115. Dubitant authores quis in tali regimine ſuccefſerit. Aliqui volunt quòd ſi in antiquitatis Jonas ſucceſſerit, primus Eliæ diſcipulus, antiquior Elizæo ; ſed alii. & probabiliùs, dicunt quòd ſuccefſit Jonadab. Hic erat tunc vir, & maximè venerabilis, & magnæ authoritatis, tam in Ordine quam in Republicâ.

étoit plus propre pour les missions [2], que pour le gouvernement d'une communauté. Il avoit le don de la parole, & un talent particulier pour la chaire. Il n'en étoit pas de même du Pere Jonadab : il n'avoit ni prêché ni fait de mission, & n'avoit pas les qualités nécessaires à un orateur; je veux dire, la mémoire & le geste : mais il possedoit en un haut dégré l'esprit de gouvernement, ce qui avoit paru dans la conduite des Réchabites, dont il avoit été chargé, & à qui il avoit donné de si sages leçons. A quoi j'ajoûterai que le service signalé qu'il avoit rendu à l'Ordre par la réunion de ses disciples avec les Carmes, ménagée avec tant de prudence, méritoit bien qu'on eût pour lui quelque préférence : & je ne crois pas être démenti par les Carmes, si je dis que cette considération ne contribua pas peu à emporter les suffrages en sa faveur.

PARAGR. I.

Histoire de la mission du Pere Jonas à Ninive.

Il gouverna avec beaucoup de douceur, tempérée cependant d'une sage fermeté. Il connoissoit tous ses Religieux, & sçavoit les appliquer chacun selon leurs talens. Il ne laissa pas ceux

[2] *Ibid. p.* 115. Hic igitur Jonadab Eliæo creditur successisse in Ordinis prophetici regimine. Cùm enim priùs Rechabitarum familiam rexisset, ac sanctis legibus rexisset, prælatus fuit Jonæ, qui magis ad missiones pro gloriâ Dei magno zelo suscipiendas, aptus videbatur.

du R. P. Jonas inutiles. Car il lui donna son obédience pour aller prêcher à Ninive [3]. Jonas fit quelque difficulté d'obéir, s'excusant en apparence sur son grand âge ; car il avoit cent ans ; mais le motif secret de sa désobéissance étoit la crainte qu'il avoit que ses prédictions ne fussent point suivies de leur effet [4]. Il connoissoit par l'esprit prophétique dont il étoit éclairé, la conversion future du peuple de Ninive à sa parole, & que la conversion des gentils entraîneroit infailliblement avec elle la ruine des Juifs. Ne voulant donc ni passer pour faux prophète, ni concourir à la perte de son peuple, il avoit cru devoir prendre la fuite, & se retirer à Tharse, sans cependant aucun dessein de se soustraire à l'obéissance ni d'apostasier. Mais qui peut s'opposer aux desseins de Dieu ? Sa résistance aux ordres du Ciel, qui lui étoient manifestés par la bouche de ses Supérieurs, fut punie d'une terrible manière, & qui doit faire trembler les Religieux désobéissans. Il s'embarque : une furieuse tempête s'éleve, le vaisseau est sur le point d'être submergé par les flots : Jonas est jetté dans la

[3] *Succession*, *c.* 46. *p.* 109. Il avoit reçu ordre d'aller prêcher à Ninive âgé alors d'environ cent ans.

[4] *Hist. Carmel. l.* 2. *c.* 11. *p.* 146. (Jonas) vidit, Spiritu sancto revelante, Ninivitas per suam prædicationem convertendos ad pœnitentiam, & consecuturos Dei misericordiam. Ideò, ne falsa eis videretur renuntiare, renuebat illuc ire.... Qui, sancto Spiritu revelante, sciens conversionem gentium fore ruinam Hebræorum prædicans Ninivitis, ideò de eorum conversione dolebat, quia hâc occasione populum suum Israel ruiturum timebat....

met, & englouti par un poisson mâle [5]. Il se trouva assez au large, & n'eut point recours à Dieu dans ce péril. Ce poisson mâle reçut ordre de s'en décharger dans le ventre d'un poisson femelle qui étoit plein. Alors le Pere Jonas, pressé & réduit à l'extrémité, s'adressa au Seigneur, & chanta de beau Cantique que nous reste de lui. Sa prière fut exaucée; Dieu le tira du fond des abysmes. Le monstre marin qui l'avoit englouti, eut tant de vénération pour le saint habit du Carmel, qu'il n'osa le dévorer. On vit pour la premiére fois, à ce que je pense, sortir un Carme plein de vie du ventre d'une baleine, après trois jours de séjour. Quel privilége pour ces Religieux! Ce qu'il avoit fait paroître de foiblesse & de désobéissance dans cette occasion, il l'expia par ses travaux apostoliques, qui ne se bornerent pas à Ninive. Il parcourut une grande partie de cet empire, revint à Geth sa patrie peu de tems avant sa mort [6], y fonda un couvent de son Ordre & une maison des Peres de la congrégation de la Mission.

---

[5] Ut ex impregnatione & alvi tumore virum Dei in angustias redigeret. *Salomo Jarchi apud Martinium Lipenium, in Jana Periplo Thalassio*, fol. 6 *editionis* 1678. *cité par Bayle, Diction. sur le mot* Jonas.

[6] *Hist. Carmel. ibid. p.* 146. Moritur & sepelitur in Geth suâ patriâ, ubi concurrente dulci amore patriæ, creditur est missionem instituisse ad concivium suorum conversionem, & ad hunc finem aliquod hospitium Ordinis prophetici fundâsse.

§. II.

Le Prophéte Nahum Carme.

NAHUM étoit au dedans du Carmel ce que Jonas étoit au dehors [7]. Il avoit le plus contribué à l'élection du R. P. Johadab. Faut-il donc s'étonner qu'il eût sous lui la principale autorité ? Il étoit l'ame de son conseil, & rien ne se faisoit sans son avis. C'est tout ce que nous en apprennent les Annalistes de l'Ordre.

§. III.

Le Prophéte Amos Frere Carme.

On y avoit besoin d'un bon Frere coadjuteur, qui entendît bien le ménage de la campagne ; parce que ses principaux revenus consistoient en bestiaux, dont le lait servoit à nourrir les Religieux, & la laine à les couvrir. Le Ciel y pourvut, & leur envoya Amos qu'on chargea de la basse-cour [8]. Il se conduisit dans cet emploi, vil & bas aux yeux des mondains, avec toute la vigilance d'un fidéle Econome, sans se dispenser d'aucun jeûne de la Régle, ni manquer jamais à la méditation. Sa piété & son esprit de recueillement le firent juger digne d'un rang plus élevé. On délibera de le faire Pere de chœur. On ne trouva de résistance que dans son humilité ; & il obtint de ses Supérieurs par ses

[7] *Paradis. Carmel. c.* 8. *an.* 3245. Nahum Propheta.

[8] *Ibid. l. to. an.* 3251. Amos Propheta.

larmes & ſes priéres qu'on le laiſsât toute ſa vie Frere lai. Ce ne peut être qu'un état en apparence ſi abject, qui aura porté quelques Carmes un peu trop délicats, à retrancher Frere Amos du martyrologe de l'Ordre, comme ſi la profeſſion de bouvier qu'exerçoit Frere Amos, eût été incompatible avec celle de Religieux. Qu'on en jugeoit bien autrement dans ces premiers tems, lorſque les Religieux, ſans fief ni ſeigneurie, ne vivoient que du travail de leurs mains, & ne rougiſſoient point d'exercer les métiers les plus vils. C'eſt la réponſe qu'avoit faite avant nous l'illuſtre Caſenate à l'objection de ſes Confreres. Les preuves qu'il apporte pour revendiquer Frere Amos, ſont ſolides & convainquantes [9]. Je m'étonne que le ſçavant Philippe de la Sainte-Trinité ne s'y ſoit pas rendu. Cet Auteur dont la critique eſt ſi exacte & ſi judicieuſe [10], auroit pû avec un peu de réflexion s'appercevoir que ces paroles, *Je ne ſuis ni Prophéte, ni fils de Prophéte, mais conducteur de troupeau*, ſont encore moins oppoſées à la qualité de Carmes, qu'à celle de Prophéte, qu'il eſt obligé de reconnoître dans Amos. Faute d'avoir ſçû diſtinguer les différens tems de la vie d'Amos, ceux qui ont précedé ſa profeſſion religieuſe d'avec ceux qui l'ont ſuivie, & de n'avoir pas pris garde que le nom de Prophéte ne ſe donnoit pas aux Freres laïs des Carmes, comme celui de *Dom* ne ſe donne point aux Freres convers ni chez les Béné-

[9] *Ibid. c.* 10. Voyez ſes réponſes à l'objection tirée du chapitre 7. d'Amos, *v.* 15.

[10] *Hiſt. Carmel. l.* 2. *c.* 8. *p.* 233. Vide ſuprà.

dictins, ni chez les Chartreux. Tant de grands hommes se sont trompés sur le Carmelitat de ce Prophéte, à qui cependant le Carmel a de si grandes obligations, puisque c'est aux priéres de ce bon Frere, & à la modestie qu'il faisoit paroître dans les emplois les plus dissipans, que quelques-uns attribuent la vocation du S. Prophéte Isaïe.

§. IV.

Le Prophéte Isaïe Carme.

Il étoit un des nobles rejettons de la famille de Carmi descendu de la tribu de Juda: ce qui me fait conjecturer que ses ancêtres avoient été autrefois seigneurs du Carmel avant que de le donner aux Carmes. Il fut élevé à la Cour, comme il convenoit à son rang: il se maria par un ordre exprès du Ciel, qui se lit au commencement du huitiéme chapitre de sa prophétie. L'illustre M. Hüet, si connu dans la république des lettres par sa vaste érudition & ses profondes recherches, nous a donné son contrat de mariage passé pardevant Urie Notaire au Châtelet. [11]

[11] Huetius, demonstr. Evang. edit. Paris. 1679. propos. 7. p. 129. *expliquant ces paroles d'Isaïe*, c. 8. Sume tibi librum grandem, & scribe in eo stylo hominis, *il dit*: Quæ quoniam ab omnibus intelligentibus in alienum sensum sunt detorta, ex causa pretium est. Ita enim is qui in rem grandem appellat Isaias; sty'um hominis vocat ea cam partem quæ hoc stylo nomini aptior potest. Jubet in eo scribere: *Velociter spolia detrahe, sitò prædare* hoc est, finium cum eâ gignere, cui id nomini futurum erat.

de Jérusalem & Zacharie son Confesseur. Il fut pour épouse Dabroisel la [illegible] de l'abbé : ils eurent trois fils de son mariage, [illegible], [illegible], [illegible]. Le Seigneur lui donna comme des signes de ce qu'il devoit faire à l'égard de son peuple [12] : & ces trois noms mystérieux marquoient tout ensemble la conservation du reste de Juda [13], la protection visible de Dieu sur cette tribu, & la défaite des rois d'Israël & de Syrie par les Assyriens. Après qu'Isaïe eut pourvu à l'établissement de sa famille, dégoûté de la Cour, & ne pouvant souffrir les excès ni les impiétés du roi Manassès son gendre, il se retira au Carmel, où il fut admis à la profession après son année de noviciat [14].

Il ne s'y prévalut pas de ce qu'il avoit été auparavant dans le siècle : il oublia sa noblesse & son sang, & se souvint seulement qu'il étoit Carme ; retiré dans sa cellule qui lui fut toujours chère, fuyant les visites actives & passives. Dieu prit plaisir de se communiquer à lui plus fami-

[illegible]

[12] *Isaïe le marque lui-même, c. 8. v. 18.* Ecce ego & pueri mei, quos dedit mihi Dominus in signum & in portentum Israel à Domino exercituum.

[13] *C'est ce que signifient ces trois mots hébreux en Isaïe 7. & 8.* Le premier *Sear-jasub*, reliquiæ convertentur. Le second *Emmanuel*, nobiscum Deus. Le troisième *Maher-salal-has-bas*, accelera spolia deprahere, festina prædam.

[14] *Pariatis. Carmel. c. 12. De Viris Prophetis ann. 3140.*

Thése de Dezers, post. 4. Inter quos (Carmelitas) annumerare possumus Isaiam socerum Manassis regis Juda.

lièrement qu'il n'avoit encore fait à aucun Carme, & lui fit voir clairement & à nud toute l'économie de la loi de grace. La sublimité de sa contemplation ne l'empêcha pas de pourvoir aux besoins de ses Freres, & de veiller sur leur conduite : car je ne vois que lui qui ait pû succéder au R. P. Jonadab dans le Généralat, quoique quelques Historiens de l'Ordre pensent autrement [15]. Il se passa sous son Généralat bien des événements mémorables auxquels il eut grande part : il en prophétisa encore bien davantage. Il vit en esprit tous les maux qui devoient fondre sur la nation, & les prédit à ses Religieux ; mais il les assura en même tems que les Carmes seroient à l'abri sur leur sainte montagne [16] ; & que tandis que tout seroit en

[15] *Hist. Carmel. l. 2. c. 6. p. 115.* Post Jonadab non habemus certum alium Ordinis prophetici Generalem præpositum usque ad tempora Evangelii.... Sub innominatis igitur Superioribus Ordo propheticus toto legis tempore continetur.

[16] *Ibid. l. 2. p. 117. Il parle ainsi après Jean de Jerusalem, dont il rapporte les paroles.* Quod totum bene significavit Propheta Isaias, *c. 5. 6. & 32.* dum in persona Domini captivitatem, & terræ dissipationem populo Judæorum venturam vaticinatur.... Et paulò pòst de monachis Carmelicis illius temporis contrariam sententiam subdens, Propheta in persona Domini ait : *Et erit desertum in Carmelo, & Carmelus in saltu reputabitur ; & habitabit in solitudine judicium, & justitia in Carmelo sedebit : & erit opus justitiæ pax, & cultus justitiæ silentium & securitas usque in sempiternum : & sedebit populus meus in pulchritudine pacis, & in tabernaculis fiducia erit requies sempiterna.* Ch. 32.

Voyez *chapitre 12. p. 155.* où la même chose est répétée & confirmée par-là.

confusion dans la Judée, la paix & le repos régneroient au milieu du Carmel.

L'impiété des Juifs étoit alors montée à son comble : il ne cessoit de jour en jour, ce peuple ingrat & perfide, d'irriter le Seigneur par de nouveaux crimes. Dieu les menaçoit depuis longtems, afin de les faire rentrer en eux mêmes ; sa colére étoit prête d'éclater contre eux. Les Prophétes en avoient des avertissemens secrets. Elle éclata enfin d'une maniére terrible contre toute la nation [17]. L'armée de Salmanasar, & quelque tems après celle de Nabuchodonosor vinrent fondre sur la Judée [18]. Leurs troupes semblables à un torrent impétueux qui a rompu ses digues, inonderent toute la terre sainte, pillerent & saccagerent les villes, passerent par le fil de l'épée la plus grande partie de ses habitans ; puis tournerent leur fureur & leur rage contre les Solitaires qui habitoient les déserts. Ces azyles sacrés, sanctifiés par la présence de tant d'illustres pénitens, furent souillés & profanés ; les cloîtres forcés, les oratoires renversés ; les vierges, semblables à de timides colombes poursuivies par des oiseaux de proie, furent les unes inhumainement égorgées aux pieds des autels qu'elles tenoient embrassés ; les autres arrachées de ces lieux saints pour être menées dans un honteux esclavage, mille fois plus insupportable & plus à craindre que la mort la plus cruelle.

A toutes ces cruautés ces barbares ajoûtoient encore les insultes les plus sanglantes

[17] *Regum* 4 c. 18. [18] *Ibid.* c. 24. 25.

Les voilà, disoient-ils [19], *ces bigots, ces hypocrites de moines, ces gens inutiles & à charge à la république, ces arbres morts, stériles, incapables de produire aucun fruit, qui affectent d'avoir en horreur le mariage, & font profession à l'extérieur d'une fausse continence, afin de pouvoir pêcher plus librement.* Cette tentation fut une des plus délicates & des plus dangereuses pour les Freres & les Sœurs Carmelites. Ceux qui avoient été insensibles au fer & au feu, ne le furent pas aux railleries piquantes ni aux ris moqueurs d'un ennemi victorieux. Quelques-uns apostasiérent & passerent parmi les infidéles.

§. V.

Le Prophéte Jérémie Carme.

A la vuë de tant de maux, ces saints Religieux qui avoient l'esprit de leur vocation, le cœur pénetré d'une amére douleur, & non moins touchés des maux de l'Ordre, que de ceux de

[19] Succession .. *t.* 38. *p.* 1134. Sur ces paroles d'Isaïe, c. 56. ℣. 3. *Non dicat eunuchus: Ecce ego lignum aridum; quia hæc dicit Dominus eunuchis: Qui custodierint Sabbatha mea, & tenuerint fœdus meum, dabo eis in domo meâ & in muris meis locum, & nomen melius à filiis & filiabus; nomen sempiternum dabo eis quod non peribit*: l'Auteur fait cette remarque importante: Ceci étoit pour consoler les Carmes qui ne pouvoient supporter les moqueries des soldats infidéles, qui ne les voyant pas mariés, les regardoient comme des gens inutiles & comme des arbres incapables de porter du fruit; si bien que le diable se servant de cette occasion, leur donnoit du dégoût de leur vœu de chasteté.

t'il [23], nous vous en conjurons, paissez votre peuple, ce peuple que vous avez choisi pour être votre portion & votre héritage. Que cette nation sainte de Moines habitans du Carmel, à qui vous avez promis une durée aussi longue que celle du soleil & de la lune, ne soit point enveloppée dans la ruine commune des Juifs; mais continuez, ô mon Dieu, à les nourrir comme auparavant de la parole de la vérité & de leur sainte régle.

Tels étoient les vœux & les soupirs que poussoient vers le ciel les Prophétes, enfans du S. P. Elie [24]. Pouvoient-ils être insensibles aux dangers de leur congrégation? Le Seigneur eut égard à leurs priéres, fut touché de leurs larmes: il leur donna des assurances de sa protection pour ces tems fâcheux, leur déclara qu'il s'étoit reservé comme du tems de l'impie Jézabel plusieurs bons Religieux qui feroient un germe précieux, dans qui la succession des Carmes se conserveroit. *Oui*, dit il [25], *je nourrirai non-*

---

[23] *Succession*, c. 6. p. 141. *Sur ces paroles de Michée*, c. 7. ℣. 14. Pasce populum tuum in virgâ tuâ, gregem hæreditatis tuæ, habitantes solos in saltu in medio Carmeli; *l'Auteur rapporte cette belle glose*: Propheta verò orat Deum, ne populus monachorum montis Carmeli concludatur simili sententiâ cum Judæis, sed pascatur ut priùs doctrinâ religionis sub regulâ suâ.

[24] *Paradis. Carmel. p.* 125. Omnes ferè Prophetæ hujus religionis filii fuerunt.

[25] *Succession*, *ibid.* Telle est l'explication littérale de ces paroles de Michée: *Pascentur Basan & Galaad juxta dies antiquos.* Ibid.

ſeulement les Religieux du mont Carmel, mais encore ceux de Baſan & de Galaad, comme auparavant; & ils habiteront dans leurs demeures ſans être troublés. Ce fut la promeſſe que Dieu fit au Pere Michée; il la réitéra en termes encore plus formels au Pere Jérémie, lui déclarant expreſſément que, malgré toutes les révolutions préſentes [26], l'Ordre des Carmes ſubſiſteroit juſqu'à la fin des ſiécles en la perſonne des Réchabites, à cauſe de leur obéiſſance aux volontés de leur Supérieur.

§. VII.

Tobie le jeune, Grand-Maître de l'Ordre de Chevalerie.

LA choſe arriva ainſi: car ceux des Freres qui avoient été emmenés en Aſſyrie, furent aſſiſtés

[26] *Hiſt. Carmel. l. 2. c. 6 p.* 124. Confirmatur ex promiſſione Dei per Jeremiam ipſis facta in præmium ſuæ obſervantiæ. Nam *cap.* 25. habetur hoc: *Dixit Dominus exercituum Deus Iſrael: Non deficiet vir de ſtirpe Jonadab filii Rechab, ſtans in conſpectu meo cunctis diebus.* Quod non aptiùs intelligi poteſt, quàm de diſcipulis Eliæ & Eliſæi alumnis Ordinis prophetici, qui ex illo tempore hactenùs perſeveravit, & usque ad finem mundi perſeverabit.

Ibid. c. 12. p. 157. *Sur les mêmes paroles de Jérémie:* Non deficiet vir, *il ajoûte:* Intellexit autem Deus non quidem principaliter carnalem ipſius Jonadab generationem, ſed potiùs noſtræ religionis eremiticæ genus, cujus Jonadab factus eſt alumnus, & poſtea Superior. Neque enim filii carnaes ipſius Jonadab, aut ab eis geniti, ſed ſolùm monachi in hâc religione eremiticâ eis ſuccedentes, ſteterunt in conſpectu Dei cunctis diebus.

par les Freres de la Charité établis depuis long-tems dans le pays ; puisque depuis Abraham leur instituteur jusqu'à Elie il y a au moins neuf cents ans d'intervalle [17]. Le Pere Tobie le jeune résidant alors à Ninive, & grand-Maître de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, racheta les Carmes captifs, & les renvoya en Judée sous la conduite de frere Ange Raphael son Religieux. Ils y trouverent leurs Freres qui vivoient paisiblement dans leurs monastéres, sous le bon plaisir de Nabuchodonosor, dont Dieu avoit touché le cœur [18]. Et on doit regarder cette conservation miraculeuse comme une grace singuliére du Ciel accordée à ces pieux Solitaires,

---

[17] Quo jure prætendunt illi (Carmelitæ) esse antiquiores nobis, & quâ veritate se volunt nobis anteponi ? Si enim per suos Patres extollunt se ad nongentos annos ante Christum cum Elia, nos ad alios nongentos à nos ante Eliam extendimus principium nostrum .. & Pater Thomas de Sales referens dictum Angeli Raphaelis ad S. Joannem de Deo : Omnes sumus unius Ordinis. *Ita Frater Paulus à S. Sebastiano Epist. scriptâ ad Generalem mense Octobri 1696.* cité dans la Preface de l'Histoire des Ordres monastiques & religieux. *Vide alibi.*

[18] *Succession, c. 40. p. 55 Jean de Jérusalem y parle ainsi :* Rechabitæ non tulerunt cum reliquo populo Judæorum in Babylonem translati, sed in terrâ promissionis derelicti sunt, sicut & monachi Carmelitæ prædicti. *Ils demeurerent au royaume de Juda vers la mer morte jusqu'au tems de Jesus-christ.*

Fontaine d'Elie, l. 1. c. 7. p. 57. Ils (les Carmes) furent gardés particuliérement, tellement qu'ils ne furent point emmenés captifs avec les autres.

à cauſe de l'innocence de leur vie & de la pureté de leurs mœurs.

On peut même dire que dans ces tems de trouble & d'agitation le Carmel parut plus ferme qu'il n'avoit encore été ; & que les nuages dont il fut couvert, ne ſervirent qu'à lui donner un nouvel éclat, par la réſignation parfaite avec laquelle il accepta les fléaux dont Dieu l'éprouva ; à quoi ne contribua pas peu la vertu des Supérieurs qui le gouvernoient. Il avoit à ſa tête le R. P. Jérémie déja fort avancé en âge, qui recueillit les débris de la captivité, & rétablit les monaſtéres que les Chaldéens avoient détruits. Il ſoûtint les Freres encore plus par ſes exemples que par ſes paroles. Ils ne pouvoient le voir, ſans ſe reſſouvenir des obligations qu'ils avoient contractées entrant dans le cloître. Sa pauvreté, ſon obéiſſance [29], ſa chaſteté, tout parloit en lui ; & les moins dociles étoient forcés de ſe rendre à leur devoir, ayant devant les yeux un Supérieur dont l'humilité alloit juſqu'à obéir, & à ſe ſoumettre à des impies & des ſcélérats.

---

[29] *Suſceſſion*, c. 62. L'Auteur établit par l'Ecriture la preuve des vœux de Jérémie ; celui de pauvreté, *Thren.* 3. ℣. 1. *Ego vir videns paupertatem meam, ibid.* Parlant de ſon vœu d'obéiſſance, *il dit :* Son obéiſſance paroit à la diſpoſition de ſon état, qui étoit de ſe laiſſer conduire à tout ce qu'on vouloit ; il la ſpécifie par ces paroles : *Ego autem ecce in manibus veſtris ſum : facite mihi quod bonum & quod rectum eſt in oculis veſtris.* Jerem. 26. ℣. 14.

§. VIII.

Joel, Sophonie & Habacuc Prophétes Carmes; Baruch Prophéte Carme & Secrétaire général de l'Ordre.

Ses quatre Assistans Généraux [30] étoient les Peres Joel [31], Sophonie, Habacuc & Baruch [32], personnages d'un rare mérite & d'une prudence consommée dans le maniment des affaires. Ce dernier, outre sa charge d'Assistant, avoit encore celle de Secrétaire général de l'Ordre: voilà pourquoi il est plus souvent fait mention de lui que des autres; & c'est aussi pour cela que son livre n'est point distingué de celui de Jérémie, & qu'il est compris sous son nom chez les anciens, parce que ce n'étoit qu'au nom de son Général qu'il écrivoit & qu'il parloit, & non pas en son propre & privé nom.

§. IX.

Assassinat du R. P. Général Jérémie Prophéte.

Le R. P. Jérémie leur avoit laissé le soin des affaires de la Congrégation pendant son absence, parce qu'il avoit formé le dessein de faire la visite générale de tous les convents qui étoient sous son obéissance. Il avoit déja fait celle des

---

[30] *Paradis. Carmel. c. 19.* De Joel.

[31] *ibid. c.* 13. De Habacuc, an. 3416.

[32] *Hist. Carmel. l. 12. c. 11. p. 151.* Ordinis prophetici fuit quoque alumnus ejus Propheta Baruch, secretarius & discipulus Joremiæ.

maiſons de la Judée, & avoit eu la conſolation de trouver la Régle par-tout en vigueur, & les moindres pratiques gardées avec la derniére exactitude. Il s'étoit mis en chemin pour aller en Egypte, afin de paſſer de-là en Babylone, parce qu'il avoit appris qu'il s'étoit gliſſé des abus conſidérables dans les monaſtéres de ces provinces, auſquels les Supérieurs ſubalternes n'avoient pû rémedier, & que ſa préſence y étoit abſolument néceſſaire. Mais il fut malheureuſement aſſaſſiné par les Freres du convent de Lune, qui craignoient la réforme & la punition de leurs crimes [33]. Il fut enterré à Tephnes, lieu où Pharaon avoit autrefois tenu ſa Cour, par les mains de ſes enfans qui n'avoient point eu part à ſa mort. Dans la ſuite Alexandre le Grand fit tranſporter ſon corps à Alexandrie.

CHAPITRE V.

La vie du Philoſophe Pytagore. Il entre dans l'Ordre des Carmes.

LES Carmes furent ſenſibles, comme ils le devoient, à cette mort; mais leurs larmes furent eſſuyées par l'arrivée d'un Poſtulant d'un

[33] *Paradiſ. Carmel. c.* 14. Jeremias Lunæ in Ægypto lapidibus obrutus periit apud Tephnas... primâ ſepulturâ decoratus loco quo dudum Pharao rex habitârat. Tandem ab Alexandro Magno corpus ejus Alexandriam delatum eſt.

premier mérite & d'une éminente sainteté, qui seul pouvoit les consoler d'une si grande perte en remplaçant le R. P. Jérémie. Le lecteur me prévient déja, & à ces traits reconnoît le célebre Pytagore. Le rang qu'il a tenu dans l'Ordre, les charges qu'il y a remplies, les exemples de vertu qu'il y a donnés, les services signalés qu'il lui a rendus, les établissemens qu'il a faits; tout cela est trop considérable pour passer légérement sur un si illustre personnage.

Sa naissance fut prédite quelque tems avant qu'il vînt au monde, aussi-bien que le nom qu'il devoit porter. Il naquit à Sidon de Phénicie, ce qui a porté le Pere Texier à le faire Juif [1]. Il eut pour pere Mnemarche ou Mnesarche, & pour mere Partheniде surnommée Pythaïde, citoyens de Samos [2], tous deux riches en vertu, mais d'une médiocre condition selon le monde, étant déchus depuis quelque tems du haut rang de leurs ancêtres. Car ils descendoient du fameux Enée petit fils de Jupiter roi de Crete, & tiroient leur origine en droite ligne de Japhet. C'est apparemment sur ce fondement que l'élégant de Ramsay le fait fils du Roi de Samos; ce que nous ne pouvons lui accorder qu'en l'entendant des ancêtres de Pytagore, & non pas

[1] *Thèse de Beziers, 5. posit.* Valdè probabile est Pytagoram Philosophum fuisse etiam Carmelitam: erat enim natione Judæus, diù commoratus in monte Carmelo inter Religiosos Carmelitas, & ab illis edoctus est.

[2] Jamblicus de vitâ Pytagoræ, typis Commelinianis, anno 1588. c. 2. p. 92.

de son pere. Il perdit ses parens étant encore tout jeune ; mais le Seigneur ne l'abandonna pas. Au lieu de pere & de mere, il trouva en Creophile & Phéréyde Syriens de sages maîtres, qui eurent un soin particulier de son éducation. Après avoir été quelque tems sous leur discipline, il alla à Milet pour écouter Thales, à Prienne pour voir Bias. Il parcourut ainsi toute la Gréce pour consulter les Sages qui y florissoient alors. Les discours de tant de grands hommes ne firent qu'exciter la curiosité du disciple, sans le satisfaire. Leurs leçons avoient plus de vuide & d'ostentation, que de fond & de solidité. Elles augmentoient ses doutes, au lieu de les dissiper : elles répandoient de nouveaux nuages dans son esprit, au lieu de l'éclairer. Il résolut de passer en Egypte, espérant trouver dans les Sages de ce pays de quoi le contenter pleinement, & s'embarqua sur mer pour ce voyage. Mais que peut la prudence humaine contre les desseins de la Providence ? Ce n'est pas en Egypte où le Ciel vous appelle, Pytagore, c'est au Carmel : c'est sur cette sainte montagne, la demeure des Prophétes, ces hommes inspirés de Dieu ; c'est là que vos ténébres seront dissipées, que vos doutes seront éclaircis, & que vous verrez à nud la pure vérité que vous cherchez avec tant d'empressement.

Les matelots Egyptiens qui conduisoient le vaisseau, s'égarerent sans y faire attention, & par une espéce d'enchantement prirent le Carmel pour une côte d'Egypte. Pytagore, qui avoit déja entendu parler des Hermites de ce lieu, regarda la mépriſe du pilote comme une

marque de la volonté de Dieu qui l'appelloit au Carmel. Il y va, & fut reçu avec bonté par les Solitaires, qui exerçoient l'hoſpitalité envers les paſſans [3]. Pytagore vit avec plaiſir la régularité du convent, le ſilence & le recueillement des Freres, la ferveur de leur oraiſon, la promptitude de leur obéiſſance. Il aſſiſta à leurs exercices, & fut de plus en plus charmé de leur piété. Il crut qu'un genre de vie ſi uniforme & ſi régulier, & qui s'accordoit ſi bien avec ſon tempérament doux, paiſible & porté naturellement à la ſolitude & à la contemplation, l'invitoit à reſter ſur ce ſacré mont. Cependant, afin de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance, puiſque du choix d'un état dépend ordinairement la paix de cette vie & le bonheur de l'autre, il fit une retraite pour examiner plus à loiſir devant Dieu ſa vocation: il conſidéra d'un côté ſes forces & ſes diſpoſitions, tant du corps que de l'eſprit; de l'autre la vie dure & pénitente qu'on menoit ſur le Carmel, cette abnégation de ſoi-même, cette mortification continuelle des ſens, cette privation entiére des plaiſirs, ce renoncement total à ſa volonté & à ſon propre jugement. La vuë d'un état ſi parfait & ſi élevé l'étonna & l'effraya: la crainte de ne pouvoir en remplir les obligations, & de devenir ou prévaricateur ou apoſtat, le fit balancer quelque tems. Plus il deſiroit d'entrer dans la voie de la perfection, plus il trembloit à la vuë du précipice, s'il venoit à reculer. Enfin après bien des combats, l'eſprit l'emporta ſur la

[3] *Jambl. c. 3. p. 32.*

chair;

chair ; Pytagore prit une réſolution fixe de reſter au Carmel. Il s'en ouvrit au Pere Prieur, qui l'adreſſa au Pere Maître. Ce ſage & prudent directeur n'eut pas de peine à juger de la vocation de Pytagore. Ses diſcours, ſes démarches, ſes actions, tout ce qui paroiſſoit en lui, étoit autant de ſignes non équivoques que le Ciel l'avoit fait naître pour le Carmel [4].

Après avoir paſſé en qualité de Poſtulant le tems marqué par les conſtitutions il vint un jour de Chapitre ſe proſterner devant la Communauté pour lui demander en toute humilité la grace de la ſainte Religion, & d'être admis au nombre des Freres de Notre-Dame du mont Carmel. Le R. P. Provincial le propoſa aux Freres ; & étant allé au ſcrutin, il fut reçu d'un commun ſuffrage. Sa priſe d'habit fut remiſe au Sabath ſuivant, ſelon l'ancien uſage, afin qu'elle ſe fît avec plus de cérémonie. On ne peut exprimer la joie ni de notre jeune Novice, ni de ſes chers Freres. L'un ſe voyoit dans le port aſſuré de la ſainte religion & à l'abri du naufrage : les autres acqueroient par-là un thréſor d'un prix infini, & crurent recevoir parmi eux un Ange deſcendu du ciel, prévoyant ce qu'il ſeroit un jour ; & on n'y fut pas trompé : car il fut une des grandes

[4] *Hiſt. Carm. l. 2. c. 12. p. 158.* Floruit circa annum mundi 3515. & ante Chriſtum natum 538. inclytus Pytagoras.... Hic quodam modo ad Ordinem prophericum attinet. Nam ut ſcribit Jamblicus ejus diſcipulus in vitâ ipſius, *c. 2. & 3.* Appellens ad montem Carmelum, ibi & alibi egit cum Prophetis à quibus planè de religione inſtructus fuit, cùm eis apparuiſſet puer optimæ indolis.

lumiéres de l'Ordre, & s'y distingua par l'éclat de ses vertus, comme le soleil obscurcit les moindres astres.

Il entra au Noviciat l'an du monde trois mil cinq cent quinze, selon le calcul du sçavant Philippe de la Sainte-Trinité, cinq cent trente huit ans avant la naissance de J. C. n'étant tout au plus âgé que de dix-huit à vingt ans, & non point de trente-quatre comme l'écrit l'illustre Auteur de la *Succession*, que nous sommes obligés d'abandonner ici malgré nous [5]. Car il nous paroît que dans un âge si avancé le Frere Pytagore n'eût pas pû facilement se faire aux petites pratiques du Noviciat, ausquelles il faut s'accoûtumer de bonne heure pour se les rendre familiéres. Notre conjecture est appuyée de l'autorité de Jamblique, qui n'en parle que comme d'un jeune homme : & Philippe de la Sainte-Trinité le suppose comme une tradition constante dans l'Ordre ; & c'est dans ce sens qu'il faut entendre le nom de *puer* ou d'*enfant* qu'il lui donne, & qui ne peut tout au plus s'étendre qu'à la vingtiéme année [6].

Notre Novice passa son année d'épreuve avec beaucoup de ferveur & de dévotion, & dans

---

[5] *Succession*, *p.* 164. Le philosophe Pytagore visite ceux qui en ce siécle demeuroient sur le mont Carmel, & imite leur façon de vivre qu'il fait pratiquer à ses disciples.

Ibid. p. 164. *c.* 73. Pytagore entreprit le voyage du mont Carmel à l'âge de trente-quatre ans.

Idem habet, *c.* 30. *p.* 97.

[6] *Hist. Carmel. p.* 158. Cùm eis apparuisset puer optimæ indolis. *Vide supra.*

toutes les pratiques d'une vie mortifiée & pénitente, travaillant ſans relâche à la mortification de ſes ſens, & à dompter ſa chair par les haires, les cilices & les ſaintes rigueurs qu'il exercoit ſur ſon corps tendre & délicat. Son ſilence étoit continuel [7], ne parlant jamais qu'il ne fût interrogé; ſes veilles longues & fréquentes, ne dormant que trois heures la nuit ſur la plate terre [8]: ſes jeûnes rigoureux [9], ne mangeant que de trois en trois jours, ce qui lui cauſa des maux d'eſtomac très-violents, & altera conſidérablement ſon tempérament [10]. Sa méditation n'étoit preſque jamais interrompue que par ſes ſoupirs & ſes gémiſſemens. Ses yeux étoient comme deux ſources intariſſables, d'où les larmes couloient en abondance pour pleurer ſes égaremens paſſés. Dans ſon profond recueillement on le voyoit toujours occupé des choſes céleſtes, ſans en être détourné par aucun objet ſenſible. Tous les momens qu'il avoit de libres, il les paſſoit dans le temple à répandre ſon ame en préſence des autels. Son obéiſſance prompte & diſpoſée à tout, enviſageant dans la perſonne de ſes Supérieurs celle de Dieu même [11]: il paroiſſoit dans tout ſon extérieur quelque choſe

[7] *Jambl. p. 34. c. 4.* [8] *Ibid.*

[9] Ben-Buſchem dit que Pytagore jeûnoit & prioit beaucoup, qu'on ne l'avoit jamais vû ni rire ni pleurer (pour les choſes de la terre), & que ſa deviſe étoit: *Khaif la jedoum ſchurir la jedoum*; Ni le bien, ni le mal n'ont pas une longue durée. *D'Herbelot, au mot* Pithagoras, *Biblioth. orient.*

[10] *Jambl. p. 34. & 35.* [11] *Ibid. p. 33.*

de ſurnaturel qui charmoit & raviſſoit ceux qui avoient le bonheur de l'approcher.

Parmi tant de vertus on ne vit jamais tant d'humilité. Le Frere Pytagore n'étoit jamais plus content que quand la ſainte obéiſſance l'employoit à balayer le Convent, à faire la leſſive, décroter les ſandales des Freres, ſervir à la cuiſine, laver la vaiſſelle, éplucher des herbes. Tandis qu'occupé à ces emplois vils & bas, il faiſoit l'admiration de ſes Freres qui le voyoient courir à pas de géant dans le chemin de la perfection religieuſe; notre humble Novice s'eſtimoit cependant comme le moindre de tous dans le Convent, & regarda comme une faveur ſinguliére que ſur la fin de ſon noviciat, on lui eut donné la charge de faire les petits Scapulaires qu'on diſtribuoit aux pélerins qui venoient au Carmel par dévotion.

PARAGR. I.

La profeſſion de Pytagore; ſes emplois dans l'Ordre.

Dès que le Frere Pytagore eut fait profeſſion, on le donna au Pere Maître pour ſecond; & quelque tems après il fut chargé lui-même du ſoin des Novices tout jeune qu'il fût, & ayant à peine les années de profeſſion requiſes par les ſtatuts; mais ſes rares talens, & plus encore le bien de l'Ordre méritoient cette diſtinction en ſa faveur. Il jugeoit de la vocation des Poſtulans & de leurs diſpoſitions intérieures à la ſeule phyſionomie, & s'y trompoit rarement: il découvroit dans leurs paroles, dans leurs geſtes &

dans leur maintien leur caractére d'eſprit & leur paſſion dominante[12]. Ceux en qui il remarquoit un eſprit particulier, une humeur ſombre & bizarre, ou des maniéres trop mondaines, n'étoient point admis. Il diſoit que ces défauts ne pouvoient être récompenſés ni par une haute naiſſance, ni par des grands biens, (car on n'exigeoit rien alors des Poſtulans) ni par la beauté & la vivacité du génie; & qu'il étoit honteux qu'on eût égard à des motifs ſi bas & tout humains, quand il s'agiſſoit de la vocation à l'état religieux.

Ceux qui étoient jugés dignes d'être reçus parmi les Freres, paſſoient cinq ans en ſilence au noviciat, ſéparés des Profès. [13] Le Pere Pytagote étoit extrêmement attentif ſur cet article de la Régle, & n'en diſpenſoit que rarement. On les appelloit *Auditeurs*, parce qu'ils ne faiſoient qu'écouter ce que le Pere Maître leur diſoit, ſans parler jamais, à moins que l'obéiſſance ne les y obligeât, ou qu'ils ne fuſſent interrogés. C'étoit-là une des principales épreuves [14]. S'il en remarquoit quelques-uns

[12] *Aulugell. lib. 1. c. 9.* Jam à principio adoleſcentes qui ſeſe ad diſcendum obtulerant, Ἐφυσιογνωμόνει. Ad verbum ſignificat mores inclinationeſque hominum conjectatione quâdam de oris & vultûs ingenio, deque totius corporis filo atque habitu ſciſcitari: eum qui exploratus ab eo idoneuſque repertus fuerat, recipi in diſciplinam jubebat. *Voyez auſſi Jamblique, c. 17. p. 79.*

[13] *Jamblique, ibid. p. 79.*

[14] Voyez *Jamblique, ibid. c. 20. p. 95. & Plutarque, tome 2. De curioſitate. p. 519.*

qui eussent de la peine à retenir leur langue, il les renvoyoit, comme peu propres pour l'institut. Il avoit coutume de dire à ce sujet, que le Frere qui ne sçavoit pas se taire, ne pouvoit ni méditer ni goûter les choses célestes. Lui-même leur en donnoit l'exemple ; & son silence n'étoit ni moins éloquent, ni moins instructif que ses paroles.

Comme la piété est ingénieuse & utile à tout, elle avoit fait trouver au Pere Pytagore différents signes dont se servoient ses Novices au lieu de paroles, pour exprimer leurs pensées, & dont on se sert encore aujourd'hui dans le noviciat des Carmes déchaussés [15]. „ Pour marquer „ le Pere Maître, ils faisoient une croix com- „ me quand on donne la bénédiction..... pour „ appeller à l'oraison, ils joignoient les mains „ ensemble : pour demander licence d'aller aux „ nécessités naturelles, ils mettoient la main sur „ la poitrine : pour aller sonner, ils faisoient „ comme qui tire la corde : pour allumer quel- „ que chandelle, ils mettoient les doigts ensem- „ ble & les soufloient : pour aller dormir, ils „ appuyoient la joue sur la main, inclinant un „ peu la tête : pour demander les ciseaux, ils „ faisoient avec les doigts comme quand on „ coupe. " Ce n'étoit pas seulement entr'eux qu'ils *se servoient de ces signes, mais encore envers les hôtes, lorsqu'ils venoient au tems du grand*

[15] Annales des Carmes déchaussés de France, par le R. P. Louis de Sainte-Thérèse, à Paris chez Charles Angot, 1665. *lib.* 1. *c.* 16. *p.* 64.

silence, comme nous l'apprend Louis de Sainte-Thérèse dans ses Annales.

Après l'amour de la retraite & du silence, le Pere Pytagore ne recommandoit rien avec tant d'instance que l'obéissance avengle. Il leur disoit qu'elle est l'ame de la vie religieuse, & le plus grand sacrifice qu'on puisse faire de soi-même ; que le veritable Religieux doit être entre les mains de son Supérieur comme une cire molle, également susceptible de toute sorte de figures, sans volonté ni jugement propre ; qu'il doit suffire à un bon Cénobite que son Prieur ait parlé, qu'il ne lui reste plus que d'obéir sans raisonner ; que vouloir examiner la nature du commandement, c'est vouloir porter la main au fruit défendu, & commettre une espéce d'apostasie intérieure. *Le maître l'a dit*, voilà tout ce qu'il faut. De-là ces maniéres de parler usitées depuis chez les Carmes quand le Pere Maître parle : *Christus jubet, sufficit* : *Ceci est de mon Seigneur*, & plusieurs autres semblables. Ciceron de son tems témoignoit son étonnement de la docilité des disciples de Pytagore [16], qui n'avoient point d'autre régle que la parole de leur Maître : apparemment qu'il ne les regardoit que comme Philosophes. Il ne faisoit pas attention

[16] Nec verò probare soleo id quod de Pytagoricis accepimus, quos ferunt, si quid affirmarent in disputando, cùm ex iis quæreretur quare ita esset, respondere solitos : *Ipse dixit*. Ipse autem erat Pytagoras : tantùm opinio præjudicata poterat, ut etiam sine ratione valeret authoritas. *Ciceron*, 10. *De naturâ Deorum*, *lib.* 1. *p.* 1166. *col.* 1. *Tom.* 2. *edit. Basil.* 1686.

qu'ils étoient de plus Religieux, & qu'en cette qualité c'étoit l'autorité, & non pas la raiſon, qui devoit les conduire.

Dans ces commencements le zéle du Pere Pytagore alla un peu trop loin. Les moindres imperfections de ſes Novices lui paroiſſoient des fautes conſidérables, tant il avoit la conſcience délicate. Il étonnoit ſes éléves, & les décourageoit preſque de la voie de la perfection, par celle qu'il exigeoit d'eux; les réprimandes publiques qu'il leur faiſoit en Chapitre lorſqu'il écoutoit leurs coulpes, leur étoient plus ſenſibles que les diſciplines, les haires & toutes les pénitences corporelles. Un de ſes Novices en fut ſi confus, qu'en ſortant du Chapitre il s'alla pendre dans ſa cellule.

Cet accident ſi tragique le rendit un peu plus circonſpect & plus compatiſſant aux foibleſſes de ſes Néophytes [17], ſans rien cependant relâcher de la régularité ni de l'exactitude de la Régle. Egalement appliqué à regler l'intérieur & l'extérieur, il exigeoit d'eux une grande modeſtie dans tout leur maintien, & ne leur ſouffroit ni geſte ni poſture indécente; & jamais on ne leur voyoit croiſer les jambes lorſqu'ils étoient aſſis [18]. Il les exhortoit inceſſamment à la

[17] Ferunt adoleſcentem quemdam à Pytagorâ cui operam dabat, multis præſentibus compellatum aſperiùs, ſuſpendio vitam finiiſſe, atque ab eo tempore Pytagoram numquam alio præſente quenquam corripuiſſe. *Plutarchus, de adulatoris & amici diſcrimine, tom. 2.*

[18] Plutarque, *De vitioſo pudore*, p. 532.

paix & à l'union, qui ſont le lien des Communautés, & en font tout le bonheur. Si quelqu'un par inadvertence avoit offenſé ſon Frere par paroles ou autrement, il alloit ſur le champ en faire ſa coulpe au Pere Maître, lui en demandoit pénitence, & ne ſe couchoit point, qu'il ne ſe fût réconcilié [19]. Il ſçavoit ménager leur force, s'accommoder à leur foibleſſe, & ne demandoit d'eux que ce qu'ils pouvoient faire. Par-là il les accoutumoit peu à peu à faire dans la ſuite & avec plaiſir ce que dans les commencemens ils ne pratiquoient qu'avec peine. Courage, mes chers Freres, leur diſoit-il; [20] ne nous rebutons point pour les difficultés, travaillons ſeulement, & elles s'applaniront, & notre fidélité dans le bien nous en rendra la pratique douce & aiſée.

§. II.

Inſtructions du Pere Pytagore aux jeunes Carmes.

Pour les faire plus avancer, il les exerçoit dans les jeûnes, les veilles, l'abſtinence, mais avec diſcrétion [21]: il proportionnoit les mortifica-

[19] *Plutarchus, de fraterno amore, p.* 488. Imitandi ſunt hoc loco Pytagorei, qui non generis, ſed doctrinæ duntaxat ſocietate juncti, ſi quando per iram ad maledicta prorupiſſent, ante ſolis occubitum dextris mutuò datis, & ſalutatione factâ, gratiam mutuò redintegraverunt.

[20] *Idem, p.* 602. Pulchrum enim illud Pytagoreorum præceptum: *Delige vita rationem optimam, ſuavem eam conſuetudo faciet.*

[21] *Jambl. c.* 16. *p.* 74.

tions à leurs forces. Afin de leur apprendre à dompter leur chair, & mortifier leurs paſſions, il leur interdiſoit le vin & tous les aliments qui flatent la ſenſualité, ou qui appeſantiſſent l'eſprit, envoient des vapeurs à la tête [22], cauſent des ſonges la nuit, & paroiſſent moins propres à conſerver la chaſteté des corps. Il leur inſpiroit ſurtout un grand éloignement des féves: & c'étoit parmi eux un proverbe commun: *Abſtenez vous des féves* [23]. Ils étoient ſi religieux ſur ce point, qu'ils n'auroient preſque pas eu plus d'horreur de ſe nourrir de la chair de leurs proches [24], que de manger de ce légume, naturellement mauvais; parce qu'il charge trop l'eſtomac, & irrite la concupiſcence [25].

On croit cependant que ce n'eſt pas tout-à-fait à cauſe de ces deux mauvaiſes qualités que les féves leur étoient interdites; qu'il y avoit des raiſons ſecrettes & myſtérieuſes de cette défenſe [26], connues des ſeuls parfaits. Quelques-uns diſent qu'une des principales étoit le rapport que la féve a avec les portes de l'enfer dont elle eſt le ſymbole; que les ames des morts habi-

---

[22] *Idem*, *c.* 24. *p.* 105. [23] *Idem*, *c.* 25. *p.* 107.

[24] Dicunt ſe parentum capita citiùs eſuros quam fabas. *Sextus empyricus*, *Pyrrhonich. Hypoth. lib.* 3. *p.* 156.

[25] *Diogenes Laertius*, *lib.* 8. *p.* 219. *edit. Londinenſis* 1664. A fabis autem ideò jubebat abſtinere, quòd inflationem habentes ad animantium maximè accederent, quòdque non adhibitæ ventrem modeſtiorem reddant, ob eamque cauſam viſa quietis lenia & tranquilla nobis reddant.

[26] *Jambl. c.* 24. *p.* 107. Præter tam multas quàm naturales ad animam pertinentes cauſas.

tent dedans [27], & qu'on trouve dans sa tige des lettres lugubres ; ce qui fait qu'on s'en sert aux funérailles. Aristote, ce grand génie de la nature, suivi en ce point comme en tous les autres, des Carmes de Salamanque qui ont donné un commentaire si sçavant sur ce Philosophe ; Aristote ajoûte à toutes ces raisons la ressemblance que la féve a à des figures honteuses, qu'elle contient une semence universelle répandue dans toute la nature [28], qui l'anime & la vivifie selon le système nouveau. D'autres même ont pensé que sous le symbole de la féve le Pere Pytagore n'entendoit que le sexe, dont il vouloit défendre le commerce à ses disciples [29]. Cela est assez du genre de ce sage Maître, & de celui des premiers Carmes : mais nous laissons ces recherches plus curieuses qu'utiles à la discussion & à la critique des Sçavans.

Comme donc nous ne cherchons ici que ce qu'il y a d'édifiant & de religieux dans la vie du Pere Pytagore & dans la conduite qu'il tenoit à l'égard de ses éléves ; nous ajoûterons pour l'édification du lecteur, que dans les instructions familiéres qu'il

[27] *Plinius, Hist. natur. lib.* 18. *c.* 12. Faba hebetare sensus existimata, insomnia quoque facere, ob hæc Pytagoricâ sententiâ damnata, ut alii tradidere; quoniam mortuorum animæ sint in eâ : quâ de causâ parentando utique assumitur. Varro & ob hæc *flaminem non vesci* eâ tradit, quoniam in flore ejus litteræ lugubres reperiuntur.

[28] *Diogenes Laert. libr.* 8. *p.* 222. *Lucien des Vies* ▶ 93. *tome* 3. *edit. Basileenses per Henricum Petit*, 1563.

[29] *Clement d'Alex. Strom. l.* 3. *p.* 318, *explique dans ce sens le proverbe de Pytagore :* A fabis abstineto, scilicet à rebus venereis.

leur faiſoit, il employoit ordinairement les paraboles, les ſimilitudes & les ſymboles hiéroglyphiques; parce que ces figures qui tombent ſous les ſens, font plus d'impreſſion ſur l'eſprit, & ſont beaucoup plus à la portée du commun, que les ſimples paroles deſtituées de toute image ſenſible. La lettre Y étoit le ſymbole myſtérieux dont il ſe ſervoit plus communément. La corne gauche plus ouverte & plus large avec un trait courbé, marquoit les mauvais Religieux, indociles, déſobéiſſants, & irréguliers, qui marchent dans la voie large de la perdition, & font toujours une fin malheureuſe. La corne droite plus courte, & qui ſe termine par un trait droit & uni, repréſentoit au contraire les bons Religieux [30], exacts obſervateurs de leur Régle, qui jouiſſent dès cette vie de la joie & de la conſolation que donnent une bonne conſcience, & qui attendent en paix les promeſſes futures.

§. III.

Miſſion du Pere Pytagore.

Après que le Pere Pytagore eut paſſé un tems conſidérable au Carmel dans l'emploi de Pere Maître, ſes Supérieurs jetterent ſur lui les yeux pour en porter le nom parmi les peuples barbares & les nations étrangéres. La ſeule propoſition qui lui en fut faite, le fit trembler; tant il s'en jugeoit indigne. Mais comme il n'avoit

[30] Et tibi quæ Samios deduxit littera ramos.
Surgentem dextro monſtravit limite callem. *Perſius, ſatyrâ 3.*

pas moins d'obéiſſance que d'humilité, il acquieſça enfin à la volonté du Ciel, qui lui étoit manifeſtée par celle de ſes Supérieurs. La veille de ſon départ, il prit congé des Freres en plein Chapitre, ſe recommanda à leurs priéres, reçut la bénédiction du R. Pere Général, baiſa le bord de ſon Scapulaire ſelon la louable coutume, & muni de tous les pouvoirs il partit en qualité de Vicaire Général pour établir l'Inſtitut d'Elie dans l'orient & dans l'occident; car ſa miſſion n'étoit pas limitée; & répandre ainſi par-tout les ſemences [31] de la doctrine céleſte qu'il avoit puiſée au Carmel [32].

Il prit avec lui pour compagnon Zamolxis auparavant ſon eſclave. Il avoit ſuivi ſon Maître au Carmel [33], & en avoit obtenu la liberté; mais il ne s'en ſervit que pour l'offrir à Dieu, en ſe conſacrant à la religion. Il y fut reçu en qualité de Frere lai, & on lui donna le ſoin de la porte, emploi très-diſſipant pour un Religieux. Il s'en acquita au grand contentement des perſonnes du dedans & du dehors, ſans rien perdre de l'eſprit de récollection. On remarqua en lui de ſi rares talens, qu'on l'éleva de l'état humble de Frere convers à celui de Pere de chœur.

---

[31] *Hiſt. Carmel. l. 2. c. 12. p. 159.* Non dubium quin Pytagoras multa ibi pietatis documenta & philoſophiæ moralis arcana didicerit, quæ peragrando mundum ſuis diſcipulis cautè communicavit.

[32] *Clement d'Alex. Stromat. l. 1. p. 251.*

[33] *Diogenes, lib. 8. initio. Herodote Melpomene, n. 159. p. 255. edit. Pauli Stephani, 1618. Jambl. c. 30. p. 153. Strabo, edit. Pariſ. 1620. lib. 7. au mot.* Getæ, *p. 297. 298.*

Ces deux saints Religieux prirent la route de l'Egypte [34]. Le Pere Pytagore y demeura vingt-deux ans pour y travailler avec plus de fruit [35] : chacun couroit pour être instruit par un si habile maître. Ses disciples étoient plus admirés par leur silence, que les autres par leur éloquence [36]. Il s'accommoda à leurs manières, & se servit adroitement de la superstition de ce peuple naturellement docile, pour lui persuader sa doctrine. Il lui inspira dans ces discours une si grande aversion pour les féves [37], qu'il fut défendu par un Edit public d'en semer, d'en vendre ou d'en manger sous quelque prétexte que ce fût. Ses Religieux n'osoient ni les toucher, ni même les regarder, craignant d'être souillés par leur seule vuë. Comme sa principale affaire étoit le bien particulier de son Ordre & sa propagation, il ne négligea rien pour cela, & y réussit au-delà de ce qu'il pouvoit desirer.

Voici ce que je trouve de particulier dans les Convents d'Egypte. L'habit des Freres étoit de lin selon l'usage du pays [38], les sandales de papier ; ils se rasoient tout le corps de trois en trois jours, se lavoient d'eau froide deux fois la nuit, & trois fois le jour [39]. Leur nourriture n'étoit que de

---

[34] *Iambl. c. 3. & 4. Diodor. Sicul. Biblioth. Hist. Hanoviæ, typis Aveshelianis, an. 1603. lib. 1. p. 63.*

[35] *Iambl. c. 24.*

[36] *Isocrates Busiridis laudatio, p. 512. edit. Parisiensi 1621.*

[37] *Herodote Euterpe, p. 119.*

[38] *Herodote, p. 121. n. 76.*

[39] *Idem, p. 103. n. 65.*

l'eau & du pain le plus ſouvent d'orge, qu'on leur jettoit par terre, ou qu'on leur ſervoit comme à de vils animaux, quelquefois dans un crible mêlé avec de la paille, ainſi qu'on l'a obſervé depuis à Paſtrane, comme nous le dirons ailleurs [40].

A la fin du repas un Frere faiſoit le tour du réfectoire portant ſur ſes bras une eſpéce de bierre, où il y avoit une ſtatue qui repréſentoit un mort, grande environ de deux coudées, & faite d'après nature; & la préſentant à chaque Religieux, il lui diſoit: *Voyez, mon Frere*; c'eſt ainſi que vous ſerez après la mort: *penſerez-vous à boire & à vous récréer* [41]? Les Carmes conſervent encore fort religieuſement cet ancien uſage: l'on en voit une entrant dans leur réfectoire, toujours expoſée ſur une des tables, & qui eſt portée en cérémonie & préſentée par un Frere à tous les autres [42]. C'eſt de-là, à ce que je crois, que les Religieux de Saint-Paul ont emprunté cette pratique. Pour ſe rendre la mort familiére, ils ont dans leurs cellules une tête de mort: ils en portent la figure ſur leur Patience ou Scapulaire avec deux os en croix [43]. Le Lecteur y commence la lecture de table par ces paroles: *Sou-*

[40] Hiſtoire générale des Carmes, *l.* 4. *c.* 11.

[41] *Herodote, ibid. p.* 118.

[42] Et ſemper coram vobis habete in mensâ & cellâ caput mortui. *Régles & Conſtitutions des Religieux de la Congrégation de S. Paul, à Paris* 1622. *c.* 19.

[43] *ibid.* Portabitis in medio patentix effigiem capitis mortui cum duobus oſſibus in modum crucis.

venez-vous de mourir : *Memento mori.* Tous ſe donnent mutuellement le baiſer de la mort ; c'eſt ainſi qu'il l'appellent [44] : ce qui a fait donner à ces Religieux le nom de *Peres de la mort.* A ces pratiques de pénitence que les Carmes d'Egypte pratiquoient, ils ajoûtoient encore de longues & fréquentes diſciplines qu'ils prenoient les jours de jeûnes & les veilles des fêtes. Leur Hiſtorien nous en fait le détail en ces termes [45]. „ Il ſe rencontroit certaines féries, où „ le Breviaire des Carmes ordonnoit que le „ Prieur donnât la diſcipline à tous les Religieux. „ Ils comptoient ces jours-là entre les plus heureux „ de l'année, & les attendoient comme des fêtes „ de réjouiſſance. Quand ils étoient arrivés, tous „ ſe préparoient avec beaucoup d'allegreſſe à „ cette action de pénitence : ils ſe mettoient à „ genoux, découvroient modeſtement les épaules pour les expoſer aux coups de fouet. " Les Novices recevoient encore à l'oratoire la diſcipline de la main du Pere Maître à la fin de l'exhortation [46], & baiſoient ſon Scapulaire en actions de graces. Il y avoit toujours pour cela une poignée de verges dans la Chapelle du noviciat, de crainte qu'elles ne manquaſſent au

[44] *Ibid. c.* 13. Et fit alternatim oſculum mortis.

[45] *Herodote, ibid. p.* 105. *n.* 66.

[46] *Joannes à Jeſu Mariâ, Tom.* 2. *part.* 4. *c.* 1. *exercitio quotidiana.* Cùm juxta diſciplinam cœnobiticam verberabitur, ad exhortationis finem genuflectet & cingulo habituque laxato, ſcapulari à tergo ſuper caput rejecto, tergi partem ad ictus excipiendos nudam exhibebit, ac denique ſcapulare magiſtri ſummiſsè oſculabitur.

beſoin [47]. On lit dans le Pere Jean de Jeſus les Priéres affectives & dévotes que le Frere devoit réciter pendant qu'il recevoit la diſcipline. Nous n'aurions oſé avancer de nous-mêmes toutes ces particularités ſi ſinguliéres, ſi nous ne les tenions des Carmes mêmes qui nous les apprennent : & l'Auteur de leur Succeſſion en a fait un chapitre exprès, où par le parallele des deux régles il démontre que *ce qui étoit obſervé par les diſciples de Pytagore* [48], *étoit la même maniére de vie que gardoient les diſciples d'Elie.*

Cette pratique paſſa bientôt du cloître dans le ſiécle. On vit s'élever alors de tout côté de pieuſes confrairies de Pénitens, revêtus de ſacs, la cendre ſur la tête, les mains armées de fouets. Ils ſe fuſtigeoient publiquement dans les ruës, & faiſoient couler de leurs épaules des ruiſſeaux de ſang [49] : les femmes nuës juſqu'à la ceinture faiſoient auſſi la même choſe de leur côté & dans le même tems, comme il ſe pratique aujourd'hui à Fontevraud [50] avec bénédiction & édification. Par la ſuite des tems il y a eu

---

[47] *Ibid. parte 4. inſtructio magiſtri novitiorum, c. 69.* Ad mortificationis ſtudium & cultum alendum Magiſter novitiorum Fratres in ordinarias culpas prolapſos interdum leniter flagellabit, tergi parte modeſtè detectâ; atque ad eum uſum virgarum faſciculum ſepoſitum in oratorio habebit.

[48] *Succeſſion, c. 23.*

[49] *Herodote Euterpe, p. 120. n. 25.* *Ibid.* Verberantur enim cuncti & cunctæ mixtæ ſanè hominum millia.

[50] *Régle de Fontevraud pour les Freres, c. 8. des diſciplines.* Le Pere Confeſſeur donnera la diſcipline

quelque changement dans la maniére de prendre la diſcipline, ſoit pour le lieu, le tems, & pour quelques autres précautions néceſſaires, afin de ne point bleſſer la pudeur dans cette pratique de mortification & de pénitence. Mais graces au Ciel la même ferveur ſubſiſte toujours, & nos confrairies de Pénitens ne cedent en rien aux anciennes.

§. IV.

Le *Prophéte Ezéchiel Carme.*

Après avoir pourvu tous les Convents d'Egypte de ſages & vigilans Prieurs, le Pere Pytagore paſſa chez les Chaldéens [51]. Il y vit le Pere Ezéchiel, qui avoit été un de ſes éléves au

---

aux Freres, & la recevra, pour pratiquer l'humilité, aux mêmes jours qu'on la donnera aux Sœurs.

Ibid. Régle des Sœurs, c. 48. des diſciplines. Les Vendredis en tout tems après Matines, & toutes les Vigiles des grands Doubles ... comme auſſi les Lundis & Mercredis durant l'Avent & le Carême, & tous les jours depuis le Dimanche des Rameaux juſqu'à Pâque, donnez-vous la diſcipline l'une à l'autre; & que ce ſoit la Prieure qui la reçoive & la donne en exercice d'humilité.... la longueur des manches de la robe noire ira juſqu'aux genoux, leſquelles auront deux pieds de largeur, afin qu'en pliant plus aiſément vos bras dedans, vous puiſſiez replier la robe noire ſur la tête, & lâchant vos robes de deſſous juſqu'à la ceinture, vous vous humiliiez & abaiſſiez plus aiſément pour recevoir la ſainte correction de la diſcipline.

[51] *Jambl. c. 4.*

Carmel lorſqu'il y étoit Pere Maître [52]. Il le trouva ſur le fleuve Chobar, encore dans la premiére ferveur de ſon noviciat, parmi le bruit & le tumulte des armes. Le Pere Ezéchiel s'y étoit acquis une ſi haute réputation, que pluſieurs croyoient que c'étoit Pytagore lui-même [53]. Ce qui fut un ſurcroît de joie dans ce vénérable vieillard, qui ſe voyoit comme reproduit dans ſon diſciple. Il en avoit la taille, les manières, le port, & le viſage; il n'y eut que la préſence de Pytagore qui pût les déſabuſer qu'il n'étoit pas Ezéchiel. Quelques Carmes ſont encore dans cette opinion, comme l'inſinue le Pere Teiſſier. Il y vit à Babylone Daniel [54] avec qui il eut de longues conférences ſur la divinité & ſes attributs, & ſur le nom ineffable *Jehovah* qu'on croit être le *Tetractus* de Pytagore, parce que le nom *Jehovah* en hebreu eſt compoſé de quatre lettres. Dans ces entretiens le Pere Pytagore gliſſoit inſenſiblement quelques mots ſur le bonheur de la vie religieuſe, & de la caducité des choſes de la terre. Ces paroles

[52] *Paradiſus Carmeliticus*, *c.* 17. De Ezechiele, *anno orbis conditi* 3463.

[53] *Théſe de Beziers*, *appendice* 5. Inter quos (Carmelitas) numerare poſſumus Ezechielem filium Buzi ſacerdotem, quem quidam falsò exiſtimant eumdem fuiſſe ac Pytagoram.

[54] *Huetius*, *Demonſtrat. Evangelicæ propoſit.* 4. *c.* 2. *n.* 8. Adde & veri perſimilem conjecturam Serdeni & Vendelici, qui mirificam illam Pytagoræ Τετρακτὺν, ipſum eſſe ſuſpicantur Dei nomen Τετραγράμματον, *Jehovah*, atque ejus notitiam à Daniele jam ſene Pytagoram, cùm in Babyloniâ degeret, accepiſſe.

comme une précieuſe ſemence tombant ſur une terre bien préparée, produiſirent leur fruit dans leur tems, comme nous le dirons plus bas.

De Chaldée Pytagore, par ordre de ſon Général, alla à Samos ſa patrie, pour y fonder un Convent, n'étant pour-lors âgé que de cinquante-ſix ans, ſi nous en croyons Jamblique [55]. Ce fut la premiére maiſon des Carmes dans la Gréce, à ce que je penſe, & la mere de toutes les autres. Le Pere Pytagore n'y reſta pas long-tems, parce qu'il y étoit accablé de viſites [56], & qu'il y avoit à peine le tems de vaquer à ſes exercices de piété, & même de dire ſon Breviaire. Il y nomma un Prieur, y régla les affaires les plus importantes du Convent, & prit le chemin de Crotone.

A l'entrée de la ville il trouva des pêcheurs qui jettoient leurs filets dans la mer; il leur dit la quantité de poiſſons qu'ils devoient prendre du coup. Sa prédiction ſe trouva véritable [57], & la choſe étant publiée dans la ville, l'y mit en grande réputation. On lui offrit une place pour bâtir un monaſtére: il ne céda en rien à celui de Samos pour la régularité, & le ſurpaſſa par le nombre des Religieux. Ils étoient *juſqu'à ſix cents*, au rapport de l'Auteur de la Succeſſion. *Leurs habits étoient blancs, ils faiſoient ſouvent leur examen de conſcience*; les plus jeunes faiſoient la lecture à table; *ils n'y buvoient que de l'eau ſimple* [58]: *leur manger ordinaire étoit quel-*

[55] *Jambl. c. 5.* [56] *Ibid. c. 6.* [57] *Ibid. c 8. p. 48.* [58] *Succeſſion, c. 73. p. 164. Jamblique dit la même choſe, c. 21. p. 99. & Diogenes, p. 217.* Reverâ autem

ques choux crus. Les principales Fêtes on les faiſoit cuire, & on les aſſaiſonnoit d'un peu d'huile. Le Pere Pytagore ſe contentoit de pain, auquel il ajoûtoit un peu de miel pour ſa ſanté [59]. Rarement les Freres ſortoient en ville, & ce n'étoit que pour les néceſſités urgentes du Convent. Au retour ils ſe préſentoient au Pere Prieur, pour lui rendre compte de ce qu'ils avoient fait, & s'examinoient eux-mêmes ſcrupuleuſement ſur toutes leurs actions & leurs paroles, ſe demandant : *Où ſuis-je allé ? qu'ai-je fait ? ne ſuis-je pas tombé dans quelque faute ?*

Le Pere Pytagore communiquoit abondamment ſes lumiéres, & n'avoit rien de caché pour ſes chers Confreres, qui ſe rendoient dignes de ſes enſeignemens par leur docilité & leur exactitude. On ne ſçauroit aſſez déplorer la perte que l'on a fait des entretiens de ce pieux Solitaire, dont il ne nous reſte que quelques fragmens rapportés par les anciens. Ses diſcours & ceux de ſes Freres ne rouloient que ſur l'inſtabilité des choſes de la terre, la viciſſitude des tems & des ſaiſons, le changement des aſtres & des cieux, & leur révolution après un certain nombre périodique d'années, la tranſmutation des élémens, le flux & reflux continuel des ames, qui errantes çà & là dans les airs, ſelon le ſyſtême des anciens Hebreux, cherchent

animantibus veſci vetabat, ut cibis minimè coctis uterentur, & aquam ſolùm biberent.

[59] *Diogenes, ibid. p.* 218. Quidam eum ſolo melle aut pane contentum fuiſſe tradunt, vinum interdiu non guſtaviſſe.

avec empreſſement de nouvelles demeures, & habitent ſucceſſivement différents corps. Quelques-uns même pouſſant plus loin qu'il ne falloit les conſéquences de ce ſyſtême, trouvoient de la cruauté & de la barbarie à tremper les mains dans le ſang des animaux, qu'ils regardoient comme leurs ſemblables, & s'abſtenoient par un eſprit de ſuperſtition de leur chair, de crainte de ſe nourrir de la chair de leurs ancêtres en mangeant celle des animaux: car ils tenoient la métempſycoſe.

Cette opinion étoit commune dans tout l'orient, comme elle y eſt encore aujourd'hui; & ſur-tout dans les Indes. Pytagore en avoit reçu les premiéres impreſſions au Carmel. Les Carmes, ſelon le ſentiment reçu, croyoient la préexiſtence des ames; que Dieu dès le commencement du monde les avoit toutes eréées, auſſi-bien que la matiére; & que ſelon le beſoin qu'il en avoit pour en former des corps, il les envoyoit ici-bas habiter pour un tems. Ils diſoient que l'ame de Phinées, après une révolution de pluſieurs ſiécles, étoit paſſée dans le corps d'Elie [60], & avoit enſuite habité dans Eliſée. Car c'eſt ainſi qu'ils entendoient ces paroles des Rois que *l'eſprit d'Elie ſe repoſa ſur Eliſée* [61], & qu'elle devoit ſe tranſmettre ſucceſſivement dans les Prophétes juſqu'au Meſſie, qui pour cela paſſeroit chez leurs deſcendans pour Elie, ou Jérémie, ou quel-

[60] *Paradiſ. Carmel.* tract. 3. p. 302. Rabbini aſſerunt, ut affirmat Camarcus, Eliam & Phineum unum eumdemque fuiſſe.

[61] *Lib.* 4. *Reg.* 6. 2.

qu'autre Prophète [62]. Les Apôtres paroiſſoient eux-mêmes perſuadés de cette préexiſtence, comme on le voit par la queſtion qu'ils firent à Jeſus-Chriſt au ſujet de l'aveugle né, en lui demandant quel péché il avoit commis, lui ou ſes parens, pour qu'il naquît aveugle.

Il ne paroît pas que les Juifs allaſſent plus loin ſur ce point, & ils n'admettoient la tranſmigration des ames que dans des corps humains; mais les peuples voiſins n'en reſterent pas dans ces bornes: ils pouſſerent le ſyſtême de la métempſycoſe juſqu'à dégrader l'ame de l'homme de la nobleſſe de ſon origine, & la réduire à la condition des plus vils animaux: de-là le culte & l'adoration qu'ils leur rendoient. Les Egyptiens ſurpaſſoient en ce genre de ſuperſtition toutes les autres nations, & communiquoient la divinité non-ſeulement aux chiens, aux chats & aux ſerpents, mais encore aux oignons, aux porreaux & aux légumes qui croiſſoient dans leurs jardins.

Au rapport d'Herodote [63] ils avoient réglé dans un grand détail les funérailles de chaque eſpéce d'animaux, & tout ce qui regardoit leur pompe funébre. Les bœufs femelles étoient jettées à l'eau. Les bœufs mâles étoient enterrés dans l'endroit même où ils étoient morts; & on élevoit ſur leurs tombeaux une ou deux cornes ſur leſquelles étoit gravé leur épitaphe. On fai-

[62] *Matth.* 16. *v.* 24.

[63] *Herodote Euterpe*, *p.* 105. *n.* 66. *& ſeq. n.* 72. *p.* 115. *n.* 73. *p.* 136. 137. *Diodorus Sicul. Hiſt. lib.* 1. *p.* 72.

ſoit la même choſe pour les ours & les loups. Les crocodiles & certaines eſpéces de ſerpens venimeux étoient enterrés dans un lieu qu'ils regardoient comme conſacré. A la mort des chats, toute la famille en deüil ſe coupoit les ſourcils. A celle des chiens on ſe raſoit la tête & tout le corps. Les chiens étoient mis dans le tombeau des ancêtres. Mais les chats auſſi-bien que les belettes & les éperviers, étoient embaumés, & après cela portés en grande pompe dans le chariot des morts à la ville de Bubaſte [64], où il y avoit des cimetiéres publics pour toute ſorte d'animaux.

Ces pratiques ſuperſtitieuſes étoient ſi enracinées parmi les Egyptiens, que le Pere Pytagore ne put jamais les déraciner parmi ce peuple. Il en préſerva ſeulement ſes diſciples. Car quoiqu'il tînt le ſyſtême de la métempſycoſe, & qu'on l'en faſſe même l'auteur, il ne donna jamais dans les abſurdités que l'on met ſur ſon compte. Ainſi nous regardons comme autant de fables une partie des avantures qu'on lui attribue ; ce qu'on raconte des ſiéges & des batailles où il s'étoit trouvé [65], des périls qu'il avoit courus, des coups qu'il avoit portés aux ennemis, de ceux qu'il avoit reçus, de ſes ex-

[64] Une Ducheſſe de nos jours à honoré ſa chatte d'une pareille ſépulture : tout Paris a pû voir la pyramide qu'elle lui avoit fait élever ſur ſon tombeau dans ſon jardin.

[65] *Diogenes Laert. l. 8. Pytagoras, p. 214. 215. 219. Jambl. c. 14. p. 68. & alibi. Aulugelle, l. 8. c. 11. Ovide, l. 15. Metamorph. & pluſieurs autres parlent fort au long de toutes ces avantures.*

ploits

ploits au siége de Troye sous la forme d'Euphorbe, de la blessure qu'il y reçut par Ménélaüs un des Atrides, dans un combat singulier [66]. Je regarde encore comme plus fabuleux ce qu'on dit de son dialogue avec le fleuve Nissus, de sa cuisse d'or, & des conquêtes qu'il avoit faites lorsqu'il étoit la belle Alcée, [67] la plus fameuse courtisane de son tems. Ceux qui étoient persuadés de ces fables, n'ont pas fait difficulté de les attribuer à ce Philosophe; & ils ont cru ne leur pouvoir donner plus de cours, qu'en les débitant sous le nom d'un si grand homme, qui cependant en a toujours été fort éloigné, & qui auroit été exclus à jamais du Carmel s'il eut été capable de donner dans de pareils extravagances, & de s'en faire gloire en les débitant publiquement.

Au reste si l'on fait réflexion que l'opinion dominante étoit dans ce tems-là celle de la métempsycose; que la révélation ancienne n'étoit pi claire ni distincte sur l'origine de l'ame &

[66] *Ovide, Metamorph. liv. 15. fait mist parler Pytagore, vers 160. & suiv.*

Ipse ego (nam memini) Trojani tempore belli
Pantoides Euphorbus eram, cui pectore quondam
Hæsit in adverso gravis hasta minoris Atridæ.

[67] *Aulugellius, lib. 4. c. 11.* Pyragoram verò ipsum, sicuti celebre est, Euphorbum se primò fuisse dicitabat; sed recentiora his sunt quæ Clearchus & Dicæarchus memoriæ tradiderunt, fuisse eum postea Pyrandium, deinde Callideam; deinde feminam pulchrâ facie meretricem, cui nomen fuerat Alce. *Vide etiam Jamblicum, c. 24. p. 168. & c. 28. p. 126. 127. sur son dialogue avec le fleuve Nissus. & Diogenes, p. 316. sur sa cuisse d'or.*

la nature ; que pendant les quatre premiers siécles de l'Eglise la tradition n'étoit pas encore bien éclaircie sur ces deux points ; quelques Peres la croyant corporelle & engendrée par propagation comme le corps [68] ; les autres ne sçachant quel parti prendre sur ces questions [69] : si, dis-je, on y fait attention, on ne sera pas surpris que le Pere Pytagore ait soûtenu le sentiment de la transmigration des ames, mais avec les restrictions que nous avons dit. Cette erreur étoit celle du tems, plutôt que la sienne propre. Ce sont de ces taches dont les plus grands hommes ne sont pas exempts ici-bas. Les biens infinis qu'il avoit faits, & ceux qu'il continua de faire à Crotone & dans tout le pays, méritent bien l'indulgence du Lecteur.

§. V.

Carmelites Pytagoriciennes.

En effet, outre le monastére d'hommes dont nous avons parlé, il en bâtit un pour des Religieuses, qui fut appellé des *Filles Pytagoricien-*

---

[68] Tertul. a cru l'ame corporelle. Il a composé exprès, pour le prouver, son traité *de anima*. Methodius *apud Photium, cod.* 234. *p.* 932. Fauste de Riez *réfuté par Claudien Mamert*; Tatien, *Orat. adversùs Gentes*, *p.* 149. ont été de ce sentiment. *Vide etiam* S. Hilaire *in Matth. c.* 5. *n.* 8. *p.* 811. *nova edit.* S. Ambroise, *lib. de Abrahamo, c.* 8. *n.* 58. *tom.* 1. *p.* 348. *nova edit.* S. Irenée, *lib.* 5. *cap.* 7. *p.* 443. *edit.*

[69] Sur l'origine de l'ame voyez S. Augustin, *epist.* 166. *vide* 28. *edit. monachorum*, où il traite exprès cette question qui étoit encore indécise.

res. Justin, Diogenes Laerce [70] & Jamblique en parlant avec éloge. Il étoit composé de dix-sept Religieuses dont Jamblique nous a conservé les noms [71]. Elles avoient pour Supérieure la vénérable Mere Tymica, encore plus distinguée parmi ses Sœurs par sa piété & sa régularité, que par la place qu'elle occupoit. On loue sur-tout son attachement aux petites pratiques de la Régle. Elle étoit si scrupuleuse sur ce point, qu'elle auroit mieux aimé mourir mille fois que d'en transgresser aucune [72]. Exemple mémorable de régularité, & qui mériroit d'être imité de nos jours [73].

Le Pere Pytagore ne fit pas de moindres fruits parmi les séculiers, encore plus par l'exemple de la vie, que par la force de ses discours. A son arrivée à Crotone il s'étoit creusé une grotte souterraine, où il se retiroit souvent (74). Le

---

[70] *Diogenes, p.* 224. Hermippus ait.... quòd ei mulieres traderent,... quas etiam Pytagoricas appellatas fuisse tradit.

[71] *Jambl. ibid.* Fœminæ verò Pytagoricæ, quæ illustrissimæ fuerunt, sunt Tymica, Ocello & Evello... omnes numero septemdecim.

[72] *Jambl. c.* 32. *p.* 182. Tymica mortem potiùs antè oppetere, quàm ullâ in re vel minimum ex omnibus, quæ à Pytagorâ de sabis, aliisque id genus deorum erant, violare.

[73] *Annales des Carmes, l.* 1. *c.* 42. Il est rapporté du Frere Léon de S. Joseph, qu'il auroit mieux aimé *donner sa vie plutôt que de ne pas mettre le couteau & la cuillere en croix au réfectoire.*

[74] *Diogenes, p.* 224. Hermippus ait, illum, cùm in Italiam venisset, sodalitium sibi subterraneam ædificasse.... post aliquod verò tempus gracilitate corpo-

bruit courut que cet antre communiquoit aux enfers ; que de-là Pytagore descendoit dans ces lieux souterrains, & voyoit tout ce qui s'y passoit. On ajoûtoit qu'il y avoit vû l'ame d'Hésiode attachée à une colomne d'airain poussant des cris lugubres [75] ; celle d'Homére pendue à un arbre & entourée de serpents, à cause des fictions qu'il avoit faites des Dieux.

On étoit d'autant plus porté à le croire, que le Pere Pytagore sortit de cet antre, pâle, défait, extenué, & comme un homme qui reviendroit de l'autre monde. Jugez de-là quelle impression il dut faire par ses discours sur l'esprit de ses auditeurs. Car profitant de leur crédulité & de la persuasion où ils étoient à son égard, il fait de tout côté retentir sa voix, jette l'effroi & l'épouvante dans les cœurs les plus intrépides, fait fremir jusques dans la moëlle des os les impies, & fondre en larmes les cœurs les plus durs & les plus insensibles. Dans une seule exhor-

ris, vehementérque exsiccatum, supra terram exisse; cùmque in concionem ascendisset, ex inferis se vehisse dixisse. Quin etiam quæ acciderant, ipsis recitabat. Illi verò his quæ dicebantur delinitæ, & illacrymabantur, & ingemiscebant; Pytagoramque ipsum divinum quendam hominem adeò esse credebant, ut ei mulieres traderent, quasi aliquid ex ejus doctrinâ percepturas, quas etiam Pytagoricas appellatas fuisse tradit.

[75] *Ibid.* Ait autem Hieronymus, Pytagoram, cùm descendisset in inferum, vidisse animam Hesiodi alligatam ad columnam æream, trementem; animam autem Homeri suspensam ab arbore, & serpentibus circumseptam, propter ea quæ de diis commentus est.

tation il convertit plus de deux mille personnes, lesquelles animées de l'esprit de pénitence, renoncerent généreusement à tous leurs biens, les distribuérent libéralement aux pauvres [76], & firent avec leurs femmes vœu de chasteté. Les autres qui resterent dans le siécle, renoncerent au luxe, à la vanité, au jeu, aux délices de la table [77]. On ne vit par-tout que frugalité, tempérance, recueillement, modestie: de sorte qu'on auroit pris Crotone pour une ville toute composée de Religieux depuis l'arrivée du Révérend Pere Pytagore.

Aussi sa parole étoit forte, puissante & efficace: elle étoit, dit un Historien de sa vie, accompagnée de signes & de prodiges. Sa force & sa vertu s'étendoient jusque sur les animaux & les choses même insensibles. Les tigres, les lions & les autres bêtes féroces ou-

[76] *Jambl. c. 6. p. 43.* Amplius bis mille homines orationibus capti fuerunt.... simulque facultates suas communes habuerunt. *Voyez tout le chapitre.*

[77] Crotonam venit, populumque in luxuriâ lapsum autoritate suâ ad usum frugalitatis revocavit, laudabat quotidie virtutem; & vitia luxuriæ, casusque civitatum eâ peste perditarum commemorabat; tantumque studium ad frugalitatem multitudinis provocavit, ut aliquos ex his luxuriatos incredibile videretur: matronarum quoque seperatam à viris doctrinam, & puerorum à parentibus frequenter habbit.... Inter hæc velut genitricem virtutum frugalitatem omnibus ingerebat; consecutus quoque disputationum assiduitate erat, ut matronas auratas vestes cæteraque dignitatis suæ ornamenta, velut instrumenta luxuriæ, deponerent.... profitentes vera ornamenta matronarum, pudicitiam, non vestes esse.

blioient en ſa préſence ce qu'elles étoient [78]. Vous auriez dit qu'elles venoient recevoir de lui, pour ainſi dire, des leçons de douceur, de modération, & de ſageſſe; tant il avoit d'empire ſur elles. Dans cette ville il arrêta le vol d'un aigle, & fit mourir un ſerpent d'une grandeur monſtrueuſe. A Tarente, par ſa parole ſeule il chaſſa un bœuf d'un champ de féves qu'il gâtoit, en lui ſoufflant dans l'oreille; & cet animal docile n'oſa jamais plus en approcher. A Sybare il ſe ſaiſit d'un autre gros ſerpent qui ravageoit toute la contrée [79]; & l'ayant lié avec ſon ſcapulaire, il le traîna hors de la ville. Il paroiſſoit & diſparoiſſoit, pourſuit le même Hiſtorien [80], ſelon qu'il jugeoit à propos, & ſe faiſoit voir en même tems en différents endroits. Il avoit le diſcernement des eſprits, voyoit dans le fond des cœurs, pénétroit l'avenir encore éloigné; annonçoit les tempêtes, les tremblemens de terre & les naufrages, ſans jamais ſe

[78] *Idem*, c. 24. p. 105. Sylveſtria atque indomita non cicurans modò, verùm etiam magis ad ſapientiam, cùm verbis, tùm etiam actionibus moderans atque inſtituens.

[79] *Idem*, c. 28. p. 132. Item in Sybari ſerpentem quemdam quoſvis perdentem jamque hirſutum manu comprehendit atque à ſe depulit.

[80] *Idem*, p. 127. Ad hæc uno eodemque die in Metaponto Italiæ ſimulque in Tauromenio Siciliæ urbibus adfuiſſe, aliaque infinita hiſce diviniora atque admirabiliora de viro illo æqualiter unâque voce & conſenſu commemorantur; prædictiones item terræmotuum, ſempiternas & peſtilentiarum celeres depulſiones, vehementium ventorum ac grandinum repentè ſedationes.

tromper. On prétend même qu'il communiquoit ſes dons à ſes diſciples [*] ; & ce que nous rapportons ici, eſt atteſté, non par un Auteur ou deux, mais par le conſentement unanime des Hiſtoriens contemporains, & la tradition conſtante de ces tems-là : *Æqualiter unâque voce & conſenſu commemorantur.*

§. VI.

Pytagore établit des Carmelites à Rome.

Le bruit de tant de merveilles ſe répandit bientôt dans toute l'Italie, & vint juſqu'à Rome. Le Révérend Pere Pytagore fut invité d'y venir. Il y vint, & y donna le voile à pluſieurs filles, & les renferma dans un monaſtére contigu au Capitale, qui donna ſon nom à tout le quartier, & à la porte qui y conduiſoit, qui depuis ce tems-là fut toujours appellée *la porte des Carmelites*, ſelon le témoignage de Tite-Live [81], ſuivi en cela de Virgile, d'Ovide & de tous les Hiſtoriens du tems. La premiére Supérieure fut la vénérable mere *Carmenta*, qui ne nous eſt connue que ſous ce nom, qui fut celui de ſon entrée dans la ſainte Religion, ou plutôt le nom commun à ces ſaintes Religieuſes, qui dans les commencemens furent appellées de leur

[*] *Ibid.*

[81] *Tite-Liv. l. 2. n. 49.* In felici viâ dextrâ.... portæ Carmentalis profecti. *Virgilius, Æneid. lib. 8. verſ.* 338. Et Carmentalem Romano nomine portam. *Ovidius, Faſtorum lib. 1. Tom. 1. p. 23. edit. Amſtelodami* 1624. Carmentis porta dextra eſt via.

institut *les Filles Carmelites*, & par corruption *Carmentales*.

§. VII.

Numa second Roi des Romains, Carme.

MAIS une de ſes plus illuſtres conquêtes pour le Carmel fut Numa Pompilius, qui fut depuis le ſecond Roi de Rome. Il étoit fils de Pomponius Seigneur très-diſtingué parmi les Sabins, & le plus jeune de quatre freres. [82] On remarque comme une circonſtance particuliére, qu'il naquit le même jour que Romulus avoit jetté les fondemens de Rome, ſçavoir le onziéme des Calendes de Mai. Il ne parut rien de puérile dans cet enfant. Dès ſon bas âge il donna des marques ſenſibles de ce qu'il devoit être un jour. On ne vit en lui aucun des vices qui accompagnent ordinairement la jeuneſſe. Il ſe trouva par la bonté de ſon naturel comme porté de lui-même à la vertu, & travailla dans un âge ſi tendre à réprimer les mouvemens déreglés de ſa chair, & à ſoumettre le corps à l'eſprit. Il fuyoit l'oi-

[82] *Plutarc. edit. Pariſ.* 1624. *tom.* 1. *Numa, p.* 61. Divino quodam caſu eâdem genitus die, quâ Romulus condiderat Romam, ea eſt 11. Calendas Maias. Hic temperatum ſuâ ſponte ad omnem virtutem animum magis etiam doctrinæ tolerantiâ & ſapientiæ ſtudio excoluerat, quarum præſidio artium non ſolùm motus illos animi infames, verùm etiam honoratam apud barbaros violentiam & fraudulentiam extirpaverat; eam demùm veram fortitudinem exiſtimans, quæ cupiditatibus animi ſui frænos imponeret rationis.

sivetè & les plaisirs comme la source funeste de tous les vices. Les momens qu'il avoit de libres après ses exercices ordinaires, n'étoient employés ni au jeu, ni à la table, ni à la chasse, ou à la promenade dans le cours public, ou aux spectacles du théatre; ce qui fait ordinairement l'occupation des jeunes Seigneurs; mais à l'étude, à la priére, & à la méditation des choses célestes.

Des qualités si avantageuses le firent aimer & estimer de Romulus: il jetta les yeux sur Numa pour en faire son gendre; & par une délicate préférence sur tout le reste des Romains, il lui donna sa fille Tatia pour épouse. Numa ne s'engagea dans ce mariage que par obéissance à ceux qui le conduisoient, & avec des vuës entiérement pures & dégagées de tout intérêt humain. Il vêcut dans le mariage comme il auroit fait dans le cloître, sans mettre le pied à la Cour pendant le régne de Romulus son beau-pere. Bel exemple pour les Religieux! Il perdit son épouse après avoir été treize ans ensemble. Alors dégagé des liens qui le tenoient attaché au siécle, il ne pensa plus qu'à mener une vie solitaire. Il quitta la ville, & se retira dans une maison de campagne, où il vivoit seul au milieu des bois, passant tout son tems à méditer sur les grandes & importantes vérités du salut. Tout ce récit est de Plutarque [83].

Ce fut dans ces heureuses dispositions que le Pere Pytagore trouva Numa. Il n'eut pas beaucoup à travailler pour en faire un Carme. La

[83] *Ibid. p. 61.*

ſimple expoſition qu'il lui fit des avantages de la vie cénobitique par-deſſus celle des Hermites, ſujette ſouvent à l'illuſion, à moins qu'on ne ſoit bien avancé dans la vertu, ſuffit pour convaincre Numa. Il acquieſça aux ſages conſeils de ſon Pere ſpirituel, & entra au noviciat des Carmes.

Les Hiſtoriens varient ſur le Couvent où il ſe retira. Pluſieurs, au rapport de Denys d'Halycarnaſſe [84], prétendent que ce fut celui de Crotone ; d'autres au contraire veulent que ce ſoit celui de Cures dans le pays des Sabins. Cette contrariété apparente d'opinions eſt facile à lever, en diſtinguant la maiſon du noviciat d'avec la maiſon profeſſe, à quoi paroiſſent n'avoir pas fait aſſez d'attention la plûpart des Hiſtoriens. Nous croyons donc que Numa prit l'habit de la ſainte Religion à Crotone, qui conſtamment étoit le noviciat de tout le pays, & uniquement deſtiné à former les jeunes Carmes ; qu'il y fit ſon année de probation ; & qu'enſuite, après avoir fait profeſſion, il eut ſon obédience pour le monaſtére de Cures. Ce que Tite-Live inſinue dans ſon premier livre [85], où il fait un ſi bel éloge de Numa.

---

[84] Multi ſcripſere quòd Numa diſcipulus fuit Pytagoræ, qui Crotone degens eo tempore Rex à Romanis fuit electus.

[85] *Lib. 1. num. 18.* Inclyta juſtitia religioque ejus tempeſtate Numa Pompilii erat. Curibus Sabinis habitabat conſultiſſimus vir, ut in illâ quiſquam aetate eſſe poterat, omnis humani atque divini juris. Auctore ad doctrinæ ejus.... Samium Pytagoram eduſtis

Cirrhe avoit été autrefois appellé de ce nom, à cause de l'eminente sainteté & de la haute vertu des Religieux qui l'avoient habité peu de tems après le déluge, sous la conduite du Révérend Pere Jupiter, comme nous l'avons dit ailleurs. Le Pere Numa releva la réputation de ce monastére, qui par la suite des années étoit de beaucoup diminuée. La réforme des Carmes qui y fut introduite dans ces tems-là, lui rendit son premier éclat, & y fit refleurir la vie monastique. Elle avoit dans le Pere Numa un Religieux des plus zélés pour l'observance réguliére, & qui marcha scrupuleusement sur les traces des Réphaim, des Thérapeutes & des anciens Curétes si connus dans les livres saints sous le nom de *Géants*.

Le Révérend Pere Numa étoit pour-lors dans la quarantiéme année [86], sain & robuste, la taille avantageuse, l'air noble, le port majestueux. Rien n'auroit surpassé ces grandes qualités du corps, que la modestie religieuse relevoit encore, si celles de l'ame n'eussent été au dessus. Personne ne lui étoit comparable en sagesse. Le siécle ordinairement injuste rendit en cela justice à son mérite & à sa vertu: & le jugement de ses freres ne fut pas désavoué par les étrangers. Avec de si rares talens, cet humble Religieux tâchoit d'éviter l'éclat: il ne cherchoit que la

---

quem in ultimâ Italiæ orâ circa Metapontum, Heracleamque, & Crotona, juvenum æmulantium studia cœtusque habuisse constat.

Vide supra Dionys. Halicarnass.

[86] *Denys d'Halicarnasse, p. 40.*

passer ses jours dans l'obscurité de sa cellule ; fuyant le grand monde, & ne travaillant qu'à sa sanctification & à celle de ses Freres. Mais la Providence divine qui avoit d'autres desseins sur lui, le tira comme par miracle du cloître pour le placer sur le premier thrône du monde.

§. VIII.

Numa quitte le scapulaire pour recevoir le sceptre.

Après la mort de Romulus, le peuple Romain étant partagé sur le choix d'un Roi, tous les suffrages par une espéce d'instinct céleste se réunirent en faveur de Numa, qu'on avoit depuis long-tems presqu'oublié, & qui n'étoit presque plus connu même de nom par la plûpart des citoyens. Chacun applaudit à ce choix. Le Sénat lui députa une ambassade solemnelle, pour l'inviter à venir prendre le gouvernement de ce nouvel Empire.

Jugez quelle fut la surprise de cet humble Carme. Il eut recours aux priéres & aux larmes : il représenta son peu de capacité, & l'opposition qu'il y avoit entre le repos d'une cellule & le tumulte d'un thrône [87]. Ses remontrances furent inutiles : il fallut céder aux priéres des ambassadeurs, aux sollicitations de ses Freres [88], & au

[87] *Denys d'Halicarn. p.* 63.

[88] *Dionys. Halicarn. lib.* 2. *p.* 122. Numas verò, ubi advenissent legati, qui eum in regnum advocarent, diu contradixit, & multo temporis restitit, ut imperium acciperet. Tandem Fratribus, & ipso

commandement du Révérend Pere Provincial. On lui ôta ſes pauvres habits de Religieux, & on le revêtit des marques de la royauté. Dès qu'on ſçut à Rome la nouvelle du conſentement de Numa, ce ne fut que fêtes & réjouiſſances. Le peuple vint en foule au devant de ſon nouveau Roi qu'il n'avoit pas encore vû, & augura de ſa grandeur d'ame à refuſer la royauté, que ſon gouvernement ſeroit dans la juſtice & l'équité.

Le Révérend Pere Pytagore ne perdit point de vuë ſon cher diſciple dans cette mer orageuſe, où il ne s'étoit jetté que par obéiſſance. Ses leçons ne lui furent pas moins utiles dans la pourpre, qu'elles lui avoient été dans le cloître : elles ſervirent autant à en faire un Roi accompli & parfait, qu'elles avoient ſervi auparavant à en faire un bon Religieux. Le Ciel combla de bénédictions ce nouveau régne. Rome ſous ſon gouvernement changea entiérement de face [89]. C'étoit ſous Romulus une ville qui ne reſpiroit que le ſang & le carnage, toujours en guerre & les armes à la main : ſous Numa au contraire ce fut une ville ſainte, pieuſe, réguliére comme une maiſon religieuſe, uniquement oc-

---

etiam Patre deprecantibus, ut tantum honorem ultrò oblatum rejiceret, aſſenſus eſt regnum deferentibus. Quo Romam renuntiato, mirum in civitate excitatum eſt hominis nondum viſi deſiderium, omnibus certo argumento ſapientiam ejus colligentibus, quando regnum quod cæteri ſummè honorant, & in ſummo felicitatis gradu ponunt, ſolus, ut rem vilem & aſpernandam, contempſerit.

[89] *Tite-Live, livre* I. n. 18. 11. 12. 13. 14. &c.

cupée aux exercices de dévotion & de piété, remplie de Prêtres & de Miniſtres conſacrés aux autels [90]. C'étoit par de tels moyens que Numa attiroit ſur ſon peuple les graces & les faveurs céleſtes. On lui attribue encore d'avoir détourné par la force de ſes priéres, les tempêtes qui menaçoient la ville, & d'avoir conjuré par ſes exorciſmes les foudres & les tonnerres prêts à tout écraſer [91].

L'endroit où il obtenoit principalement ces faveurs, étoit ce bois ſacré dont parle Tite-Live, qui étoit proche de Rome [92]. Souvent Numa s'y retiroit pour y vaquer plus librement à la contemplation des choſes divines, & y faire des retraites ſpirituelles. C'eſt-là qu'il ſe purifioit des ſouillures qu'il pouvoit avoir contractées dans le commerce du ſiécle, & qu'il réparoit dans la compagnie des Solitaires les bréches que ſa piété avoit ſouffertes dans le grand monde. Il ne pouvoit penſer aux douceurs qu'il avoit goûtées autrefois dans cette ſainte ſolitude, ſans fondre en larmes. Ce monaſtére lui fut toujours cher; il n'oublia jamais ſur le thrône qu'il en avoit été Prieur.

---

[90] *Ibid. n.* 19. 20. 21.

[91] *Plinius, Hiſt. Natur. lib.* 2. *c.* 53. Extat annalium memoriâ ſacris quibuſdam & precationibus vel cogi fulmina vel impetrari.... à Numâ ſæpiùs hoc factitatum in primo annalium ſuorum tradit Lucius Piſo gravis autor.

[92] *Tit. Livius, lib.* 1. *n.* 21. Lucus erat quidam medium ex opaco ſpecu fons perenni rigabat aquâ, quò ſe perſæpe ſine miniſtris Numa... inferebat.

§. IX.

Veſtales Carmelites.

L'ELEVATION de ce Prince ne fut pas inutile à l'avancement de l'Ordre. Nous avons lieu de conjecturer qu'il en fit pluſieurs établiſſemens. Le ſeul qui ſoit venu à notre connoiſſance & dont tous les Hiſtoriens ont parlé avec éloge, eſt celui des Religieuſes Veſtales. C'étoit des eſpéces de Carmelites chanoineſſes. Les deux premiéres vierges qui prirent le voile, & dont Numa fut parrein, furent les Sœurs Gegania & Verenia [93]: peu de jours après, les Sœurs Canuleia & Tarpeia ſe joignirent à elles. Dans ces commencemens elles n'étoient que quatre. Numa dans la ſuite en ajoûta encore deux autres. Nous ne voyons pas qu'on ait augmenté ce nombre. Mais outre ces Dames de chœur, il y avoit pluſieurs Sœurs converſes ou ſervantes. Elles ne faiſoient vœu de chaſteté [94], que pour trente ans, après ce tems-là elles pouvoient ſe marier

[93] *Plutarc. in Numâ, p. 66.*

[94] *Plutarc. ibid. p. 63.* His Veſtalibus virginitas à rege tricenalis præſcripta eſt. Ejus primo decennio quæ ad cæremonias pertinent diſcunt: medio, fungunter ſacerdotio: tertio, alias inſtituunt. Quo exacto ſpatio, liberum eſt iis nubere, & relicto ſacerdotio aliam inſtituere vitam; quam facultatem, aiunt paucas amplexas, neque ſecutis lætam fuiſſe, ſed pœnitentiæ & memoriæ per reliquum vitæ implicatas; cæteris religionem incuſſiſſe, ut ad ſenectutem uſque & mortem in virginitate perſiſterent.

Voyez auſſi Denys d'Halicarn. l. 2. p. 123.

en quittant le voile & l'habit de Carmelite. Quelques-unes l'avoient fait; mais elles avoient été si malheureuses dans leur mariage, qu'elles avoient appris aux autres par leurs exemples qu'on ne quitte pas impunément sa vocation pour retourner au siécle.

Ce noviciat étoit de dix ans entiers [*]. Pendant cette longue épreuve la jeune Novice examinoit à loisir sa vocation. La Mere Maîtresse leur apprenoit les réglés & les usages du Convent, les cérémonies & les rubriques de l'Office, la maniére de prier & de faire les inclinations, le plain chant, & tout ce qui regardoit les devoirs d'une Chanoineſſe & d'une Religieuſe. Les dix années suivantes étoient employées à pratiquer seules & sans le secours d'aucune Maîtresse ce qu'on leur avoit enseigné. Les dix dernières années, elles exercoient les charges de l'Ordre, & formoient à leur tour les jeunes Novices. Numa s'étoit réservé à lui seul & aux Rois ses successeurs après lui la nomination de ces places; & on ne recevoit de Novices qu'à la place des anciennes qui mouroient. Il falloit faire preuve de nobleſſe pour entrer dans cette Abbaye Royale: aucune fille de roturier n'y pouvoit prétendre. Ce qui dura jusqu'au tems de Céſar Auguſte l'an de Rome sept cent cinquante-huit. Pour lors, de crainte que l'Institut ne manquât, faute de filles de qualité, le Sénat fit un décret, qui portoit que les filles des affranchis pourroient être reçues parmi les Veſtales; mais ce décret n'eut point lieu.

[*] *Ibid.*

Il n'y avoit rien dans leur habillement que de ſimple & de modeſte. Il étoit compoſé d'une grande robe de couleur brune qui deſcendoit juſqu'aux talons avec un ſcapulaire de la même couleur, d'un manteau de chœur qu'on mettoit par-deſſus, & qui traînoit juſqu'à terre ; d'un voile blanc de fin lin qui leur couvroit la tête & le viſage, & d'une *honeſtine* ou *guimpe* pour couvrir la gorge & les épaules. Leurs cellules étoient contiguës à l'Oratoire, où elles paſſoient la plus grande partie du tems à chanter. Les externes avoient la liberté d'y entrer le jour, mais non pas la nuit ; car ſur le ſoir on fermoit les portes, & on en portoit les clefs à la Mere Supérieure. Ces Chanoineſſes n'étoient pas obligées de garder ſi ſcrupuleuſement la clôture : elles pouvoient ſortir avec permiſſion, & aller manger chez leurs parens, mais rarement ; & elles ne pouvoient y coucher, & étoient obligées de revenir de bonne heure & avant le ſoir, ſous peine d'être punies. Quand elles ſortoient en ville, un licteur les précédoit toujours, marchant devant elles, tant par reſpect pour leur caractére & leur état, que pour les garder. Ce fut Auguſte qui leur donna cet appariteur public, à cauſe de l'inſulte qui fut faite à une de ces Religieuſes, comme elle revenoit un ſoir à ſon monaſtére, après avoir ſoupé chez ſes parens. Il y alloit de la vie d'approcher trop près de leur litiére : car elles ne ſortoient pas autrement. Si en chemin elles rencontroient quelques criminels qu'on conduiſît au ſupplice [95], elles

[95] *Plutarc. p. 66.*

avoient le droit de le délivrer de la mort, faiſant auparavant ſerment que ce n'étoit pas à deſſein, mais uniquement par hazard qu'elles s'étoient trouvées dans le même chemin. On étoit ſi perſuadé de leur bonne foi & de leur probité, que toutes les perſonnes de la premiére qualité les faiſoient les dépoſitaires de leurs teſtamens. Auguſte ne crut pouvoir mettre le ſien plus ſûrement qu'en le leur confiant [96]. Ce furent elles qui en firent la lecture au Sénat & au peuple. On dit auſſi que par une diſtinction ſpéciale elles avoient une place aſſignée au théatre pour les cérémonies publiques [97]. Mais ces ſaintes Filles ſe contentoient de l'honneur, ſans uſer de leur droit, comme oppoſé à la retraite & à la modeſtie religieuſe. Ainſi en uſent aujourd'hui avec édification les Religieux de Saint-Lazare, qui laiſſent à leurs Freres & à leurs domeſtiques les places qu'ils ont *gratis* à la foire de Saint-Laurent en qualité de Seigneurs.

Mais une de leurs plus nobles fonctions, & qui faiſoit proprement l'eſſentiel de leur inſtitut, c'étoit celle de garder le feu ſacré qui leur étoit confié, & qui ſelon la loi de Moyſe devoit toujours brûler ſur l'autel; uſage, par conſéquent, qui leur étoit venu des Juifs, & que le Pere Pytagore avoit apporté du Carmel à Rome. La peine de mort étoit contre celles qui le laiſſeroient éteindre, parce qu'on ſuppoſoit que cette faute avoit été précedée de quelque autre

[96] *Cornelius Tacitus, Amſtelod. typis Elzevir* 1672. *lib.* 1. *n.* 8. *p.* 13. Auguſti teſtamentum inlatum per virgines Veſtæ, Tiberium & Liviam hæredes habuit.

[97] *Idem, lib.* 4. *n.* 16. *p.* 133.

contre la chasteté. La Sœur Opimie [98] la subit pour ce sujet. La Mere Emilie [99] Abbesse du monastére fut sur le point de souffrir le même supplice pour une semblable faute arrivée par la négligence d'une de ses Novices, sur qui elle s'étoit reposée de la garde du feu sacré. Mais le ciel la garantit de la mort par un prodige éclatant, & fit connoître son innocence. Car comme on alloit la conduire au supplice, elle se mit à genoux devant l'autel de la vénérable Mere Vesta, & levant les mains au ciel & les yeux baignés de larmes, elle lui dit : „ Vierge „ sainte, patrone de cette ville, si depuis trente „ ans j'ai servi à vos autels pure d'esprit & chaste „ de corps, assistez-moi, je vous en conjure, „ dans le péril éminent où je suis de ma vie & de „ mon honneur ; & n'abandonnez point une de „ vos Religieuses qu'on veut faire mourir ignominieusement. Si je vous ai manqué de fidélité, & si j'ai commis quelque péché contre

[98] *Dionys. Halicarn. l. 8. p. 556.*

[99] *Idem, lib. 2. p. 128.* Tum verò Æmiliam insontem, sed in tali casu inopem consilii, sacerdotibus cæterisque virginibus inspectantibus, ad aram manus tendentem, dixisse : » Vesta Romanæ urbis custos, » si tua sacra sanctè ac ritè per triginta fermè annos » obii pura animo & casto corpore, ades mihi nunc, » & fer opem ; neve despicias tuam sacerdotem miserrimo periculum exitio. Si quod nefas admisi, » meo supplicio tollatur civitatis periculum. « His dictis, avulsam carbasinæ stolæ, quâ erat indura, laciniam injecisse aræ : post eas preces è frigido cinere, ac ne scintillam quidem retinente, multam per carbasum emicuisse flammam ; ita ut nec procuratione ullâ, nec instaurato igne civitati opus fuerit.

„ mes vœux, qu'il ſoit expié dans mon ſang: „ mais ſi je ſuis innocente, faites le connoître dès „ ce moment à tout ce peuple aſſemblé pour „ mon ſupplice.“ Ayant fini ſa priére, elle tira un morceau de ſon ſcapulaire qu'elle jetta ſur l'autel. Il en ſortit auſſi-tôt une flamme qui ralluma les charbons éteints. Tout Rome fut témoin de ce prodige. Le feu matériel & ſenſible leur ſervoit de mémorial continuel, pour leur apprendre que leur cœur devoit être comme un autel ſacré ſur lequel le feu de l'amour divin devoit brûler ſans ceſſe, & qu'elles ne devoient jamais y donner entrée aux flammes impures des créatures.

En effet par les Conſtitutions de l'Ordre le crime contre la chaſteté étoit irrémiſſible; on enterroit toute vive la Sœur qui avoit eu le malheur d'y tomber, après avoir été dégradée de la religion; & il n'y avoit pas de ſpectacle plus triſte que cette pompe funébre dont nous donnerons la deſcription ailleurs. De-là vient l'origine de l'*in pace* des cloîtres, comme nous le montrerons en parlant de ce ſupplice.

Pour prévenir de pareilles fautes, on exerçoit ces vertueuſes Filles dans une mortification continuelle des ſens. On ne leur ſouffroit aucune liberté indigne des vierges conſacrées aux autels. Elles ne parloient que rarement aux ſéculiers, & ordinairement en la compagnie d'une Sœur. Une trop grande affectation dans les habits, des maniéres un peu trop mondaines, les ſorties réitérées au dehors, ou les viſites trop fréquentes au parloir, étoient autant de ſoupçons fâcheux contre la chaſteté de la Veſtale. Peu s'en fallut qu'il

n'en coûtât la vie à la Sœur Postumie sous le consulat de Numerius Fabius Vibulanus & de Titus Quintius Capitolinus.[100] Mais le souverain Pontife, après avoir approfondi l'affaire, ne la jugea pas tout à fait criminelle; & se contenta de lui imposer pour pénitence la retraite, le jeûne & quelques disciplines; lui ordonnant de changer de vie, de renoncer aux joies & aux plaisirs incompatibles avec son état, & de travailler plutôt à orner son ame par les vertus religieuses, que son corps par de vaines parures. L'antiquité nous a conservé quelques exemples de ces Religieuses faussement accusées d'incontinence, & dont le Ciel fit connoître l'innocence. Le premier est celui de la Sœur Tuscie, qui pour preuve de sa chasteté [101], apporta du Tibre de l'eau dans un crible jusqu'à son Convent, où elle la répandit en présence d'une foule prodigieuse de peuple qui étoit accouru à un tel

[100] Eodem anno Postumia virgo Vestalis de incestu causam dixit, crimine innoxia, ob suspicionem propter cultum amœniorem ingeniumque liberius quàm virginem decet; parùm abhorrens famam. Ampliatam, deinde absolutam pro collegii sententiâ Pontifex maximus abstinere jocis, cœtuque sanctè potiùs quàm scitè, jussit. *Tit. Liv. libro* 4. *c.* 44. *p.* 185. *tom.* 1.

[101] Tusciæ virginis Vestalis incesti criminis reæ castitas infamiæ nube obscurata emersit.... Arreptâ enim cribro: » Vesta, inquit, si sacris tuis » castas semper admovi manus, effice ut hoc hauriam » è Tiberi aquam, & in ædem tuam perferam. « *Valerius Maximus, lib.* 8. *c.* 1. *n.* 4. *p.* 345. *edit. Parisiis* 1655. Vide etiam Plinium, *lib.* 28. *c.* 2. Dionys. Halicarn. *p.* 1099.

encore entiers avec les reliques de ce religieux Prince cinq cents trente-cinq ans après ſa mort, ſous le conſulat de Publius Cornelius & de Lucius Fabius Cethegus, par Lucius Terentius dans un champ qu'il avoit au Janicule. Ce qui prouve invinciblement qu'il faut mettre l'arrivée du Révérend Pere Pytagore en Italie ſous Numa, & ne la pas reculer juſqu'au régne de Tullius vers l'Olympiade quarante-deux, l'an de la fondation de Rome cent quarante-deuxiéme, c'eſt-à-dire, cent ans plus tard.

§. XI.

Mort du Pere Pytagore.

Le Maître ſuivit de près ſon diſciple. Au défaut de l'Hiſtoire du Carmel, nous ſommes obligés de recourir aux Auteurs profanes, pour nous apprendre quelle fut la mort de ce grand homme. On la raconte diverſement, & le Lecteur nous ſçaura gré de lui rapporter ce qu'en ont écrit les différentes Hiſtoriens.

Les uns diſent qu'il fut aſſaſſiné par un de ſes Novices nommé Chylon [107], des premiéres

[107] *Jambl. p.* 207. *c.* 35. Cauſæ verò inſidiarum plures commemorantur. Una ab viris qui Chylenii vocantur, talis refertur. Chylo erat vir Crotoniata, genere quidem & dignitate divitiiſque inter omnes cives primus tenens, ſed cæterò aſperis præditus moribus, violentus & ſeditioſus, qui omnem alacritatem, animique propenſionem ac diligentiam adhibebat, ut cum Pytagoreorum vitæ inſtitutis communionem haberet, cùmque ipſum Pytagoras jam ſuum, ob cauſas modò dictas, repulliſſet. Eo verò

maiſons

maisons de Crotone, riche, & puissant; mais d'un naturel violent & séditieux, & qui ne convenoit pas aux Carmes; que ce jeune homme, pour se venger de l'affront qu'on lui avoit fait de le refuser aux vœux, attenta à la vie de son Supérieur. D'autres pensent que quelques Crotoniates [108], jaloux de la grandeur & de la puissance de cette nouvelle société qui disposoit de tout sous le Roi Numa, la soupçonnerent d'aspirer à la domination, & craignant que sous prétexte de diriger les Rois & les Princes, elle ne s'emparât un jour de l'autorité souveraine, ils allerent mettre le feu au Convent; que tous les Religieux furent brûlés, excepté les Peres Philolaüs & Lyside [109] qui eurent assez de

---

facto, acre & magnum bellum suscepit & ipse Chylo contra ipsum Pytagoram simul & amicos ejus: ad extremum verò res usque processit, ut domo succensâ vivos combusserint.

Diog. p. 223. *rapporte la même chose:* Mortuus autem Pytagoras hoc modo: Sedente illo cum familiaribus.... contigit, ut à quodam eorum qui ab eo recepti non fuerant, domus incenderetur.

[108] *Diog. ibid.* Quidam Crotoniatas hoc ipsos feciſſe tradunt, metuentes ne opprimerentur tyrannide.

Justin. lib. 20. *p.* 186. Sed & trecenti ex juvenibus, cùm, sodalitii sacramento quodam nexi, separatam à cæteris civibus vitam exercerent, quasi cœtum clandestinæ conjurationis haberent, civitatem in se converterunt, quæ eos, cùm in unam domum convenissent, cremare voluit.

[109] *Plutarchus, de Socratis genio, tom.* 2. *p.* 583. Postquàm sodalitia Pytagoricorum per seditiones ex urbibus ejecta fuerunt, & superstitibus Metapon-

force pour resister au feu ; & que le Pere Pytagore se sauva à travers les flammes [110]. Mais comme il entroit dans un champ de féves, il s'arrêta disant : *Il vaut mieux que Pytagore se laisse prendre que de marcher sur des féves : il vaut mieux qu'il meure que de rompre le silence.* Dicéarque raconte la chose autrement. Il dit que Pytagore se retira dans l'oratoire de Métaponte, & qu'il y mourut de faim [111], après un jeûne de quarante jours. D'autres parlent encore de sa mort diversement.

Parmi cette variété d'opinions mêlées de quelques circonstances qui paroissent fabuleuses, mais qui nous donnent toutes une grande idée du Révérend Pere Pytagore, nous nous en tiendrons au récit d'Héraclide [112] confirmé par Justin, & qui a assez de rapport avec ce que dit Dicéarque. Au retour de ses voyages [113],

---

consessum agentibus, quidam in domo Chylonii ignem circumposuerunt, omnesque ibi interfecerunt, Philolao & Lyside demptis.

[110] *Diogènes, ibid.* Pytagoram igitur currentem comprehensum esse ; cumque ad locum quemdam fabis plenum venisset, ibi constitisse, atque ita dixisse: *Capi præstat, quàm conculcari ; interfici verò melius est, quàm loqui.*

[111] *Ibid.* Dicæarchus mortuum esse Pytagoram ait, cùm in Mularum templum Metapontum confugisset, quadraginta dierum inedia.

[112] *Ibid.* Heraclides, Metapontum confugisse ; ibique, cùm vivere amplius nollet, per inediam è vitâ discessisse.

[113] *Justin. ibid. p. 186. l. 20.* Cùm annos viginti Crotonæ egisset, Metapontum migravit, ibique diem vitæ clausit.

il fixa sa demeure à Crotone, où il resta vingt ans. Il fut obligé d'aller à Métaponte pour la consolation des Freres qui desiroient jouir de sa chere présence. Là ne se nourrissant que de la contemplation des choses célestes, ne tenant plus rien à la terre, & ne soupirant que pour l'éternité, il fut ravi dans une extase qui dura quarante jours. Pendant ce tems privé de l'usage de ses sens, son corps ne faisant plus aucune fonction, & ne prenant aucun aliment, l'excès & la violence de son amour sépara son ame des liens du corps, & lui procura l'éternité bienheureuse.

Ainsi passa de cette vie à une meilleure le grand Pytagore. Ainsi s'éclipsa cette brillante lumiére du Carmel. Le démon jaloux de sa vertu lui suscita de cruelles persécutions; mais il en demeura toujours victorieux & triomphant. Il l'attaqua même après sa mort dans sa vie & sa doctrine. Un impie qui n'a épargné ni le sacré, ni le profane [114], qui s'est également moqué des dieux & des hommes, lui servit d'organe pour décrier les maximes de ce saint Religieux, & répandre un ridicule sur sa doctrine. Il sera toujours glorieux pour les Carmes d'avoir de tels adversaires. Ses funérailles furent accompagnées d'un grand nombre de prodiges: ce qui augmenta considérablement le dévotion des peuples à son égard. On fit ériger sur son tombeau

[114] *Voyez Lucien dans son dialogue intutilé* Gallus, *le Coq*, dans lequel il s'est attaché à tourner en ridicule ce grand Philosophe, en le faisant discourir avec un misérable Savetier.

une ſuperbe Egliſe [115], & on ne tarda pas long-tems à le mettre au nombre des Saints du Carmel.

Zamolxis ſon éléve & ſon diſciple ne lui ſurvêquit pas long-tems. Dès qu'il eut appris la mort de ſon cher maître, il ne voulut plus joüir de la lumiére du ſoleil, ni de la converſation des hommes ; & s'étant creuſé une cave ſouterraine en forme de tombeau [116], il s'y renferma tout vivant pendant trois ans, ſans paroître davantage, & laiſſa les Thraces ſenſiblement affligés de ſon abſence, & incapables de recevoir aucune conſolation. La quatrieme année il leur apparut, leur défendit de le pleurer, & leur recommanda d'aimer leur ſainte vocation, & d'être toujours fidéles à la pratique de leur régle. Les enfans furent obéiſſants à la voix de leur Pere. Ces ſaints Religieux ſubſiſtoient encore du tems de Joſeph l'Hiſtorien, qui en fait une honorable mention [117]. Ils étoient répandus dans la Hongrie, la Tranſilvanie, la Valaquie & les pays circonvoiſins, & obſervoient le même

[115] *Juſtin. ibid.* Cujus tanta admiratio fuit, ut ex domo ejus templum façerent, eumque pro Deo haberent. *Voyez Jambl. c. 30. p. 154.*

[116] *Herodotus Melpomene, n. 160. p. 255.* Subterraneum ædificium ſtruxit Zamolxis, quo prorsùs abſoluto, è Thraçum aſpectu ſe ſubduxit, deſcendens in illud ſubterraneum ædificium, ubi circiter triennium egit, deſiderantibus eum Thracibus ac deſintibus tanquam mortuum. Quarto anno ſe eiſdem in conſpectum dedit. *Strabon, liv. 7. p. 298. rapporte la même choſe.*

[117] Joſeph, de bello Judaico, *lib. 2. p. 7.*

genre de vie que les Eſſeniens, c'eſt-à-dire, qu'ils étoient de l'Ordre des Carmes.

Avant que de finir ce qui regarde le Révérend Pere Pytagore, nous toucherons en peu de mots ce qui concerne ſes principaux ouvrages. Il en compoſa de toutes ſortes d'eſpece; de Philoſophie, de Mytologie, & de ſpiritualité dont on peut voir le catalogue chez Diogenes, Pline, & Jamblique, & dont il ne nous reſte preſque que les titres que voici:

1°. Un livre du Monde en général [118], dans lequel il en expliquoit la fabrique, l'harmonie & la proportion, démontrant qu'il n'y avoit qu'une ſubſtance éternelle, néceſſaire & immuable, mais dans un ſens bien différent de celui de Spinoſa.

2°. Un livre des Cieux [119], où il prouvoit que le ſoleil, la lune & les autres planétes, auſſi-bien que les étoiles étoient autant de mondes habités par des créatures intelligentes: ſyſtême ſuivi aujourd'hui par les nouveaux Philoſophes, qui s'accorde mieux avec les idées que nous avons de la bonté & de la magnificence de Dieu.

3°. Un Calcul Aſtronomique, dans lequel il marquoit exactement la diſtance de chaque planéte de la terre [120]: il fixoit celle de la terre à la lune à cent vingt-ſix milles ſtades; juſqu'au ſoleil elle étoit double; & juſqu'aux douze ſignes, triple.

[118] *Diogenes, p. 219. Clement d'Alex. Strom. liv. 4. p. 548.*
[119] *Diog. 220.*
[120] *Plinius, l. 2. Hiſt. c. 22.*

4°. Un Cours de Musique, dans lequel il traitoit à fond de l'harmonie céleste [121]. Il y enseignoit que la distance de la terre à la Lune étoit d'un ton; de la Lune à Mercure, d'un demi ton; de Mercure à Venus, d'un demi ton; de Venus au Soleil, d'un ton & demi; du Soleil à Mars, d'un ton plein; de Mars à Jupiter, d'un demi ton; de Jupiter à Saturne, d'un demi ton; & de Saturne aux douze signes, d'un ton & demi: ce qui fait en tout sept tons. Il appelloit cette harmonie *Diapason*, c'est-à-dire, l'Universalité des concerts. Le mouvement de Saturne étoit: *Dorien*; de Mercure, *Phrygien*; de Jupiter, *Phrygien*, ainsi des autres.

5°. Un Livre des Antipodes [122], dans lequel il prouvoit leur existence. Apparemment que cet ouvrage n'étoit pas venu à la connoissance des Peres, ni des souverains Pontifes [123]; car ils n'auroient pas traité d'hérésie & d'extravagance un sentiment que l'expérience a confirmé par la suite.

6°. Un Dictionnaire de Cas de conscience, qui depuis a servi de modèle à ceux que l'on a composés.

7°. Un Traité sur l'Ame de l'homme, où sa spiritualité & son immortalité étoient prouvées fort au long.

8°. Un Corps de Dissertations sur la Métempsycose, dans lequel il traitoit à fond cette rê-

[121] *Idem*, c. 22. [122] *Diogenes*, p. 220.
[123] *Lact. lib.* 3. n. 23. S. Aug. *lib.* 16. *de Civit.* c. 9. rejette cette opinion comme absurde, & elle a été condamnée à Rome par les Papes.

tière, & en éclairciſſoit toutes les difficultés.

9°. La maniére de parler par ſignes, dont nous avons parlé ci deſſus.

10°. Un Recueil de Paraboles ou de Proverbes tels que ceux-ci.

Ne creuſez pas le feu avec un couteau.

Ne faites pas de l'eau tourné au ſoleil.

Ne mangez pas votre cœur.

N'ayez point d'hirondelles dans votre maiſon.

Ne portez point l'image de Dieu dans un anneau.

Ne laiſſez point ſur les cendres les traces de la marmite.

Et ainſi de pluſieurs autres proverbes, dont on peut voir l'explication chez Diogenes, Jamblique & Plutarque [124], & S. Clement d'Alexandrie [125].

11°. Ces beaux vers, qui par excellence ont été appellés, *les vers d'or de Pytagore*, & dont on peut voir quelques fragments, ſi je ne me trompe, dans la Paléologie grécque du Pere Monfaucon, ſçavant Bénédictin de S. Maur.

12°. Pluſieurs Traités de piété [126], à l'uſage des perſonnes ſpirituelles, & ſur-tout des Carmes.

Tous ces livres & quelques autres dont je ne parle point, étoient remplis d'une profonde érudition & de beaucoup d'onction. Ce qui nous

[124] Diogenes, p. 218. Plutarchus, *Sympoſ. l. 8, quæſt. 7, p. 727. & de Placitis philoſoph. l. 1, p. 879, 877.*

[125] S. Clement d'Alexandrie dans ſes Stromates, au livre cinquiéme, p. 405. & 408.

[126] *Diogenes, ibid.* Scripſit Pytagoras quartum librum de pietate.

rend leur perte d'autant plus ſenſible, c'eſt qu'ils n'étoient qu'un précis exact & fidéle de la doctrine céleſte que le Révérend Pere Pytagore avoit puiſée au Carmel, ſelon le témoigne judicieux du Révérend Pere Philippe de la Sainte-Trinité [127], qui apparemment en a découvert quelques exemplaires dans ſon voyage au Carmel, & en aura fait le parallele avec ce qu'on y enſeignoit autrefois chez les Carmes.

Au reſte, ſi nous nous ſommes étendus ſi au long ſur la vie & les actions du Révérend Pere Pytagore, c'eſt que le ſujet nous a paru le demander. Il étoit néceſſaire d'établir d'une maniére invincible ſa profeſſion au Carmel, qui juſqu'à nos jours avoit été crue conſtamment; & prémunir le Lecteur contre les écrits de deux Auteurs téméraires & hardis [128], qui ont oſé la révoquer en doute. De plus, tout nous a paru précieux dans ce Patriarche des Carmes, inſtructif & édifiant pour le Lecteur. Peut-être même ſe plaindra-t-il encore de notre briéveté: mais nous ne

[127] *Hiſt. Carmel. lib. 2. c. 12.* Legitur etiam quòd Pytagoras diſcipulos habuerit, quos philoſophiam, non tam ſpeculativam, quàm moralem, ac religioſum vivendi modum edocebat. Sed non mirum, cùm ipſe priùs in noſtro Carmelo, ut in vitâ ipſius traditur à ſanctis illis Patribus noſtris, unde poſteà diverſas percurrendo regiones, etiam Europæ, cœleſtem illam doctrinam prædicabat; ac maximè religioſum ſilentium ſuis imponebat diſcipulis.

[128] Faidit, aſſemblée de Delphes, lettre au Prieur des Carmes de Riom, & vie de S. Amable, par le même à Paris, chez Moreau 1702. éclairciſſement p. 270. 271. & les ſuivantes: & la république des lettres.

donnons ici qu'un abrégé, il peut consulter les sources.

CHAPITRE VI.

Daniel Prophéte, Carme.

RETOURNONS d'occident en orient, où les Juifs étoient alors en captivité à Babylone, soûtenus par les exhortations du Pere Daniel, qui, après bien des combats, avoit enfin cédé à la voix du ciel, & avoit pris l'habit de Carme. On ne sçait pas précisément qui acquit à l'Ordre un tel sujet. Les uns veulent que ce soit le Pere Ezéchiel: d'autres, que ce soit le Pere Pytagore lui-même, qui dans son séjour à Babylone eut occasion d'y voir Daniel & de conférer avec lui. Ce point, je ne l'ignore pas, a toujours été fort débattu, & ce ne fut pas un des moins agités aux fameuses Théses de Beziers, où la nouveauté de la matiére avoit attiré toutes les personnes d'érudition de la Province. Parmi les Théologiens qui composoient une si illustre assemblée, il se leva un homme assez bizarrement habillé, qui à sa barbe assez ressemblante à celle d'un Juif, & à son extérieur, fut pris par ceux qui ne le connoissoient pas pour un Rabbin venu exprès d'Avignon pour disputer à ces Théses, & attira sur lui les yeux de tous les auditeurs. Après avoir fait une inclination profonde au Président, à qui la Thése étoit dédiée, une médiocre au Soûtenant, & une de tête à toute l'assemblée, les mains jointes dans son grand chapeau, & les deux pouces croisés sur le bord suivant l'usage qui se

Ciel, & aux grands hommes qu'il avoit produits; dans la ferveur de ſon oraiſon il lui apparut un homme vénérable vêtu de blanc avec l'habit de Carme, qui lui dit : *Je ſuis Daniel. Quelle apparence*, lui répondit Meſſire Dubois, *que vous ſoyez Daniel? vous voilà revêtu en habit de Carme. Eſt-il donc fait mention de cet habit dans Daniel? Je ſuis ſurpris de vous voir habillé en Carme. Ne vous en étonnez point*, reprit Daniel, *car j'ai reçu cet habit dans le tems que j'ai été captif à Babylone.* La même révélation fut encore faite par Daniel à un ſaint Evêque [5], & ne laiſſe aucun lieu de douter de cette vérité.

Le Révérend Pere Daniel aſſocia à l'Ordre ſes trois compagnons, les Freres Ananie, Mizael & Azarie. Ils le reconnoiſſent eux-mêmes, & en rendent de ſolemnelles actions de graces à Dieu dans l'excellent cantique qui reſte d'eux, & qu'ils chanterent dans la fournaiſe, où ils ne prennent point d'autre qualité que celle de Religieux. A cette premiére preuve qui ſeule eſt démonſtrative en ce genre, nous en ajoûtons une ſeconde qui n'eſt pas moins forte, tirée de leur maniére de vivre. Car ils s'abſtinrent ſcrupuleuſement de vin & de tous mets délicats, ne toucherent jamais à ceux qu'on leur ſervoit de la table du Roi, ſe contentant ſimplement de légumes, de racines & d'autres aliments propres

[5] *Paradiſus Carmel. p.* 125. Apparuiſſe..... cuidam Epiſcopo Carmelitano Danielem Prophetam habitu induitum Eliæ, & interrogatum, ut quid ſic indutus incederet, reſpondiſſe : Omnes ferè Prophetæ hujus religionis fuimus filii a tempore Samuelis.

à des Religieux. Enfin la troiſiéme preuve ſe tire du témoignage même du Pere Daniel, comme le reconnoît expreſſément S. Ambroiſe dans ſon épître aux habitans de Verceil [6].

Quoique la tradition ne ſoit pas auſſi conſtante pour le *Carmelitat* de Nabuchodonoſor, l'Ecriture néanmoins paroît l'inſinuer aſſez clairement; du moins on ne peut nier que le Pere Daniel [7] ne l'ait exhorté à quitter le ſiécle, & à embraſſer ce genre de vie pour racheter ſes péchés, & ſatisfaire à la juſtice divine. Il eſt certain d'ailleurs, que ce prince touché intérieurement du Ciel, ſe retira dans le deſert, où il

[6] *Hiſt. Carmel. lib. 2. c. 8. p. 135.* S. Ambroſius, *epiſtolâ ad Vercellenſes*, eidem Ordini Danielem cum ſociis attribuit; ait enim: Monachi inter condenſa montium pelliceis tunicis induti, Elias, Elizæus, Daniel, Ananias, Mizael, Azarias, Joannes Baptiſta, quorum converſatione orbis terrarum dignus non erat. De Daniele ac ſociis triplici viâ confirmatur. 1ª. quidem ex hoc quòd Danielis capite 3. referens Canticum trium ſociorum, inducit eos ſic concludentes: *Benedicite, Anania, Azaria, Miſael, Domino: benedicite, omnes religioſi, Domino.* Ecce tunc agnoſcunt eſſe religioſos, & ſe in eorum numero computant. Secunda verò via eſt, quia tránſlati Babylonem noluerunt veſci cibis regiis, ſed cibo tenui ac religioſo, ſcilicet leguminibus: quod ſatis indicat ipſos alumnos fuiſſe Ordinis prophetici tali cibo veſci ſolitos. *P. 136.* Tertia denique via eſt, quòd habetur ejuſdem Danielis revelatio facta anno 1478. Joanni de Boſcono relata in libro geſtorum Tholoſanorum, quia ipſi ſub habitu Carmelitano apparens dixit attonito, ſe ſumpliſſe habitum Ordinis prophetici & Carmelitani Babylone tempore captivitatis.

[7] *Daniel, c. 4.*

passa sept ans dans une affreuse solitude, sans autre société que les bêtes, & sans autre aliment que les herbes des champs, portant plus loin l'austérité & les rigueurs de la pénitence, & imitant de plus près la vie du S. Prophète. Il est devenu par la suite le modèle de celle que menent les Carmes dans leur maison du desert. C'est à quoi se réduit uniquement la métamorphose du Frere Nabuchodonosor; & voilà, à ce que je pense, le dénouement le plus simple & le plus naturel de cette grande difficulté qui jusqu'à présent a si fort exercé les Interprétes.

Nous n'oserions assurer de même avec une entiére certitude si le Pere Daniel ouvrit la porte du Carmel aux magiciens de Nabuchodonosor. Il nous paroît seulement qu'il en admit quelques-uns au noviciat, mais après bien des épreuves. Notre conjecture est fondée sur ce que plusieurs d'entr'eux furent désabusés de leurs anciennes erreurs par ce saint Prophète, remplis d'admiration & saisis d'étonnement à la vuë de cette haute sagesse par laquelle il pénétroit dans l'avenir le plus éloigné; rappelloit les songes échapés à l'esprit, & les interprétoit: que d'ailleurs, pleins de reconnoissance pour la vie qu'il leur avoit conservée, mais encore plus touchés du desir du salut éternel, ils renoncerent publiquement au pacte qu'ils avoient contracté avec le démon, firent brûler tous leurs livres de magie, donnerent aux pauvres l'argent qu'ils avoient acquis par leur art diabolique, & prirent l'habit de Carme dans les Convents que Nabuchodonosor fit bâtir à l'Ordre, & y pratiquerent des austérités incroyables. Le Pere

Daniel eut la consolation d'en voir quelques-uns occuper les premiers postes de l'Ordre. Quelques-uns mettent de ce nombre Abaris [8], qui établit quelques maisons en Scythie, & qui marcha sur les traces du Révérend Pere Pytagore, avec qui il eut de grandes relations.

PARAGR. I.

Aggée, Malachie, Zacharie, Prophétes, Carmes. Esdras, autrement Malachie, ou le Pere Ange, Carme & Général.

APRÈS une longue & dure captivité de soixante & dix ans, les Juifs étoient de retour dans leur patrie. Ils étoient redevables de cette grace aux Carmes, qui avoient efficacement sollicité leur liberté auprès de Cyrus. Ils revinrent sous la conduite des Révérends Peres Aggée, Zacharie, & Esdras [9], autrement dit, le Pere Malachie ou le Pere Ange, qui étoit son nom de Religion; ce qui a trompé les Interprétes [10], qui d'une personne en ont fait deux, à cause de la diversité des noms. Il travailla sans relâche à

[8] *Jambl. c. 19. p. 92. Et p. 184. 185.*

[9] *Hist. Carmel. lib. 2. c. 11. p. 153.* Eodem tempore captivitatis apparuerunt sancti Prophetæ Aggæus & Zacharias, quos suprà diximus ex traditionibus Hebraicis alumnos fuisse Ordinis prophetici. *Et c. 8. p. 136.* Traditiones Hebraicæ referunt Aggæum & Zachariam alumnos fuisse Ordinis prophetici. *Voyez Parad. Carmel. c. 28.*

[10] *Paradis. Carmel. c. 21.* Esdras & Malachias unus & idem, non duo viri diversi.

réparer les murs de Jéruſalem [11], & à rétablir le temple, & en vint à bout avec le ſecours de ſes Freres dont il étoit le Supérieur Général, après la mort du Pere Aggée ou de celle du Pere Zacharie : car nous ne ſçavons pas préciſément auquel des deux il ſuccéda. Mais cela ne préjudicie en rien à la ſucceſſion des Généraux de l'Ordre. Car depuis ſon commencement juſqu'à préſent il n'a jamais été ſans un Chef viſible [12], non plus que l'Egliſe ; quoiqu'on ne puiſſe pas les déſigner tous en particulier.

Dans une place ſi importante le Pere Ange ne

[11] *D'Herbelot, Biblioth. orient.* au mot *Ozair*, rapporte la tradition des Muſulmans ſur Eſdras. Il avoit été délivré miraculeuſement de priſon, où l'avoient fait mettre les Rois de Babylone. A la vuë de Jéruſalem ſon cœur fut pénetré d'une amére douleur. Il ne put voir les ruines de la ville ſainte, ſans être attendri juſqu'aux larmes. Il demandoit inceſſamment à Dieu dans ſes priéres le rétabliſſement de Sion. Il ſe logea dans un village voiſin nommé *Sair-abod* & *Dinar-abod*, lieu chargé de fruit & de raiſins. Il en fit ſa proviſion, & ſe bâtit dans un pan de muraille une petite retraite pour lui & pour ſon âne qui lui avoit ſervi de monture. Inceſſamment occupé comment les murs de Jéruſalem pourroient être relevés, Dieu lui envoya la mort, & le tint caché aux yeux des Juifs cent ans entiers ſans aucune corruption. Au bout de ce tems-là Eſdras ſe réveilla comme s'il n'avoit dormi qu'un jour, & vit Jéruſalem entiérement réparée.

[12] *Hiſt. Carmel. p.* 220. *n.* 12. Semper in Ordine prophetico, tanquam in corpore myſtico, fuit aliquod caput ſive Superior generalis, quamvis præ temporis antiquitate ſingulorum nomina ac res geſtæ non habeantur, ſed plurimorum exciderint.

ſe conduiſit point par ſes propres lumiéres, il s'en défioit trop, mais par celle de l'Archange Uriel [13] qui l'honora ſouvent de ſes viſites, & lui communiqua pluſieurs choſes ſecrettes ſur l'état futur de ſon Ordre. Il en étoit troublé jour & nuit par les viſions fâcheuſes qu'il en avoit. Tantôt c'étoit ſous la forme d'un lion à voix humaine [14], tantôt ſous celle d'un géant prodigieux qui ſortoit de la mer, tantôt ſous celle d'un aigle à trois têtes & à dix rangs d'ailes, dont chaque plume avoit le don de la parole. Ces différents préſages l'affligeoient ſenſiblement : il les avoit inceſſamment dans l'eſprit. Un jour plus triſte & plus abbatu qu'à l'ordinaire, comme il étoit aſſis au pied d'un chêne, rempli de ces différentes penſées, & pénetré d'une douleur amére, Uriel lui apparut, & lui dit de prendre des tables de bois & des ſcribes pour écrire ce qu'il lui diroit. Eſdras obéit ſur le champ, retourne au Convent, & après avoir tenu le chapitre, il part dès la pointe du jour, s'en va dans une vaſte campagne [15] & deſerte, accompagné des Peres Sarea, Dabria, Salemia, Echanum & Aſiel qu'il prit pour ſes Secrétaires [16]. L'Ange les y atten-

[13] *Lib.* 4. Eſdræ, *c.* 4. [14] *Ibid. c.* 11. 12. 13.
[15] *Ibid. c.* 14.
[16] Les Docteurs Mahometans ont contrefait cette hiſtoire. Ils diſent qu'Eſdras après ſa réſurrection, ayant reçu ordre de Dieu de publier ſa loi aux Juifs, eux pour éprouver ſa miſſion, lui mirent cinq plumes à la main, avec leſquelles il écrivit auſſi facilement que s'il n'en avoit eu qu'une. Il écrivit ainſi par mémoire tous les livres de la Loi, qui ſe trouverent ſemblables à un vieux exemplaire qui fut

doit: il leur dicta pendant quarante jours sans interruption, excepté un peu de tems qu'ils prenoient pendant la nuit pour manger. Ils écrivirent dans cet intervalle deux cents quatre livres. Quelques-uns de ces volumes furent rendus publics: mais presque tous les autres furent portés au Carmel, & renfermés dans leur bibliothéque sous la clef, & la lecture n'en fut permise qu'aux Théologiens & aux Ecrivains de l'Ordre. On ne sçait pas précisément ce qu'ils contenoient. L'Auteur dit que c'étoit le rétablissement des Ecritures, qui s'étoient perdues du tems de la captivité par la négligence des Juifs: & ce sentiment est assez commun chez les anciens [17]; mais comme nous avons des preuves du contraire, & que d'ailleurs il donne atteinte aux Ecritures saintes, je serois plus porté à croire que ce n'étoit que des paraphrases ou des commentaires sur les endroits difficiles de l'Ecriture, d'où les premiers Peres écrivains de l'Ordre ont tiré ces explications heureuses que nous avons déjà vues & qu'on verra encore plus au long.

On trouva à Rome [18] dans le même tems les livres des Religieuses Sybilles au nombre de neuf. Une vieille femme, apparemment touriére du Convent, les ayant pris en cachette, les

---

trouvé dans un rocher. *D'Herbelot, ibid. Biblioth. orient. au mot* Ozair.

[17] *S. Irenée, l. 3. c. 25. Clement d'Alex. l. strom. 1. Basilius, epist. ad Chilon. Optat. l. 1. p. 119. nav. edit. Theodoret Præsul in cant. & alii.*

[18] *Denys d'Halicarn. liv. 4. p. 25.* rapporte cette histoire.

porta à Tarquin surnommé le Superbe, dernier Roi des Romains, à acheter. Mais ce Prince, non moins avare qu'orgueilleux, n'en voulut point donner la somme qu'elle lui en demandoit, & qui lui paroissoit excessive. La vieille se retira avec ses livres, & en brûla trois. Elle revint quelques jours après offrir les six autres à Tarquin, & lui en demanda la même somme. Tarquin la refuse : elle en brûla encore trois. Elle revint une troisiéme fois trouver le Prince, & lui demanda le même prix des trois autres qui restoient. Tarquin à qui cette avanture parut singuliére, consulta les Prêtres & le souverain Pontife, qui désaprouverent sa conduite ; & de ce que par son avarice il avoit laissé périr de si précieux monumens. Il donna pour ces trois derniers la somme qu'on lui avoit demandée dès le commencement, & la vieille, à ce qu'on dit, disparut aussi-tôt. Les Romains n'eurent rien de plus sacré que ces livres, ils les enfermerent dans un coffre de pierre qui fut mis au Capitole dans un caveau souterrain du temple, & gardés par les Décemvirs. Ils y resterent jusqu'à la cent trente-septieme olympiade, que le Capitole fut brûlé.

§. II.

Zoroastre Carme.

Revenons à Esdras. Sous un si digne Général il se forma des sujets d'un mérite distingué. Le premier fut *Zardusch* ou *Zaratusk* [19], plus

[19] Voyez sur Zoroastre Prideaux, *tom.* 1. *part.* 1. *liv.* 4. de son Histoire des Juifs, à Amsterdam chez

connu ſous le nom de *Zoroaſtre*. Il étoit d'une baſſe naiſſance. On remarque comme une choſe ſinguliére, qu'il a été le ſeul qui rit le jour de ſa naiſſance [20], & que les artéres de ſa tête battoient ſi fort, qu'elles ſoulevoient la main qui appuyoit deſſus. Ce qui préſageoit, ſelon Pline qui rapporte ce fait, qu'il ſeroit un jour un ſçavant du premier ordre. Dès qu'il fut en âge de prendre un parti, il s'attacha à Eſdras, c'eſt à dire, au Pere Ange, dont on veut qu'il ait été domeſtique auparavant, comme le Frere Giézi l'avoit été du Révérend Pere Eliſée. Sous un maître auſſi habile dans l'intelligence des livres ſaints, le Frere Zoroaſtre y fit lui-même des progrès très-conſidérables, & acquit une connoiſſance parfaite [21] de ſa religion (car il étoit Juif d'origine) & des conſtitutions de ſon Ordre. Il en donna une nouvelle édition avec un commentaire, ce qui a fait croire à quelques-uns qu'il avoit vécu du tems du Pere Elie [22], & qu'il avoit été un de ſes éléves; en quoi ces Auteurs ſe ſont trompés.

Du Sauzet, 1722. p. 383. & les ſuivantes juſqu'à la p. 405. où il traite fort au long ce qui regarde Zoroaſtre.

[20] *Plin. l.* 30. *c.* 1. *& l.* 7. *c.* 16. cité par Prideaux.

[21] *Prideaux, ibid. p.* 386. *Il cite Thomas Hyde,* religio veterum Perſarum, *c.* 24.

[22] Abulpharage, *p.* 54. *chez Prideaux, p.* 386.

§. III.

Miſſion du Pere Zoroaſtre en Perſe.

COMME il avoit un génie ſupérieur, une éloquence vive, mâle & perſuaſive, qu'il poſſédoit à fond les livres ſaints, & qu'il n'avoit pas moins de zéle que de lumiére, ſes Supérieurs le crurent très propre à réformer la religion des Perſes, & à en retrancher ce qu'il y avoit d'idolâtre & de ſuperſtitieux. Pour ſe préparer à un emploi ſi relevé, & attirer ſur lui les bénédictions du ciel [23], il ſe renferma dans une grotte avec la permiſſion de ſon Général, & y vécut pendant long-tems en reclus, afin de ſe diſtraire de toutes les images mondaines, & de ſe donner tout entier à la priére & à la méditation.

Ce fut dans la Médie qui eſt l'Aderbejan d'aujourd'hui, dans la ville de Xiz ſelon quelques-uns [24], ou d'Ecbatane ſelon d'autres, que le Pere Zoroaſtre commença ſa miſſion. Il trouva beaucoup de docilité dans ſes auditeurs, & un grand empreſſement à le voir & à l'entendre. Les mages eux-mêmes furent les premiers à leur en donner l'exemple, & à profiter de ſes ſermons. Juſques alors ils avoient été dans l'erreur répandue généralement dans tout le pays : ils admettoient deux principes, la lumiére & les ténébres. Il ne fit d'autre changement conſidérable pour-lors dans leur religion, que d'en admettre un ſupérieur, qui eſt Dieu, l'être

[23] *Prideaux, p.* 398. [24] *Ibid. p.* 388.

ſuprême, auteur de la lumiére & des ténébres, conformément à ce qui eſt dit dans Iſaïe, ch. 45. Il leur laiſſa l'uſage du feu perpétuel, ſymbole de la divinité, & quelques autres qu'il ſçut ſolidifier.

Tout ayant réuſſi ſelon ſes deſſeins en Médie, il paſſa dans la Bactriane [25], province la plus orientale des Perſes. Il s'arrêta dans la ville de Balchſite ſur le fleuve Oxus, aux confins de la Perſe & des Indes; & appuyé de la faveur du Prince, il y répandit bientôt ſa doctrine. Il fit un voyage aux Indes, s'y inſtruiſit de la ſcience des Brachmanes, en gagna quelques-uns au Carmel, fit quelques établiſſemens de ſon Ordre, & revint enſuite en Perſe: il y fut reconnu d'un conſentement unanime Chef & Prince, ou Supérieur Général des Mages [26]. C'eſt, ſelon Dion Chryſoſtome, le nom que les Perſes donnent à ceux qui ſont verſés dans le culte des Dieux. Ils ſont les Prêtres, les Théologiens & des Religieux du Pays. Les Grecs, faute de connoître l'origine & la véritable ſignification de ce nom, le donnent à ceux qui ſont charlatans & magiciens. C'eſt uniquement à cauſe de cette erreur, que les Ecrivains de l'Ordre ont exclus le Pere Zoroaſtre des faſtes du Carmel. L'équivoque du nom étant ôtée, il n'y a plus de difficulté ſur ſon état, ſur-tout après les témoignages de tant d'Ecrivains rapportés par Prideaux [27].

[25] *Prideaux*, p. 399. [26] *Ibid.* p. 401.
[27] *Ibid.* p. 386. & *ſeq.* Il cite *Thomas Hyde*, religio veterum Perſarum, c. 24. & après lui Abulpharage Abumehammé Muſtapha.

On croit que ce fut dans sa caverne, au commencement de sa mission, qu'il composa le livre qui contenoit toutes ses révelations [28]. Il comprenoit douze volumes, dont chacun avoit cent peaux réduites en velin. Il le présenta à l'Empereur des Perses, qu'on dit être Darius fils d'Hystaspe, (mais les tems ne s'accordent pas avec ce Prince) & fut mis dans le cabinet de la bibliothéque. On appella ce livre *Zendaveſta*, & par contraction *Zend*, ou comme le vulgaire prononce *Zundaveſtone* & *Zund*. Ce mot signifie, selon son étymologie, *l'allume-feu*, ou comme nous disons parmi nous, *une boëte à fusil*; pour insinuer par-là que ceux qui le liroient & le méditeroient avec soin, sentiroient allumer dans leur cœur le feu d'un véritable amour pour Dieu & pour sa sainte religion. Ce livre traite de la religion, & de tout ce qui regarde le culte de Dieu. Tout y est presque tiré des livres de l'Ecriture, ce qui doit le rendre plus précieux. Les Perses en gardent un exemplaire dans chaque oratoire: mais il paroît qu'on y a fait plusieurs additions & retranchemens, de sorte qu'on ne peut les regarder comme authentiques.

De toutes ses prédictions il y en a peu qui n'ayent été altérées & corrompues. Nous en avons cependant encore quelques-unes dans leur entier. La plus célébre de toutes est celle qu'il fit aux Mages de la venuë de Jesus-Christ [29],

[28] *Ibid. p.* 405.

[29] *Abulpharage*, Historia Dynastiarum, *pag.* 84. Saristani auctor Mahometan. *Hyde*, religio veterum Persarum, *c.* 31. *p.* 382. 383. *citéspar Prideaux.*

& de l'étoile qui devoit paroître au tems de ſa naiſſance. Il leur ordonna de la ſuivre quand elle paroîtroit, & d'aller adorer le Chriſt qui devoit naître d'une Mere Vierge, & en qui les prophéties devoient s'accomplir. Ce fut en conſéquence de ſa prédiction que les trois Sages vinrent d'orient, & qu'ils furent les premices des Gentils à la foi. Tel étoit le Pere Zoroaſtre.

§. IV.

Frere Sirach Carme, petit-neveu de l'Auteur du livre ſacré intitulé l'Eccleſiaſtique.

Il avoit eu pour compagnon de noviciat le Frere Sirach [30], qui ne lui ceda en rien ni pour la régularité ni pour l'érudition, & qui fit l'ornement des Carmes de ſon tems dans la Judée, comme Zoroaſtre l'avoit été dans la Perſe. Il ſe perfectionna au Carmel dans l'étude de la ſageſſe, à laquelle il s'étoit appliqué dès ſes plus tendres années. L'Ordre vit peu de ſes Religieux, & la Synagogue peu de ſes Docteurs, qui en parlât plus noblement & plus dignement. Il s'attacha ſur-tout à la lecture des Proverbes de Salomon, & à celle de l'Eccleſiaſtique. Il entreprit la traduction de ce dernier compoſé par le Révérend Pere Sirach ſon grand oncle, comme il nous l'apprend lui-même dans la Préface qu'il a miſe à la tête de ſa verſion. Le but général de ce livre, auſſi-bien

[30] *Paradiſ. Carmel. c.* 22. Jeſus iſte noſter prophetici Heliadum Ordinis decor.

que

que celui des Proverbes, & d'y faire connoître la Sageſſe éternelle incréée [31]: d'y montrer comment ſous une forme viſible, empruntée & créée, elle a ſervi à ſon Pere d'architecte dans le tems pour la formation de l'univers, d'ange pour annoncer ſes volontés aux Patriarches, & de miniſtre pour exécuter ſes ordres: c'eſt ainſi que le Verbe de Dieu dans ces différentes fonctions [32] faiſoit une eſpéce d'apprentiſſage & d'eſſai pour, ainſi dire, de la converſation qu'il devoit avoir avec les hommes par ſa chair mortelle. Ce livre infiniment cher & précieux aux Catholiques par cet endroit-là & par les excellentes maximes de morale qu'il contient, ne l'eſt pas moins aux Carmes par les éloges de leurs hommes illuſtres qu'il renferme, & encore plus par les prédictions également claires & magnifiques de l'accroiſſement & de la perpétuité de l'Ordre [33] juſqu'aux ſiécles les plus reculés.

---

[31] *Proverb.* 8. *Eccleſiaſt.* 24.

[32] Tertullien, dans quelques endroits que je n'ai pas à la main, parlant des apparitions faites dans l'ancien Teſtament aux Patriarches, dit que c'étoit le Verbe incarné, *non quidem nati, ſed naſciturus; & diſcentis cum hominibus converſari.* Ce ſentiment a été celui de tous les Peres des quatre premiers ſiécles, juſqu'au tems de S. Auguſtin. On peut voir ſur ce point Bullus, dans ſon excellent ouvrage *Defenſio fidei Nicænæ*, où il le démontre.

[33] *Paradiſ. Carmelit. c.* 123. *S. Pierre Thomas*, ad annum Chriſti 1366. *Après pluſieurs révélations de la perpétuité de l'Ordre faites à ce Saint, l'Auteur parle ainſi:* Et, ni fallimur, eadem eſt ab Spiritu ſancto præſignata duratio (Ordinis Carmeli) Eccleſiaſtici 45.

§. V.

Pluſieurs Carmes parmi les traducteurs de l'Ecriture Sainte, appellés les Septante.

Pluſieurs de ces Religieux s'appliquoient alors à la connoiſſance des langues. La Providence divine permit qu'ils s'adonnaſſent à cette étude, afin de s'en ſervir pour communiquer par leur moyen les Ecritures aux nations. Ce tréſor étoit trop précieux, pour être enfoui & caché dans une petite portion de la terre. Il falloit qu'il fût ouvert & répandu dans tout l'univers. Ptolomée Philadelphe, Prince de ſon ſiécle le plus amateur des lettres, s'étoit amaſſé une bibliothéque des plus curieuſes. Il apprit par Démétrius ſon bibliothécaire qu'il lui manquoit un livre fort eſtimé chez les Juifs, qui renfermoit leurs Loix, & qu'on regardoit comme divin. Il en écrivit au Révérend Pere Eléazar grand Sacrificateur, & envoya des ambaſſadeurs à Jéruſalem pour demander communication de ces livres. Le Sanedrin, qui avoit des obligations infinies à Ptolomée, & ne lui pouvoit rien refuſer, fit choix des plus habiles & des plus éclairés de toute la nation

---

℣. 28. Heliæ & Ordini ejus. Cùm ad Phinees Eleazari filium ſub nomine loquens Eliæ ob zelum Dei, ſic eſt promiſſum pro ſacerdotio filio ſuo & domo Phinees. Filius Eleazari tertius in gloriâ eſt, ideò ſtatuit illi teſtamentum pacis, principem ſanctorum & gentis ſuæ, ut ſit ipſi & ſemini ejus ſacerdotii dignitas in æternum.

dans les deux langues. On en prit six dans chaque tribu, ce qui faisoit septante & deux Interprétes, quoique leur version soit appellée *la version des Septante*. Les Carmes eurent la meilleure part dans ce choix. Ils partirent tous ensemble avec la bénédiction du Révérend Pere Général : ils porterent avec eux la Loi écrite sur un beau parchemin délié. Le Prince & sa Cour [34] vit cet exemplaire avec admiration, & le reçut avec beaucoup de respect. Les Interprétes furent logés dans l'isle de Pharos à quelques milles d'Alexandrie, chacun en des cellules séparées [35]. Ils y travailloient sans aucune communication les uns avec les autres. Après leur travail ils alloient tous les jours en commun saluer le Roi, avec qui ils mangeoient & conversoient. Ensuite ils étoient reconduits dans leurs loges avec distinction par Dorothée un des premiers officiers de la Cour, & se remettoient au travail. L'ouvrage fut achevé en septante & deux jours. Chaque version comparée ensemble se trouva parfaitement semblable, sans la moindre [36] différence. Ptolomée en parut extrêmement surpris, & les Interprétes reconnurent à cette marque l'inspiration de Dieu

[34] Joseph, antiquité des Juifs, *l.* 12. *c.* 2. *p.* 384. de l'édition de Genéve.

[35] Justinus, Cohortat. ad Græcos, *p.* 14. edit. Paris. 1636. *apud Bonnium*. Cùm essem Alexandriæ, vidi vestigia cellularum in insulâ Pharo adhuc existentia.

[36] Voyez Aristée sur cette version, c'est le premier qui en a donné l'histoire; de vis la page 232. jusqu'à la page 333. *edit. Amstelod.* 1705.

qui les avoit dirigés. Ils furent reconduits chez eux comblés d'honneur, & chargés de riches présens.

§. VI.

Pharisiens, Sadducéens, Esséniens, trois Filiations des Carmes.

Ce fut vers ces tems-là que l'Ordre se divisa en trois grandes branches, des *Pharisiens* [37], des *Sadducéens* & des *Esséniens*, dont il est à propos de parler ici un peu plus au long, afin de faire connoître l'état des Carmes de ce tems-là, & d'en mieux voir la succession.

Feretius après Rabbi-Salomon [38] nous apprend que les Religieux *Pharisiens* ont succedé aux anciens *Nazaréens*. Ce qui prouve, ou que dans leur origine ils étoient Carmes, ou du moins qu'ils prirent la réforme des Carmes [39]. Genebrard dans sa chronique les fait remonter jusqu'au tems de Cyrus : mais il est certain qu'ils étoient auparavant, quoiqu'ils ne fussent pas encore connus sous le nom de

[37] *Joseph*, de bello Judaico, *l.* 2. *c.* 7. *p.* 785. *& les suivantes.*

[38] *Hist. de l'état monast. tom.* 3. *c.* 13 *p.* 210.

[39] *Boulduc*, *Ecclesia ante legem*, *l.* 1. *c.* 11. *p.* 93. Filiorum Dei peculiares sodalitates seu congregationes in Ecclesiâ Dei fuisse legimus... à Moyse usque ad Christum, quatuor scilicet, *Nazaræorum*, *Filiorum Prophetarum*, *Rechabitarum*, & *Essenorum*, quibus jungere possumus *Sadducæos* & *Pharisæos*, qui ejusdem erant instituti, & præsertim Pharisæi de quibus ait Christus : *Super cathedram Moysi sederunt Scribæ & Pharisæi.*

Pharisiens. Ce ne fut que quelques tems après la captivité.

Les Peres Samaï & Hillel tous deux insignes Rabbins, c'est à dire, maîtres & Docteurs de la sacrée Faculté de Théologie de Jérusalem, également recommandables par leur érudition & leur piété, donnerent commencement à cette congrégation. Le premier point de leur réforme fut une plus grande retraite & un plus grand éloignement du monde, ce qui leur fit donner le nom de *Pharisiens*, qui en Hebreu signifie *Séparés*; nom que par la suite les Juifs ont donné à tous les Religieux & les Religieuses, appellant les uns *Pharisim*, & les autres *Pharisot*.

Ils vivoient dans une parfaite résignation à la providence [40], ce qui a fait croire à quelques auteurs qu'ils admettoient le destin; dans une étroite union entr'eux, doux à l'égard du prochain, sévéres à l'égard d'eux-mêmes, zélés observateurs des traditions & de la régle de leurs Peres: ils prioient fréquemment, lisoient assiduement l'Ecriture sainte, jeûnoient souvent, couchoient sur la dure, & s'habilloient pauvrement, sans se servir d'étoffe ni fine ni précieuse. C'étoit même un proverbe parmi les Juifs, que les *habits du peuple étoient foulés par les Pharisiens* [41], pour marquer le mépris qu'ils en

[40] Joseph, *antiquit. lib.* 18. *c.* 2. *p.* 617. *edit. Genev.* 1611. *& de bello Judaico, l.* 2. *c.* 7. *p.* 780.

[41] Vestes populi conculcatio sunt Pharisæorum; *Proverbe rapporté dans le livre de Joachim, & cité par l'Auteur de l'Hist. monast. tom.* 3. *c.* 15. *p.* 222.

faiſoient. Mais par-deſſus tout, ils étoient de la derniére fidélité à l'obſervance de leurs vœux, que le Révérend Pere Aquiba Vicaire général de cette congrégation avoit coutume d'appeller *les Zélés de la ſecte Phariſaïque*. Pour les ſentimens, ils n'étoient pas différens des autres Carmes; car ils tenoient comme eux le dogme de la métempſycoſe [42], avec cette reſtriction néanmoins, qu'ils ne l'étendoient qu'aux ames des gens de bien, & ſur-tout à celles des ſaints Religieux; tandis que celles des impies, ſans jouir de ce privilége, étoient condamnées aux flammes éternelles.

Telle étoit la vie des Peres Phariſiens, au rapport de tous ceux qui en ont écrit. C'eſt le glorieux témoignage que leur rend Joſeph l'Hiſtorien, Religieux de cette Congrégation, & par conſéquent parfaitement inſtruit de leur maniére de vivre. L'Apôtre S. Paul élevé dans leurs cloîtres juſqu'à ſa converſion au Chriſtianiſme, n'en avoit pas d'autre ſentiment. Il n'en parle qu'avec reſpect dans ſes Epîtres. Il ſe glorifie d'y avoir été inſtruit & formé à la piété & dans l'intelligence des ſaints livres [43]; & dans un ſeul mot [44] il fait l'éloge le plus accompli qu'on puiſſe faire de cette Congrégation.

---

[42] *Joſeph.* de bello Judaico, *l.* 2. *c.* 7. *p.* 788.

[43] *Actuum c.* 23.

[44] *Act. c.* 26. *v.* 4. 5. Et quidem vitam meam à juventute.... noverunt omnes Judæi.... quoniam ſecundùm certiſſimam (*ou ſelon le grec* exactiſſimam, ἀκριβεστάτην, ſectam noſtræ religionis vixi Phariſæus.

Aussi portait-elle dans son sein grand nombre d'hommes illustres dont nous aurons occasion de parler dans la suite, & dont Jesus-Christ a été lui-même le panégyriste. Il est vrai qu'il s'est élevé quelquefois contre quelques-uns de ces Religieux, comme contre des hypocrites; qu'il les a accusés d'abuser de la crédulité des peuples par une fausse apparence de piété; mais ces reproches ne donnent point d'atteinte à la sainteté ni à la vertu de tout le corps. Hé! quel est l'Ordre le plus austère & le plus régulier chez qui il ne se trouve pas des fourbes & hypocrites? C'est la réponse solide que fait à cette difficulté un judicieux écrivain. Nous ne pouvons mieux faire que de transcrire ici ses paroles.

„ On peut dire qu'il est arrivé aux Pharisiens „ comme à ces grands Ordres Religieux [45] „ dont l'institut en soi est très-bon, dont les „ maximes fondamentales n'ont rien que de „ très-conforme à l'esprit de Jesus-Christ & à la „ vraie piété; qui ont quantité de sujets & de „ communautés qui édifient l'Eglise par l'excellence de leur vertu & l'éclat de leurs saintes „ actions; mais néanmoins qui ont de l'ivraie „ mêlée avec le bon grain, & des membres „ infectés. "

La seconde Congrégation étoit celle des Peres *Sadducéens*. Ils furent ainsi appellés, à cause de la perfection de leur justice: car *tsadeh*, d'où vient le nom de *Sadducéen*, signifie en Hébreu *juste*. Cette Congrégation n'étoit pas fort étendue

[45] Antiquités monastiques par le R. P. Claude d'Elbe, de l'Ordre de S. Dominique.

par le nombre des Religieux ; mais elle étoit très-illuſtre par la qualité des ſujets qui la compoſoient. Ils étoient tous, au rapport de Joſeph, des premiéres maiſons de la Judée. Quelques dogmes particuliers qu'ils avoient ſur la nature de l'ame, les diviſa d'avec les Phariſiens & les Eſſéniens : ils furent regardés par la ſuite comme des ſchiſmatiques par les deux autres branches de l'Ordre. Ainſi nous ne nous arrêterons pas à ce qui les regarde.

Les Eſſéniens compoſoient la troiſiéme Congrégation du Carmel. Il y en avoit de deux ſortes. Les uns étoient mariés [46], vivoient dans le tumulte du monde quoiqu'avec piété, & portoient les armes. C'étoit le *Tiers-Ordre des Carmes*. Les autres adonnés à la vie contemplative vivoient dans la retraite : il faiſoient les trois vœux. C'eſt de ces derniers dont nous parlons ici.

Philon penſe qu'ils furent appellés *Eſſéniens* à cauſe de leur ſainteté, & que ce terme répond à celui d'ὅσιος qui en Grec ſignifie *Saint* [47]. Il

[46] *Bouldue, l. 1. c. 12. p. 110.* Licet optimè deducere rationem cur *Enoſtæorum* qui dicti ſunt *Eſſeni*, alii in tam ſtrictâ ſolitudine, abſtinentiâ, temperantiâ, vel etiam cælibes vivebant : alii gignendis vacantes filiis, bello & armis dediti, negotiiſque ſæcularibus ſub eodem mediocritatis nomine, mediocritatis viam in mundo ſectabantur ; quales fuiſſe Machabæos jam ſæpè diximus ſub Aſſidæorum nomine, & Abraham ſub Hebræorum titulo cum ſuis novitiis & torquatis, quos ad bellum, cùm tempus eſſet, ducebat.

[47] *Philon, libro* quòd omnis probus liber, *p. 678. Coloniæ Allobrogum*, 1613.

paroît que cet habile écrivain s'eſt ici trompé. L'étymologie de ce nom vient de celui d'*Eliſien*, d'où il a été formé par le changement de quelques lettres en cette maniére. *Eliſai* d'où on a formé *Elcai* & par corruption *Eſſai* : ainſi les Eſſéniens ont pris leur nom d'Eliſée [48], le ſecond Supérieur Général de l'Ordre.

Pour ce qui eſt de leur origine, Scaliger la fait deſcendre des Phariſiens [49], comme les Ciſterciens deſcendent des Bénédictins, & en ſont une réforme. Mais c'eſt une erreur groſſiére dans ce ſçavant homme. Leur antiquité va juſqu'aux premiers tems de l'Ordre. Boulduc la fait remonter juſqu'au tems d'Enos [50]; & c'eſt de lui qu'ils ont pris leur nom & reçu leur régle long-tems même avant le déluge. Mais je ne peux être ici du ſentiment de ce ſçavant Capucin, dont j'admire d'ailleurs la profonde érudition, & à qui la république des lettres a des obligations infinies pour les découvertes rares & ſinguliéres qu'il a faites ſur l'état de l'Egliſe avant le déluge. [51] Toute la tradi-

[48] *Succeſſion*, *c.* 75. *p.* 168. Si l'on veut conſidérer de près le mot *Eſſai*, on trouvera qu'il vaut autant, qu'*Eliſai*, qu'il prend ſon étymologie du mot *Eliſeus*, qui a été leur premier Supérieur inſtitué par Elie.

[49] Scaliger in Chronico Alex. *c.* 22.

[50] *Boulduc*, *ibid. p.* 111. Ex duabus iſtis ſodalitatibus ab eodem patre Enos originem trahentibus facile fuerit Eſſénos in duas hujuſmodi claſſes ſeparari, quarum una contemplativam, altera vitam profiteretur activam.

[51] *Succeſſion*, *c.* 75. Les Eſſéniens ont pris leur naiſſance ſur le mont Carmel du tems d'Elie, d'où

tion de l'Ordre y eſt contraire, & met la naiſſance des Eſſéniens ſur le mont Carmel, d'où par la ſuite ils vinrent s'établir ſur les rives du Jourdain avec la permiſſion du Révérend Pere Eliſée [52].

Joſeph & Philon racontant la maniére de vie de ces Religieux, nous apprennent qu'ils vivoient entr'eux d'une maniére très-étroite. Ils n'avoient pas moins d'horreur pour les voluptés que pour le vice, ils mépriſoient les honneurs & les richeſſes. Tout étoit commun entr'eux avec une égalité admirable. Les poſtulants qu'ils recevoient dans leur corps, étoient obligés de renoncer à leurs biens & à toutes les prétentions du ſiécle. L'économe diſtribuoit à un chacun avec beaucoup de charité ce dont il avoit beſoin. Leurs habits étoient blancs, ils n'en changeoient point qu'ils ne fuſſent uſés. Ils travailloient de leurs mains pour fournir à leur nourriture. Leurs Convents étoient très-pauvres. Ils ne cherchoient ni à amaſſer ni à acquérir. Ils ne ſouhaitoient que les biens ſpirituels. Les cellules étoient ſimples & nues, ſans ornement ni boiſerie; l'entrée en étoit interdite à tous les ſéculiers. Ils mangeoient en commun ſur le midi, mais très-frugalement, & ſeule-

ils vinrent s'établir ſur les rives du Jourdain avec la permiſſion d'Eliſée.

[52] *Succeſſion*, *t.* 82. *p.* 181. Les Eſſéens de la loi écrite ont fait vœu de pauvreté.

C. 83. Les Eſſéens ont fait vœu de chaſteté.

C. 84. Les Eſſéens gardoient le vœu d'obéiſſance.

C. 88. *p.* 193. Succeſſion des Eſſéens en Judée ſur le mont Carmel.

rient pour soutenir le corps. Personne ne donnoit ni ne recevoit rien sans la permission du Supérieur. Il régnoit dans tous les monastéres un silence continuel : jamais on n'y entendoit de bruit, jamais on n'y voyoit de trouble. Plusieurs joüissoient du don de prophétie, & avoient celui de prédire l'avenir : les novices étoient éprouvés pendant trois ans avant que d'être admis aux vœux [53].

Tout le tems de libre, après le travail des mains, étoit employé à la lecture, à la priére, ou à des conférences spirituelles. Les fautes contre les vœux étoient sévérement punies. Les Religieux discoles après avoir été avertis plusieurs fois, & mis en pénitence, s'ils ne changeoient pas, étoient à la fin chassés du Convent comme incorrigibiles. La plûpart mouroient misérablement de faim, parce qu'il ne leur étoit pas permis de recevoir de nourriture de personne. Ceux qui veulent connoître plus à fond ces saints Religieux, peuvent consulter les deux auteurs que nous avons cités [54], & dont nous avons emprunté le peu que nous en avons dit ; ou bien lire la Régle & les Constitutions des Carmes [55], semblables en tout

[53] *Hist. Carmel. lib. 2. Le chapitre a pour titre :* De Essenis alumnis Ordinis prophetici. *Ibid. p.* 1. 1°. Servabant tria vota essentialia religioni... 2°. Noviciatum per tres annos integros faciebant, & solemnem emittebant professionem.

[54] *Joseph*, de bello Judaico, *l. 2. c. 7. p.* 785. 786. & Philo, *p.* 678. 679. &c.

[55] *Hist. Carmel. lib. 2. c. 7. p.* 131. Quibus omnibus, si addatur quòd Esseni ad ripas Jordanis mo-

à celles des Esséniens. La régularité de leur vie & leur charité sans borne envers le prochain leur mérita par la suite le nom d'*Assidéens* [56], qui selon les uns signifie un Religieux entiérement consacré au culte de Dieu, & selon les autres un homme charitable & miséricordieux : vertus qu'ils pratiquerent à l'égard de leurs Freres qui gémissoient sous l'oppression d'Antiochus.

---

rabantur, ubi filii Prophetarum coloniam ex Carmelo sub Elisæo fundaverunt, & quòd induebantur albo pallio sive veste candidâ, quæ propria fuit Ordinis prophetici, manifestè demonstratur & absolutè, quòd Esseni fuerunt alumni Ordinis prophetici, magni Eliæ discipuli, ac prædecessoris Carmelitarum quorum regula nunc est eadem scripta, & priùs continuatâ traditione servata.

[56] *Ibid. lib. 2. c. 9. p. 140.* Assidæi sic denominati ab assiduitate cultûs divini, ut docet D. Thomas, Lyranus, & alii, à voce Hebræâ *hasid* seu *chasid.*, quæ significat *sanctum*, iidem penitùs erant quod Esseni; quod multiplici viâ demonstratur, & ex etymologiâ nominis.... secunda via est identitas habitûs.... tertia via est uniformitas in modo vivendi religioso.... ex eo quòd ab aliis sectâ non sunt distincti. Quinta denique via est communis authoritas expositorum, qui Essenos & Assidæos pro iisdem sumunt. Ex quibus manifestè concluditur quòd Assidæi fuerint alumni Ordinis prophetici, cùm iidem sint ac Esseni.

Succession, c. 87. p. 191. Succession des enfans d'Elie & des Esséens, qui au tems des Machabées furent nommés *Assidéens*.

§. VII.

Judas Machabée Général des Carmes institue l'Ordre militaire de Notre-Dame du Mont Carmel.

JUDAS alors Général de l'Ordre [57], & qui n'avoit pas moins de politique que de sainteté, se servit adroitement des circonstances du tems pour instituer l'Ordre militaire de Notre-Dame du Mont Carmel, afin d'avoir un secours toujours prêt contre les ennemis du peuple de Dieu, & une barriére contre les incursions des barbares qui venoient fondre sur les Convents des Carmes. Il fit intervenir dans cette affaire l'autorité du Senat Romain. Les Religieux députés, sous prétexte de faire la visite générale des monastéres de l'Ordre, mais qui avoient des instructions secrettes, passerent jusqu'au-delà des Alpes, pour faire part aux Carmes leurs confreres du projet de ce nouvel Ordre militaire, avoir leur approbation, & en même tems leur apprendre les injustes vexations qu'ils souffroient en Judée de la part d'Antiochus, & en obtenir quelque secours.

---

[57] *Succession, ibid. c.* 88. *p.* 193. Judas, dont il est parlé dans la lettre qui se trouve au commencement du second livre des Machabées, est un certain Judas Essée.

§. VIII.

Hiſtoire des Druides des Gaules, eſpece de Carmes.

A leur arrivée dans les Gaules, ils eurent la conſolation de voir le progrès étonnant que l'Ordre y avoit fait, & la haute réputation que leurs confreres s'y étoient acquiſe pour leur juſtice [58], leur capacité, leur piété & leur retraite. On voit bien que je veux parler des Religieux Druides. Ils fleuriſſoient depuis longtems dans le pays [59], étoient en ſi grand nombre, qu'ils compoſoient un peuple preſque entier. On dit même qu'ils donnerent leur nom à la ville de Dreux, dont ils étoient ſouverains; ce qui marque leur parfait déſintéreſſement d'avoir abandonné un fief ſi noble. Le Prince leur avoit accordé de grandes immunités. Ils étoient exemts du port des armes [60], de logements de ſoldats, & de toutes les charges onéreuſes de la république, à l'exception du don gratuit qu'ils payoient tous les ans: mais ils ne refuſoient pas les charges honorables. Ils tenoient comme

[58] *Texier, 5. poſition.* Florebant tunc temporis in Galliâ Religioſi nominatiſſimi dicti *Druidæ*, quorum ſi vivendi genus & obſervancias regulares ferió diſcuſſeris, reperies viros Carmelitas fuiſſe.

[59] *Strabo, lib. 4. Galliæ, p. 197. edit. Pariſ. 1620.* In ſingulari honore habentur Druidæ.

[60] *Cæſar, de bello Gallico, lib. 6.* Druidæ à bello abeſſe conſueverunt, neque tributa unà cum aliis pendunt, militiæ vacationem, omniumque rerum immunitatem habent.

les Carmes d'Orient le ſyſtême de la métempſycoſe, & expliquoient par-là l'immortalité de l'ame. Ils enſeignoient que le monde devoit périr un jour par l'eau & par le feu. Ils ne ſe regardoient ſur la terre que comme des étrangers & des pélerins : prêtoient volontiers en cette vie, afin qu'on leur rendît en l'autre ; faiſant ainſi un échange des richeſſes fragiles & périſſables pour les biens immuables & éternels. Les abus qui naiſſoient de ces prêts, obligerent par la ſuite ces Religieux de changer cet uſage en un autre tout contraire, & de donner le ſpirituel pour avoir le temporel.

Parmi un ſi grand nombre de Religieux il y en avoit de différentes claſſes, & leurs fonctions n'étoient pas toutes les mêmes. Les uns nommés *Eugabes* vivoient comme des reclus, entiérement adonnés à la contemplation des choſes divines ſans jamais ſortir de leurs cellules. De cette vie contemplative & retirée, au jugement de quelques myſtiques, ils prirent le nom de *Druides* de l'Hebreu *draſch*, *chercher*, comme ſi l'on diſoit *rechercheurs* ou *inquiſiteurs* de la vérité [61]. Les autres appellés *Semnothés* s'appliquoient à l'inſtruction de la jeuneſſe, au miniſtére de la parole & au ſervice des autels. Il ne ſe faiſoit aucun ſacrifice [62] ni en public

[61] *Diogenes, prœmio, p.* m. Apud Celtas & Gallatas, Druidæ Semnotheique extiterunt.

[62] *Cæſar, de bello Gallico, lib. 6. c. 4.* Druidæ rebus divinis interſunt, ſacrificia publica & privata procurant, religiones interpretantur. Ad hos magnus adoleſcentium numerus diſciplinæ causâ concurrit, magnoque apud eos ſunt honore.

ni en particulier, qu'ils n'y fussent présens : ils frappoient avec un glaive la victime sur le dos, & connoissoient à la palpitation du cœur ce qui devoit arriver [63]. Par-dessus tout ils étoient de grands politiques, avoient tout accès à la Cour [64], disposoient absolument du gouvernement, faisoient les rois, & les détrônoient à leur gré, regnoient sous leurs noms, s'en servoient comme de simples exécuteurs de leurs volontés, déclaroient la guerre, concluoient la paix selon leur bon plaisir [65] ; faisoient mettre les armes bas aux armées rangées en bataille & sur le point d'en venir aux mains ; en un mot ils étoient, pour ainsi dire, les maires du Palais de ce tems-là. Ils conserverent encore un reste de cette autorité sous les Empereurs Romains, qui les consultoient sur les affaires les plus difficiles. On voit par-là en passant, que ce n'est pas d'aujourd'hui que les sociétés religieuses ont du crédit à la Cour. On peut même dire que celui qu'elles ont aujourd'hui

[63] *Voyez* Diodore de Sicile, *livre 5. p.* 308. qui parle aussi fort au long & avec éloge des Druides, & rapporte lès mêmes choses que César.

Strabo, p. 198. Homines sacris devoti gladio tergum ferientes ex ejus palpitatione ariolabantur, semper sacris aderant Druidæ.

[64] *Dio Chrysostomus, orat.* 49. Absque Druidis nihil fas erat regibus exequi, ac ne consultare quidem; adeò ut re ipsâ regnarent Druidæ, reges autem essent quasi ipsorum apparitores & ministri in exequendis decretis.

[65] *Strabo, suprà.* Causis bellorum disceptandis jam acie congressuros disceptabant.

n'eſt qu'une vaine ombre de celui que les Carmes Druides avoient autrefois.

Chartres étoit le Chef d'Ordre. Ils y tenoient chaque année le Chapitre Général dans un bois conſacré [66]. Il y venoit de tous les endroits des Gaules un grand concours de peuple pour y apprendre ce qui concernoit les matiéres & les diſputes de religion, & y faire terminer leurs différends. Ils exhortoient à la patience, au mépris des maux de la vie, à rendre à Dieu le culte qui lui eſt dû, à ne faire aucun mal à ſon prochain [67]. Ils prononçoient ſans acception de perſonnes ſur toutes les cauſes portées à leur tribunal. Ceux qui ne vouloient pas acquieſcer à leur jugement, étoient interdits des priéres & des ſacrifices publics, retranchés [68] par le glaive de l'excommunication de la communion des fidéles. Dès-lors tout commerce pour le civil étoit rompu avec

[66] *Cæſar, ſuprà.* Ii certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, conſidunt in luco conſecrato. Huc omnes undique qui controverſias habent conveniunt, eorumque judiciis & decretis parent.

[67] *Diogenes, p.* 2. Per ænigmata & breves ſententias philoſophatos eſſe, aiunt, deos colendos; nihil agendum eſſe mali; fortitudinem exercendam eſſe.

[68] *Cæſar, ſuprà, ibid.* Si quis enim privatus aut populus eorum decreto non ſtetit, ſacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos eſt graviſſima. Quibus ita interdictum eſt, ii in numero impiorum & ſceleratorum habentur; ab iis omnes decedunt, aditum eorum ſermonemque defugiunt; ne quid ex contagione incommodi accipiant: neque petentibus jus redditur, neque honos ullus communicatur.

eux, & les excommuniés étoient déchus *ipſo facto* de tous honneurs, droits & priviléges, du moins dans le ſpirituel.

Ils avoient dans cet endroit un fort bel oratoire bâti ſur le modèle de celui du Carmel, appellé du même nom *Semnæum*, dédié auſſi à la ſainte Vierge [69]. Ils n'oubliérent rien pour établir ſon culte, & furent aſſez heureux que d'y réuſſir. Ils engagerent pour cela Priſcus roi du Royaume de Chartres à lui vouer ſes Etats. Ce dévot Prince leur obéit; & pour laiſſer à la poſtérité un illuſtre monument de ſon parfait dévouement à cette Vierge Mere, il lui fit bâtir une Chapelle, où il mit une image avec une inſcription en ces termes: *A la Vierge qui doit enfanter.*

Outre les Peres de Chœur, ils y avoit encore un grand nombre de Freres lais, dont une partie étoit occupée à aller par les champs pour y ramaſſer une herbe peu différente de la *Sabine* [70], & qui étoit appellée *Selago*, ſoit à

[69] *Succeſſion*, t. 51. p. 76. Les Druides, ſelon Diogenes Laerce, commençant ſon livre de la vie des Philoſophes, étoient nommés *ουατίδες*, non pas tant à cauſe de la religion qu'ils rendoient aux Dieux, qu'à cauſe du culte qu'ils rendoient à Marie. Ces gens demeuroient en notre France, & pouſſerent Priſcus roi des Charrains à lui dédier ſon royaume. Et pour en rendre témoignage à la poſtérité, il en fit faire l'image qui fut poſée dans une chapelle avec cette inſcription: *Virgini paritura.* Cette chapelle ſe nommoit auſſi *Semnæum*; & à cauſe qu'elle étoit deſſervie par les Druides, ils furent appellés *Semnothei*.

[70] *Pline*, *Hiſt. lib.* 25. Similis herba huic Sabinæ eſt *Selago* appellata.

cause de ses effets merveilleux, soit à cause des cérémonies qu'on observoit en la cueillant [71]. Le Frere qui en étoit chargé, s'y préparoit par le jeûne & les purifications : la cueilloit les pieds nuds & lavés [72], de la main enveloppée

---

Le Dictionnaire des Arts & des Sciences de l'Académie décrit ainsi la Sabine : *Sabine*, sorte d'arbre petit & court, qui se jette plus en largeur qu'en longueur, dont les rameaux sont souples & difficiles à rompre. On l'appelle autrement *Saviniére*. Il y en a de deux sortes, l'une qui porte du fruit, & l'autre qui est stérile. Ce dernier a ses feuilles semblables au cyprès, mais très-épineuses à la cime ; fortes en odeur ; aigues & brûlantes. Celui qui porte du fruit, quoique rare en Italie, est assez abondant en Allemagne, où il vient naturellement. Il a ses feuilles semblables au Tamaris, plus grosses, & non piquantes. L'odeur n'en est pas si forte que du premier. Leur grain ou perle est assez semblable en ce qui regarde l'odeur & le goût : mais l'un est rougeâtre, & l'autre de couleur céleste. Galien dit que la Sabine provoque les mois ; qu'elle fait mourir l'enfant au ventre de sa mere, & qu'étant mort elle le pousse dehors. Elle est fort contraire aux vers, & ses feuilles étant broyées & incorporées avec du miel modifient les ulceres les plus sales, & résolvent les charbons.

[71] *Matthieu Martin dans son Lexicon parle ainsi :* Selago herba similis Sabinæ, videtur dici à *seligendo*, quòd certo ritu seligeretur. Sed Gallicam seu Germanicam esse censeo à *selig ; salvus*, *beatus* ; nam contra omnem perniciem seligebatur ex Druidarum doctrinâ.

[72] *Plinius, ibid. suprà.* Legitur hoc ferro dextrâ manu per tunicam quâ sinistra exuitur velut à furante candidâ veste vestito, purique, loti, nudis pedibus, sacro facto priusquàm legatur pane vino-

du bout de la tunique ou du ſcapulaire, ſans ſe ſervir de fer ni de couteau, & revêtu de la chappe blanche, après avoir offert un ſacrifice de pain & de vin. Ils le recevoient dans une nappe blanche, le préparoient, & en faiſoient diſtiller une liqueur qui étoit comme un préſervatif univerſel contre toutes ſortes de maladies. Ce ſecret perdu pendant long-tems a été enfin retrouvé depuis peu, & remis en vogue ſous le nom de l'eau de *Méliſſe* ou de *l'eau des Carmes*. C'eſt ainſi qu'en comparant la vie & les obſervances des Druides avec celles des Carmes [73], tandis qu'on établit le Carmelitat des premiers, on démontre la ſucceſſion des autres.

Mais la plus auguſte de toutes leurs cérémonies étoit la coupe du guî de chêne [74]. Ils n'avoient

---

que, ferrur in mappâ novâ. Eâm contra omnem perniciem habendam prodidere Druidæ Gallorum, & contra omnia oculorum vitia fumum ejus prodeſſe. *C'eſt ainſi que parlent de cette plante tous ceux qui en ont écrit.*

[73] *Texier, 5. poſit.* Quorum (Druidum, ſi vivendi genus, obſervantias & regulâs ſeriò diſcuſſeris, reperies viros Carmelitas fuiſſe.

[74] *Plinius, lib. 16. Hiſt. c. 44.* Nihil habent Druidæ, ita ſuos appellant magos, viſco & arbore in quâ gignitur, ſacratius. Jam per ſe robotum eligunt lucos, nec ulla ſacra ſine eâ fronde conficiunt, ut inde appellari quoque interpretatione Græcâ videri poſſint Druidæ. Enim verò quidquid illis adnaſcatur, è cœlo miſſum putant, ſignumque eſſe electæ ab ipſo Deo arboris. Eſt autem id rarum admodùm inventu, & repertum magnâ religione petitur, & ante omnia ſextâ lunâ... ſacrificiis epuliſque ſub arbore ritè paratis, duos admovent candidi coloris

rien de ſi précieux que ce fruit, & que l'arbre qui le porte : ils regardoient l'un & l'autre avec une eſpéce de reſpect, & comme quelque choſe de ſacré. Pluſieurs même ont cru que c'étoit de-là qu'ils tiroient leur nom [75]. Le Religieux qui devoit avoir l'honneur de le cueillir, déclaré par le ſort, s'y préparoit pendant pluſieurs ſemaines par les priéres, les veilles & les jeûnes. Au jour marqué qui étoit ordinairement le ſixiéme de la Lune, il ſe revêtoit d'une aube de fin lin, plus blanche que la neige, & ſacrifioit deux taureaux blancs ſans tache, qui n'avoient pas encore porté le joug. Après avoir offert le ſang des victimes, il montoit ſur le chêne avec gravité & modeſtie, coupoit le gui avec une ſerpe d'or, & le recevoit dans un ſayon de taffetas blanc. Cependant les Freres qui étoient autour de l'arbre, chantoient des Cantiques ſpirituels compoſés pour cette Fête, & prioient le Ciel de communiquer ſa vertu à ce germe, de donner la fécondité aux femmes ſtériles, &, aux animaux qui en prendroient ;

---

tauros, quorum cornua tum cùm vinciuntur, ſacerdos candidâ veſte cultus arborem ſcandit, falce aureâ demetit, candido id excipit ſago : tum deinde victimas immolant, precantes ut ſuum donum Deus proſperum faciat his quibus dederit fœcunditatem eo potu dari cuicumque animali ſterili arbitrantur, contraque venena omnia eſſe remedia.

[75] Ils ſe fondent ſur ce que δρὺς en grec ſignifie *chêne* ; cependant les plus ſçavants étymologiſtes ne croient pas que le mot de *Druide* viennent du grec, mais plutôt du celtique *dru* qui veut auſſi dire *chêne*.

& de le rendre un remede efficace & puiſſant contre toute ſorte de poiſon.

L'année que l'Ordre fut ſi cruellement affligé par Antiochus, fut une année ingrate & ſtérile: il y eut très-peu de gui de chêne, pronoſtic infaillible de quelque malheur prochain. Il arriva même, à ce qu'on prétend, pluſieurs choſes aſſez ſingulières dans la cérémonie. Un des taureaux deſtinés au ſacrifice ſe ſauva des mains du ſacrificateur, emportant la hache ſacrée enfoncée dans ſa tête avec les bandelettes de pourpre dont ſes cornes étoient entourées. L'échelle ſe rompit ſous les pieds du Prêtre. Au premier coup qu'il voulu donner, ſa main demeura comme engourdie. Le chêne parut reculer. Il prend la hache de l'autre main; le coup qu'il porta, ne fit qu'effleurer l'arbre, & il parut en ſortir quelques goutes de ſang.

Tant de funeſtes préſages glacerent les cœurs d'effroi & d'épouvante. Les chants de joie & d'allegreſſe ſe changerent en gémiſſemens & en ſoupirs. On ſe couvrit de ſacs & de cilices. On retourna proceſſionnellement à la Chapelle. Là proſternés ſur le carreau les Religieux avec les miniſtres fondant en larmes & ſe frappant la poitrine, conjuroient le Ciel de détourner de deſſus leur tête l'orage qui paroiſſoit les menacer.

A peine étoient-ils ſortis de l'Egliſe, qu'ils reçurent les lettres du R. Pere Judas qui leur apprenoit le ſchiſme de l'Ordre, les exhortoit à demeurer fermes dans l'unité au Chef, & dans l'obéiſſance qui lui étoit due comme au ſucceſſeur d'Elie & Eliſée. Il les informoit de

l'érection de l'Ordre de Chevalerie de Notre-Dame du Mont Carmel, & leur demandoit quelque somme d'argent pour soutenir ce nouvel établissement & se garantir de la fureur d'Antiochus.

Dans cette occasion les Druides firent paroître autant de zele pour le bien commun de tout le corps, que de charité pour leurs Freres persécutés. Informés de leur triste situation, ils ordonnerent des jeûnes & des priéres publiques par-tout les monastéres des Gaules, firent des collectes considérables d'argent; & au lieu du gui de chêne qu'ils avoient coutume d'envoyer tous les ans au Carmel, comme une espéce d'hommage & de tribut, (tribut qui auroit été alors une foible ressource dans les circonstances présentes) ils envoyerent une grosse somme de deniers avec des lettres de recommandation du Roi Priscus adressées aux Souverains de la Judée & de la Syrie en faveur des Juifs & des Carmes. On a lieu de croire qu'une recommandation si puissante eut tout l'effet qu'on en attendoit.

Voilà quels étoient les Druides des Gaules. Les Carmes se glorifient, & à juste titre [76], de leur avoir succedé: & quelle gloire n'est-ce pas pour les enfans d'avoir eu de tels Peres! De tous les grands hommes qui composoient cet illustre Corps, il n'est venu à notre connois-

[76] *Hist. Carmel. lib.* 1. *c.* 1. *p.* 4. Propterea possumus Carmelitæ, sanctos illos Druidas, tanquam Eliæ filios ac fratres nostros, ac in florentissimo Galliæ regno prædecessores, venerari.

ſance que le Révérend Pere Chyndonacte, Superieur du monaſtére des Druides de Dijon, dont les Reliques furent trouvées à cinq cents pas de cette ville l'an 1598. dans un champ appellé *Pouſſot*, & renfermées dans une urne de pierre, avec une inſcription dont voici la traduction: „ Dans ce lieu conſacré à Mithras eſt enterré le „ corps de Chyndonacte chef des Prêtres. Profanes, retirez vous; ils n'appartient qu'à ceux „ qui ſont purs de voir ce tombeau [77].

Ces Religieux avoient ſous leur direction les *Sœurs Dryades*, dont la pénitence & l'auſtérité de leur vie ne cédoit en rien à celle des Freres. Auſſi n'étoient-elles ni moins eſtimées, ni moins conſidérées. Nous ne nous arrêterons pas ici à décrire leur maniére de vivre. Ce que nous avons dit de celle des Peres ſuffit. Nous ajoûterons ſeulement qu'elles jouiſſoient preſque toutes du don de prophétie, effet ſingulier de leur vocation. L'une prédit à Alexandre Sévére la défaite de ſes troupes [78], une autre à Aurélien ſon élevation ſur le thrône [79]. Une

[77] *Recenſio Palæalographiæ Græcæ*, p. 71. Il eſt rapporté que l'an 1621. Jean Guenebaud dans la vigne de qui avoit été trouvée cette urne, donna deſſus la diſſertation ſous ce titre: *le réveil de Chadonac ermite des vrais Druides Celtiques Dijonois*. Voyez *Palæalographia Græca*, autore Bernardo de Monfaucon, Pariſiis 1708.

[78] *Elius Lampridius in vitâ Alexandri Severi*, p. 135. *edit. Pariſ. à Salmaſio.* Mulier Druias exuenti exclamavit Gallico ſermone: Vadas, nec victoriam ſperes, nec militi tuo credas.

[79] *Vopiſcus in Aurelianum*, p. 224. *ejuſdem edit.* Mirabile fortaſſe videtur quòd compertum Diocle-

troiſiéme

troisiéme prédit à Dioclétien l'Empire, après qu'il auroit tué *Aper* [80]. Un don aussi singulier augmenta beaucoup la vénération qu'on avoit pour elles. Elle dégénéra même par la suite en superstition. Les Gentils ne les regarderent presque plus comme des femmes mortelles : ils les mirent au rang de leurs Nymphes ; les uns les faisoient descendre en droite ligne de leur Dieu Jupiter [81], les autres faisant remonter leur origine au-delà

---

tiani Asclespiodotus Celsino consiliario suo dixisse perhibet ; sed de hac posteri judicabunt. Dicebat enim quodam tempore Aurelianum Gallicanas consuluisse Druidas, sciscitantem utrùm apud ejus posteros Imperium permaneret ; tum illas respondisse dixit, nullius clariùs in Republicâ nomen, quàm Claudii posterorum futurum.

[80] *Vopiscus in Numeriana, pag.* 252. Cùm Diocletianus apud Tungros in Galliâ quâdam in cauponâ moraretur, in minoribus adhuc locis militans, & cum muliere quâdam Druide rationem convictûs sui quotidiani faceret, & illa diceret : Diocletiane, nimiùm avarus es ; jocosè, non ferìò Diocletianus respondisse fertur : Tunc ero largus, cum Imperator fuero. Post quod verbum Druias dixisse fertur : Diocletiane, jocari noli ; nam Imperator eris, cùm Aprum occideris. Semper exinde Diocletianus in animo habuit Imperii cupiditatem, idque Maximiano conscio atque avo meo, cujus hoc dictum à Druide ipse retulerat.

[81] Voyez la Théogonie d'Hesiode avec les notes de Lambert Barcley, *edit. Amstel. Elzevirianum*, 1658.

du monde [82], & d'autres les croyant im
mortelles.

[82] *D'Herbelot, au mot* Diu *ou* Dive.
Isaac de la Peteyre, dans son livre des Préadamites, *lib.* 4. *c.* 13. donne aux Nymphes neuf cent trente-trois mille ans de vie.
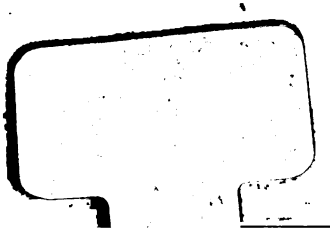
Fin de la première Partie du premier Tome.